

République de Guinée

Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

ITIE

Rapport ITIE 2015



FINERGIES

A MEMBER OF FAIR LINKS

42, avenue Montaigne
75008 Paris - France

-
1 Heddon Street
London W1B1BD - UK

Février 2017

Pour discussions uniquement
©FLCS SARL - RCS Paris 532 287 505

Page 1



Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée
Conakry
REPUBLIQUE DE GUINEE

A l'attention de Monsieur le Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée

Objet : Rapport ITIE 2015

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une initiative volontaire qui vise à renforcer, dans les pays riches en ressources pétrolières, gazières et minières, la gouvernance des revenus publics issus de leur extraction. La République de Guinée (Guinée) a été admise comme pays *Candidat* à l'ITIE le 27 septembre 2007 ; elle dispose du statut de pays *Conforme* depuis le 2 juillet 2014.

Le cabinet Finergies a été sélectionné pour être l'Administrateur indépendant en charge de l'élaboration de ce Rapport couvrant l'année 2015 (Rapport ITIE 2015 ou Rapport).

L'objectif du Rapport ITIE 2015 est de renforcer la compréhension du niveau des contributions du secteur extractif au développement économique et social du pays. Ce Rapport ITIE présente aussi les contours du secteur extractif guinéen et propose quelques orientations pour consolider la gouvernance publique des industries extractives en Guinée.

Nos travaux d'Administrateur indépendant ont consisté, principalement, à rapprocher et compiler, pour l'année 2015 :

- Les paiements déclarés versés à l'État par les entreprises extractives enregistrées en Guinée, d'une part ;
- Les paiements reçus par l'État de ces entreprises, d'autre part.

Nos travaux ont été réalisés en conformité avec les meilleures pratiques internationales, sur la base des normes ISRS (*International Standard on Related Services*) éditées par l'IFAC (*International Federation of Accountants*) : la norme ISRS 4400, relative aux « *Missions d'examen d'informations financières sur la base de procédures convenues* » et la norme ISRS 4410, relative aux « *Missions de compilation d'informations financières* ». Ces normes impliquent un haut degré d'intégrité, de déontologie et d'éthique, ainsi qu'une grande rigueur dans les procédures destinées à garantir la pertinence, la qualité et l'objectivité des travaux, qu'il s'agisse de procédures de gestion des travaux, de management des ressources ou de contrôle interne.



Le Rapport ITIE 2015 est établi selon les préconisations de la Norme ITIE (mai 2013). Il a été réalisé sur instructions et à l'usage exclusif du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée, et présente ci-après :

1. Le contexte et les objectifs du Rapport ITIE 2015.
2. La nature et l'étendue de nos travaux d'Administrateur indépendant.
3. Les contours du secteur extractif de Guinée.
4. Le Périmètre couvert par le Rapport ITIE 2015.
5. Les résultats de nos travaux de rapprochements.
6. Nos principales conclusions.
7. Nos principaux commentaires et recommandations.

Paris, le 15 février 2017

FINERGIES

Synthèse

L'objectif du Rapport ITIE 2015 est de renforcer la compréhension du niveau des contributions du secteur extractif au développement économique et social du pays. Ce Rapport ITIE présente aussi les contours du secteur extractif guinéen et propose quelques orientations pour consolider la gouvernance publique des industries extractives en Guinée.

Nos travaux d'Administrateur indépendant ont consisté, principalement, à rapprocher et compiler :

- Les paiements déclarés versés à l'État par les entreprises extractives enregistrées en Guinée, d'une part ;
- Les paiements reçus par l'État de ces entreprises, d'autre part.

I. Périmètre du Rapport ITIE 2015

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a convenu que le Périmètre du Rapport ITIE 2015 couvre le secteur minier, à l'instar des précédents Rapports ITIE du pays, et qu'il intègre :

- Toutes les entreprises inscrites, en 2015, au Cadastre minier et couvertes par l'Étude de Cadrage réalisée courant 2016, soit 305 entreprises.

Compte tenu du nombre d'acteurs très important de ce secteur, de leur éclatement à travers le territoire et du caractère limité de la contribution au budget de l'État d'un nombre substantiel d'entre eux (notamment entreprises d'exploitation de produits de carrières et comptoirs d'achats d'or et de diamants), le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a convenu que :

- Les déclarations des entreprises identifiées comme ayant pu verser, en 2015, une contribution annuelle supérieure à 700 MGNF (environ 100 KUSD)¹ feront l'objet d'un rapprochement avec les déclarations de l'État. Sur la base des déclarations ITIE reçues, il s'agit de 45 entreprises.
- La contribution des 260 autres entreprises identifiées sera considérée à partir des seules déclarations unilatérales de l'État.
- 28 flux identifiés relevant du droit commun (Code général des impôts) ou du droit sectoriel (Code minier) :
 - 23 flux versés directement à l'État par les entreprises extractives, qui feront l'objet d'un rapprochement entre les déclarations de l'État et celles des entreprises.
 - 5 autres flux versés par les entreprises aux collectivités locales ou à des organismes de droit privé, qui feront l'objet d'une déclaration unilatérale des entreprises.
- 4 flux relevant de transferts infranationaux (versement de l'État à des organismes collecteurs), qui feront l'objet d'une déclaration unilatérale de l'État afin de préciser les ordres de grandeur.
- Tous les Autres paiements significatifs (autres que les 28 flux du droit commun et du droit sectoriel).

¹ Estimation effectuée sur la base des données chiffrées transmises par les organismes collecteurs pour la réalisation de l'Étude de Cadrage finalisée par le Consultant National en juillet 2016.

II. Résultats de nos travaux

Au terme de nos travaux, nous notons les points suivants :

- Nous avons reçu les principales données ITIE requises des organismes collecteurs.
- Nous n'avons pas reçu les déclarations ITIE de 10 entreprises extractives, sur les 45 pour lesquelles un exercice de rapprochements avec les données ITIE de l'Etat était attendu, selon le Périmètre du Rapport ITIE 2015.
- Les déclarations ITIE reçues des organismes collecteurs ont toutes été attestées par la Cour des Comptes, conformément aux instructions de déclaration adoptées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.
- Les déclarations ITIE de 22 des 35 entreprises extractives ayant participé à l'élaboration de ce Rapport ont été attestées par un auditeur externe, conformément aux instructions de déclaration adoptées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.

Dans ce contexte, nous présentons ci-dessous l'ensemble des données ITIE déclarées par l'Etat, pour les 45 entreprises pour lesquelles le Périmètre du Rapport ITIE 2015 prévoyait un exercice de rapprochements avec les données ITIE déclarées par l'Etat :

Secteur minier - 2015			
Montants déclarés			
	KGNF	KUSD	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	45 679	6
2	Droits fixes	19 947 960	2 664
3	Taxe sur les substances de carrières	6 297 352	841
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	2 472 226	330
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	2 016 139	269
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	234 912	31
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	120 000	16
9	Impôts sur les Sociétés	803 024 008	107 227
10	Retenues à la Source	114 196 160	15 249
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	29 193 002	3 898
12	Impôt sur le Patrimoine	432 580	58
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	9 966 953	1 331
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	66 031 246	8 817
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	217 834 212	29 087
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	210 305 777	28 082
19	Taxe sur les substances minières	567 615 350	75 793
20	Dividendes	24 020 936	3 207
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	37 035 720	4 945
23	Loyers des Infrastructures minières	81 011 707	10 817
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		2 191 801 918	292 668

L'Etat a déclaré avoir reçu, en 2015, près de 2 192 MDS GNF (près de 293 MUSD) des 45 entreprises identifiées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée comme étant les entreprises extractives les plus contributrices au budget de l'Etat, pour lesquelles le Périmètre ITIE 2015 prévoyait un exercice de rapprochements. Ce montant représente plus de 24% des revenus totaux (hors dons)² de l'Etat.

² Les revenus totaux de l'Etat (hors dons) se sont chiffrés, pour l'année 2015, à 8 988 MDS GNF (1,2 MDS USD).



Nous présentons par ailleurs, pour les 35 entreprises qui ont participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2015³ et après résolution des écarts qui ont pu être traités⁴, le tableau des rapprochements des données ITIE déclarées par l'État et par ces entreprises :

Secteur minier - 2015				
Montants déclarés			Écart	
Entreprises	État			
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	699 612	45 679	653 933
2	Droits fixes	21 484 223	19 947 960	1 536 263
3	Taxe sur les substances de carrières	3 439 661	3 479 966	(40 305)
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	677 741	2 472 226	(1 794 485)
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	1 625 912	2 016 139	(390 227)
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	234 912	234 912	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	90 000	120 000	(30 000)
9	Impôts sur les Sociétés	800 623 707	799 800 075	823 632
10	Retenues à la Source	103 748 227	105 492 935	(1 744 708)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	28 373 756	29 193 002	(819 246)
12	Impôt sur le Patrimoine	376 052	432 580	(56 528)
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	6 436 736	4 812 171	1 624 565
14	Produits d'enregistrement	36 852	-	36 852
15	Taxe sur Téléphone	300 070	-	300 070
16	Taxes sur les Salaires	70 813 932	63 617 068	7 196 864
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	218 039 549	217 834 212	205 337
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	171 363 349	164 482 305	6 881 044
19	Taxe sur les substances minières	562 916 515	567 615 350	(4 698 835)
20	Dividendes	24 051 119	24 020 936	30 183
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
22	Cotisations CNSS	33 644 536	33 894 068	(249 532)
23	Loyers des Infrastructures minières	77 673 419	81 011 707	(3 338 288)
Total pour rapprochement		2 126 649 880	2 120 523 291	
24	Autres paiements significatifs	747 751	-	
Total		2 127 397 631	2 120 523 291	

Pour les 10 entreprises pour lesquelles le Rapport ITIE 2014 prévoyait un exercice de rapprochements avec les données ITIE déclarées par l'Etat, et pour lesquelles nous n'avons pas reçu de déclarations ITIE, l'État a déclaré une contribution globale de 71 MDS GNF ; ce niveau de contribution n'a *de facto* pu être confirmé par un travail de rapprochements.

³ Ce tableau n'inclut donc pas les déclarations ITIE de l'État pour les 10 entreprises n'ayant pas participé à l'élaboration de ce Rapport ITIE.

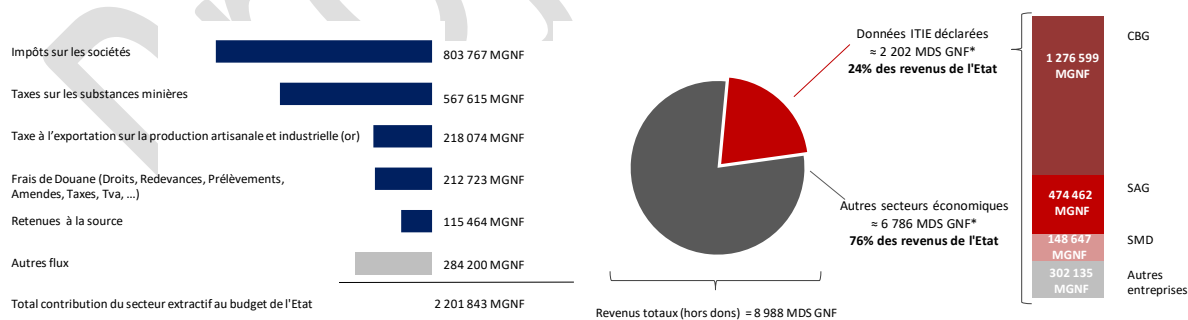
⁴ Un tableau synthétique de résolution des écarts est présenté en Annexe 6.

Enfin, nous présentons les données ITIE déclarées par l'État pour les 260 autres entreprises couvertes par le Périmètre du Rapport ITIE 2015 ; le niveau de contribution globale de ces 260 entreprises n'a donc pas été confirmé par un travail de rapprochements :

Secteur minier - 2015			
Montants déclarés			
	KGNF	KUSD	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	3 602	0
2	Droits fixes	361 201	48
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	815 590	109
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	1 224 178	163
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	330 375	44
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	743 187	99
10	Retenues à la Source	1 267 551	169
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	10 000	1
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	1 838 287	245
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	677 235	90
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	239 684	32
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	2 417 110	323
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	113 220	15
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		10 041 220	1 338

Au total, l'État de la République de Guinée nous a déclaré avoir collecté près de 2 202 MDS GNF auprès du secteur minier. Ce montant représente plus de 24% des revenus totaux (hors dons) de l'État, selon le niveau de revenus présenté dans le TOFE (Tableau des Opérations Financières de l'Etat) de la République de Guinée pour l'année 2015. En cela, la Guinée est proche de compter parmi les pays dits riches en ressources extractives, selon la nomenclature établie par le FMI⁵.

La contribution totale du secteur minier au budget de l'État, telle que nous pouvons la considérer au terme de nos travaux, se répartit comme suit :



*Selon les déclarations des organismes collecteurs, pour les 305 entreprises couvertes par le Rapport ITIE 2015

⁵ Selon le FMI, un pays est dit riche en ressources extractives « s'il satisfait aux critères suivants : i) un pourcentage moyen de recettes dérivant des hydrocarbures et/ou des minerais représentant au moins 25 % des recettes budgétaires totales [...] ou ii) un pourcentage moyen de recettes d'exportation des hydrocarbures et/ou des minerais représentant au moins 25 % des recettes d'exportation totales ».

Guide sur la transparence des recettes des ressources naturelles, FMI (2007), p. 4.

III. Conclusions

Sur la base des informations qui nous ont été transmises à ce jour par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée, l'État et l'ensemble des entreprises extractives couvertes par le Rapport ITIE 2015, nous formulons les principales conclusions suivantes :

- Cohérence du Périmètre : Les flux couverts par le Rapport ITIE 2015 et leurs définitions sont cohérents avec les textes réglementaires régissant le secteur extractif de Guinée, avec les définitions présentées dans la Norme ITIE ainsi qu'avec celles généralement admises dans l'industrie minière internationale.
- Compréhension partagée du Périmètre : Nous comprenons que les définitions des flux couverts par ce Rapport ont été partagées avec les représentants des organismes collecteurs, déclarant pour le compte de l'État, ainsi qu'avec ceux des entreprises extractives. Les déclarations ITIE de l'État et des entreprises extractives ont été présentées sur la base de ces définitions.
- Exhaustivité des données ITIE et des niveaux de contribution déclarés : Les principales données ITIE requises des organismes collecteurs et des entreprises extractives nous ont été déclarées. Les déclarations de l'État indiquent en outre que le niveau de contribution des 10 entreprises n'ayant pas participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2015 n'est pas significatif. Par ailleurs, les déclarations de l'État indiquent que le niveau de contribution des 260 autres entreprises (non soumises à une obligation de déclaration) n'est pas significatif non plus. Enfin, toutes les parties déclarantes se sont soumises à la déclaration des Autres paiements significatifs.

Dans ce contexte, nous pouvons raisonnablement nous prononcer sur le caractère exhaustif des niveaux de contributions présentés dans ce Rapport.

- Fiabilité des données ITIE déclarées : Toutes les déclarations ITIE des organismes collecteurs ont été attestées par la Cour des Comptes. Par ailleurs, 22 des 35 entreprises ayant participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2015 nous ont remis des déclarations ITIE signées et attestées par leur auditeur externe. Le nombre de déclarations attestées est en très nette diminution par rapport à l'exercice ITIE 2013. Néanmoins, ceci ne nous semble pas affecter significativement la fiabilité des données ITIE reçues des entreprises.

Dans ce contexte, nous pouvons raisonnablement nous prononcer sur le caractère fiable des données ITIE présentées dans ce Rapport.

- Rapprochements des données ITIE déclarées : l'exercice de rapprochements a couvert près de 97% de ce que l'État a déclaré avoir reçu des 45 entreprises identifiées comme étant les plus contributrices au budget de l'État pour le Rapport ITIE 2015. Les rapprochements de détail entre les déclarations de l'État et celles des entreprises extractives n'ont pas mis en évidence d'écarts ou d'anomalies significatives.

Les rapprochements réalisés tendent à confirmer la qualité et la fiabilité des déclarations ITIE de l'État.

- Contribution du secteur extractif au budget de l'État : **compte tenu des éléments ci-dessus, nous pouvons conclure que les données présentées dans le Rapport ITIE 2015 reflètent raisonnablement le niveau de la contribution du secteur extractif au budget de l'État de Guinée.**

IV. Recommandations

Afin de consolider le processus ITIE et d'améliorer la gouvernance publique des industries extractives en Guinée, nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de :

- Sensibiliser les entreprises extractives prenant part à l'exercice de déclaration ITIE à l'importance de fournir, dans les délais requis, des déclarations ITIE comportant les éléments de fiabilisation adoptés par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.
- Sensibiliser les Ministères de tutelle et la Primature à l'importance d'allouer les ressources suffisantes au Secrétariat Exécutif, garant de la bonne mise en œuvre de l'ITIE en Guinée.

Ces ressources pourront être affectées, en priorité, au lancement du Rapport ITIE 2016, à la constitution d'une base de données documentaire, à la mise en place d'un Répertoire des contacts et à l'animation régulière d'actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des points focaux de l'ITIE.

- D'attirer l'attention du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère du Budget et du Ministère des Mines et de la Géologie sur la nécessité de doter les administrations en charge de collecter des recettes minières de systèmes d'information performants, permettant le suivi et le traitement en temps réel des revenus de l'État et le renforcement des capacités des organismes collecteurs en cas de panne des systèmes existants.
- Faire évoluer le Périmètre des prochains Rapports ITIE en ajoutant la possibilité pour les entreprises extractives et les organismes collecteurs de déclarer des paiements effectués en nature et en considérant la possibilité d'étendre l'exercice ITIE au secteur des hydrocarbures.

Enfin, nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de préserver le principe de déclaration additionnelle des Autres paiements significatifs, afin notamment de parfaire la compréhension des niveaux de contribution de l'industrie extractive guinéenne. Dans cette optique, le Comité de Pilotage pourra s'assurer que les parties déclarantes précisent la nature des Autres Paiements significatifs déclarés.

Sommaire

1. Contexte et objectifs de ce Rapport	18
1.1. Contexte	18
1.2. Objectifs	19
2. Nature et étendue de nos travaux	20
2.1. Analyses préliminaires et contextuelles	20
2.1.1. Collecte et analyse documentaires sur le secteur extractif guinéen	20
2.1.2. Rencontres des parties prenantes de l'ITIE-Guinée	21
2.1.3. Analyses de matérialité	21
2.2. Élaboration des déclarations ITIE	22
2.2.1. Format des formulaires de déclaration ITIE	22
2.2.2. Démarches de fiabilisation des déclarations ITIE	23
2.3. Rapprochements et compilation des données	24
2.4. Limites des travaux engagés	25
2.4.1. Disponibilité de l'information	25
2.4.2. Mobilisation des entreprises extractives	25
3. Contours du secteur extractif de Guinée	26
3.1. Secteur des hydrocarbures	26
3.1.1. Potentiel du secteur	26
3.1.2. Cadre institutionnel	26
3.1.3. Réglementation sectorielle	26
3.1.4. Fiscalité et paiements des entreprises titulaires	26
3.1.5. Principaux acteurs	26
3.2. Secteur minier	27
3.2.1. Potentiel du secteur	27
3.2.2. Cadre institutionnel	28
3.2.3. Réglementation sectorielle	29
3.2.4. Fiscalité et paiements des entreprises titulaires	31
3.2.5. Contrôle et audit des comptes	35
3.2.6. Principaux acteurs de droit privé	36
3.2.7. Chiffres clés	37
4. Périmètre du Rapport ITIE 2015	38
4.1. Période concernée	38
4.2. Secteurs à prendre en compte	38
4.3. Périmètre des entreprises	38
4.4. Périmètre des flux	40



4.5. Périmètre des organismes collecteurs	42
4.6. Niveau de désagrégation des données	42
5. Résultats des travaux de rapprochements	43
5.1. Contrôle qualité des données déclarées	43
5.1. Tableaux de rapprochements	44
5.2. Déclarations unilatérales de l'État	47
5.3. Déclarations unilatérales des entreprises	47
5.4. Analyse des données ITIE déclarées	48
6. Principales conclusions	50
7. Principaux commentaires et recommandations	52
7.1. Renforcer la mobilisation des entreprises extractives	52
7.2. Appuyer l'action du Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée	52
7.3. Consolider le suivi informatisé des organismes collecteurs	53
7.4. Faire évoluer le Périmètre des prochains Rapports ITIE de Guinée	54
7.4.1. Périmètre des flux	54
7.4.2. Périmètre de l'exercice ITIE	54

Schémas

Schéma 1 : Échéances de mise en œuvre de l'ITIE-Guinée	18
Schéma 2 : Circulation des flux, secteur minier	41
Schéma 3 : Répartition de la contribution du secteur minier	49

Annexes

Annexe 1 : Répartition des permis par entreprise	56
Annexe 2 : Périmètre des entreprises	66
Annexe 3 : Périmètre des flux	73
Annexe 4 : Tableaux des rapprochements par partie déclarante	83
Annexe 5 : Suivi des recommandations antérieures	132
Annexe 6 : Analyse et résolution des écarts	133

Tableaux

Tableau 1 : Analyses de matérialité : données macroéconomiques	21
Tableau 2 : Analyses de matérialité : définition du Périmètre du Rapport ITIE 2015	21
Tableau 3 : Périmètre des entreprises, secteur minier	39
Tableau 4 : Périmètre des flux, secteur des mines	40
Tableau 5 : Périmètre des organismes collecteurs, secteur minier	42
Tableau 6 : Contrôle qualité des données ITIE déclarées	43
Tableau 7 : Données ITIE déclarées par l'État (Exercice de rapprochements)	44
Tableau 8 : Tableau des rapprochements des données ITIE déclarées	45
Tableau 9 : Données ITIE déclarées par l'État pour les entreprises n'ayant pas participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2015	46
Tableau 10 : Données ITIE déclarées par l'État (Déclarations unilatérales)	47
Tableau 11 : Déclarations unilatérales des entreprises (flux n°25, 26, 27, 28, 29), Rapport ITIE 2015	47
Tableau 12 : Données ITIE déclarées par l'État : principales entreprises contributrices	48
Tableau 13 : Données ITIE déclarées par l'État : principaux flux perçus	48
Tableau 14 : Données ITIE déclarées par organisme collecteur	48
Tableau 15 : Contribution totale du secteur minier	49
Tableau 16 : Répartition des permis par entreprise	65
Tableau 17 : Périmètre des entreprises (Exercice de rapprochements)	66
Tableau 18 : Périmètre des entreprises (Déclarations unilatérales de l'État)	72
Tableau 19 : Périmètre et définitions des flux	82



Tableau 20 : Données ITIE déclarées par la DNI (Exercice de rapprochements)	83
Tableau 21 : Données ITIE déclarées par la DNTCP (Exercice de rapprochements)	84
Tableau 22 : Données ITIE déclarées par la DGD (Exercice de rapprochements)	84
Tableau 23 : Données ITIE déclarées par la DNM (Exercice de rapprochements)	84
Tableau 24 : Données ITIE déclarées par la BNE (Exercice de rapprochements)	85
Tableau 25 : Données ITIE déclarées par la CNSS (Exercice de rapprochements)	85
Tableau 26 : Données ITIE déclarées par la BCRG (Exercice de rapprochements)	85
Tableau 27 : Données ITIE déclarées par le CPDM (Exercice de rapprochements)	86
Tableau 28 : Données ITIE déclarées par l'ANAIM (Exercice de rapprochements)	86
Tableau 29 : Tableau des rapprochements, SAG	87
Tableau 30 : Tableau des déclarations unilatérales, SAG	87
Tableau 31 : Tableau des rapprochements, SMD	88
Tableau 32 : Tableau des déclarations unilatérales, SMD	88
Tableau 33 : Tableau des rapprochements, SIMFER	89
Tableau 34 : Tableau des déclarations unilatérales, SIMFER	89
Tableau 35 : Tableau des rapprochements, CBK	90
Tableau 36 : Tableau des déclarations unilatérales, CBK	90
Tableau 37 : Tableau des rapprochements, GAC	91
Tableau 38 : Tableau des déclarations unilatérales, GAC	91
Tableau 39 : Tableau des rapprochements, SMFG	92
Tableau 40 : Tableau des déclarations unilatérales, SMFG	92
Tableau 41 : Tableau des rapprochements, CBG	93
Tableau 42 : Tableau des déclarations unilatérales, CBG	93
Tableau 43 : Tableau des rapprochements, Compagnie des Bauxites et d'Alumine de Dian-Dian	94
Tableau 44 : Tableau des déclarations unilatérales, Compagnie des Bauxites et d'Alumine de Dian-Dian	94
Tableau 45 : Tableau des rapprochements, Bellzone	95
Tableau 46 : Tableau des déclarations unilatérales, Bellzone	95
Tableau 47 : Tableau des rapprochements, Bel Air Mining	96
Tableau 48 : Tableau des déclarations unilatérales, Bel Air Mining	96
Tableau 49 : Tableau des rapprochements, Wega Mining	97
Tableau 50 : Tableau des déclarations unilatérales, Wega Mining	97
Tableau 51 : Tableau des rapprochements, Alumine Friguia	98
Tableau 52 : Tableau des déclarations unilatérales, Alumine Friguia	98
Tableau 53 : Tableau des rapprochements, Alufer	99
Tableau 54 : Tableau des déclarations unilatérales, Alufer	99
Tableau 55 : Tableau des rapprochements, Alliance Mining Commodities	100



Tableau 56 : Tableau des déclarations unilatérales, Alliance Mining Commodities	100
Tableau 57 : Tableau des rapprochements, West Africa Exploration	101
Tableau 58 : Tableau des déclarations unilatérales, West Africa Exploration	101
Tableau 59 : Tableau des rapprochements, Forecariah	102
Tableau 60 : Tableau des déclarations unilatérales, Forecariah	102
Tableau 61 : Tableau des rapprochements, Guitier Mining	103
Tableau 62 : Tableau des déclarations unilatérales, Guitier Mining	103
Tableau 63 : Tableau des rapprochements, Société Minière de Boké	104
Tableau 64 : Tableau des déclarations unilatérales, Société Minière de Boké	104
Tableau 65 : Tableau des rapprochements, CPI	105
Tableau 66 : Tableau des déclarations unilatérales, CPI	105
Tableau 67 : Tableau des rapprochements, Rio Tinto Guinée	106
Tableau 68 : Tableau des déclarations unilatérales, Rio Tinto Guinée	106
Tableau 69 : Tableau des rapprochements, United Mining Supply	107
Tableau 70 : Tableau des déclarations unilatérales, United Mining Supply	107
Tableau 71 : Tableau des rapprochements, Moolman Mining	108
Tableau 72 : Tableau des déclarations unilatérales, Moolman Mining	108
Tableau 73 : Tableau des rapprochements, Nitrokemine	109
Tableau 74 : Tableau des déclarations unilatérales, Nitrokemine	109
Tableau 75 : Tableau des rapprochements, Nitrokemfor	110
Tableau 76 : Tableau des déclarations unilatérales, Nitrokemfor	110
Tableau 77 : Tableau des rapprochements, Toumnyne	111
Tableau 78 : Tableau des déclarations unilatérales, Toumnyne	111
Tableau 79 : Tableau des rapprochements, Mines Equipements et Services	112
Tableau 80 : Tableau des déclarations unilatérales, Mines Equipements et Services	112
Tableau 81 : Tableau des rapprochements, SGS	113
Tableau 82 : Tableau des déclarations unilatérales, SGS	113
Tableau 83 : Tableau des rapprochements, Geoprospects	114
Tableau 84 : Tableau des déclarations unilatérales, Geoprospects	114
Tableau 85 : Tableau des rapprochements, Sangaredi	115
Tableau 86 : Tableau des déclarations unilatérales, Sangaredi	115
Tableau 87 : Tableau des rapprochements, AMCO	116
Tableau 88 : Tableau des déclarations unilatérales, AMCO	116
Tableau 89 : Tableau des rapprochements, Sodexo	117
Tableau 90 : Tableau des déclarations unilatérales, Sodexo	117
Tableau 91 : Tableau des rapprochements, Winning Alliance Ports	118
Tableau 92 : Tableau des déclarations unilatérales, Winning Alliance Ports	118



Tableau 93 : Tableau des rapprochements, HY SPEC	119
Tableau 94 : Tableau des déclarations unilatérales, HY SPEC	119
Tableau 95 : Tableau des rapprochements, SOMIAG	120
Tableau 96 : Tableau des déclarations unilatérales, SOMIAG	120
Tableau 97 : Tableau des rapprochements, ALAME	121
Tableau 98 : Tableau des déclarations unilatérales, ALAME	121
Tableau 99 : Tableau des rapprochements, SCETHCG	122
Tableau 100 : Tableau des déclarations unilatérales, SCETHCG	122
Tableau 101 : Tableau des rapprochements, AMG	123
Tableau 102 : Tableau des déclarations unilatérales, AMG	123
Tableau 103 : Tableau des rapprochements, Rufex	124
Tableau 104 : Tableau des déclarations unilatérales, Rufex	124
Tableau 105 : Tableau des rapprochements, IDC	125
Tableau 106 : Tableau des déclarations unilatérales, IDC	125
Tableau 107 : Tableau des rapprochements, Hamana Import Export	126
Tableau 108 : Tableau des déclarations unilatérales, Hamana Import Export	126
Tableau 109 : Tableau des rapprochements, Etablissements Ly Baïla	127
Tableau 110 : Tableau des déclarations unilatérales, Etablissements Ly Baïla	127
Tableau 111 : Tableau des rapprochements, Etablissements So Sim	128
Tableau 112 : Tableau des déclarations unilatérales, Etablissements So Sim	128
Tableau 113 : Tableau des rapprochements, Etablissements Diakite et Fofana	129
Tableau 114 : Tableau des déclarations unilatérales, Etablissements Diakite et Fofana	129
Tableau 115 : Tableau des rapprochements, Goldia Guinée	130
Tableau 116 : Tableau des déclarations unilatérales, Goldia Guinée	130
Tableau 117 : Tableau des rapprochements, Obama Guinée	131
Tableau 118 : Tableau des déclarations unilatérales, Obama Guinée	131
Tableau 119 : Tableau d'analyse des écarts résolus	135
Tableau 120 : Tableau d'analyse des écarts résiduels	136

Abréviations et acronymes

ITIE

ITIE-Guinée

Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives de Guinée

Organismes collecteurs

ANAIM	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BNE	Bureau National d'Expertise
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPDM	Centre de Promotion et de Développement Minier
DGD	Direction Générale des Douanes
DNDIP	Direction Nationale de la Dette et des Investissements Publics
DNI	Direction Nationale des Impôts
DNM	Direction Nationale des Mines
DNPEIP	Direction Nationale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés
DNTCP	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FIM	Fonds d'Investissement Minier
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie

Industries extractives

Secteur des hydrocarbures

CPP Contrat de Partage de Production

Secteur minier

CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CBK	Compagnie des Bauxites de Kindia
SAG	Société AngloGold Ashanti de Guinée
SEMAFO	Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest
SMD	Société Minière de Dinguiraye
SOGUIPAMI	La Société Guinéenne du Patrimoine Minier



Autres

Bbl	Barils
FMI	Fonds Monétaire International
GNF	Francs guinéens
KGNF	Milliers de Francs guinéens
MGNF	Millions de Francs guinéens
MDS GNF	Milliards de Francs guinéens
IGF	Inspection Générale des Finances
IMF	<i>International Monetary Fund</i>
NA	Non Applicable
NC	Non Communiqué
ND	Non Disponible
NIF	Numéro d'Identifiant Fiscal
PIB	Produit Intérieur Brut
T	Tonnes
Mt	Méga tonne (1 Mt = 1 million de tonnes)
Gt	Giga tonne (1 Gt = 1 milliard de tonnes)
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'État
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollars américains
KUSD	Milliers de Dollars américains
MUSD	Millions de Dollars américains
MDS USD	Milliards de Dollars américains

1. Contexte et objectifs de ce Rapport

1.1. Contexte

La Guinée a été admise comme pays *Candidat* à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) le 27 septembre 2007 ; elle dispose du statut de pays *Conforme* depuis le 2 juillet 2014.

Les principales échéances de la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée (ITIE-Guinée) sont présentées ci-dessous :

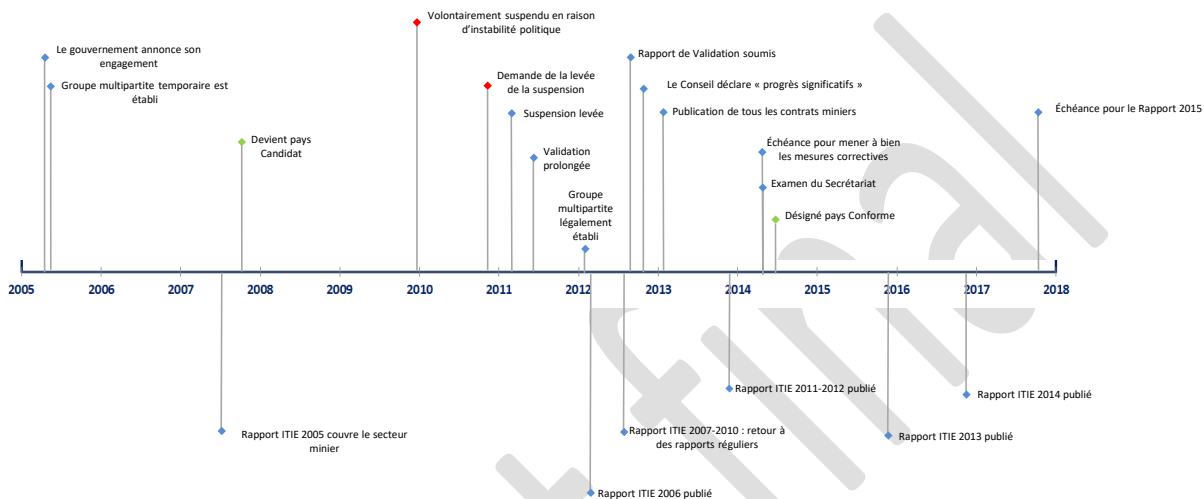


Schéma 1 : Échéances de mise en œuvre de l'ITIE-Guinée

La structure institutionnelle de l'ITIE-Guinée est régie, entre autres, par le Décret 2012/014/PRG/SGG portant création, attributions et organisation de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée. Ce Décret précise que l'ITIE-Guinée « a pour missions la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de transparence dans les industries extractives »⁶.

L'ITIE-Guinée est dotée de trois principaux organes de pilotage⁷ :

- Le Conseil de Supervision, instance stratégique présidée par le Premier Ministre.
- Le Comité de Pilotage, chargé de mettre en œuvre les orientations définies par le Conseil de Supervision.
- Le Secrétariat Exécutif, « organe d'animation, de coordination et de suivi des activités de l'ITIE-Guinée »⁸.

Dans ce contexte, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a sélectionné Finergies comme Administrateur indépendant pour produire le Rapport ITIE 2015.

Les premiers travaux de réalisation de ce Rapport (Phase I - Analyses préliminaires et contextuelles) ont été initiés à Conakry en octobre 2016.

⁶ Décret 2012/014/PRG/SGG portant création, attribution et organisation de l'ITIE-Guinée (3 février 2012), Article 3.

⁷ Décret 2012/014/PRG/SGG portant création, attribution et organisation de l'ITIE-Guinée (3 février 2012), Chapitre III.

⁸ Décret 2012/014/PRG/SGG portant création, attribution et organisation de l'ITIE-Guinée (3 février 2012), Article 5.



1.2. Objectifs

L'objectif du Rapport ITIE 2015 est de renforcer la compréhension du niveau des contributions du secteur extractif au développement économique et social du pays. Ce Rapport ITIE 2015 présente aussi les contours du secteur extractif guinéen et propose quelques orientations pour consolider la gouvernance publique des industries extractives en Guinée.

Nos travaux d'Administrateur indépendant ont consisté, principalement, à rapprocher et compiler :

- Les paiements déclarés versés à l'État par les entreprises extractives enregistrées en Guinée, d'une part ;
- Les paiements reçus par l'État de ces entreprises, d'autre part.

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a par ailleurs souhaité que le Rapport ITIE 2015 établisse, notamment⁹ :

- La méthodologie adoptée pour la réconciliation des paiements et des revenus, ainsi que l'application des normes professionnelles internationales.
- Une description de chaque flux couvert par ce Rapport, avec définition et seuil de matérialité y afférant.
- Une évaluation de l'exhaustivité et de la fiabilité des données présentées, y compris une synthèse informative des travaux réalisés et des limites de l'évaluation qui a été menée.
- Une estimation de la mesure dans laquelle l'ensemble des entreprises et des entités de l'État couvertes par le Périmètre 2015 adopté ont fourni les informations requises.
- Si les états financiers des entreprises participantes ont été audités pour l'exercice comptable 2015.

⁹ Conformément aux Termes de référence de notre mission.

2. Nature et étendue de nos travaux

2.1. Analyses préliminaires et contextuelles

2.1.1. Collecte et analyse documentaires sur le secteur extractif guinéen

a. Recherches et analyses documentaires

Nous avons conduit des recherches documentaires afin de réaliser un recensement aussi large que possible :

- Des entreprises extractives (mines, carrières, comptoirs d'achat), publiques et privées, titulaires de permis de prospection, de recherche ou d'exploitation de minerais ou de produits de carrières en 2015.
- Des administrations, centrales et décentralisées (*i.e.* collectivités locales et services déconcentrés de l'État), en charge de l'application de la politique fiscale auprès des entreprises extractives.
- Des dispositifs et des modalités contractuels propres au secteur minier.
- Des transactions particulières, relevant de contrats extractifs ou de procédures exceptionnelles.
- Des flux (taxes, impôts et versements assimilés), centraux et provinciaux, relevant du droit sectoriel (*i.e.* Code minier) ou du droit commun (*i.e.* Code général des impôts) auxquels sont usuellement soumises les entreprises extractives.

Nos travaux de recherches se sont notamment fondés sur :

- Les informations transmises par les différents Ministères de tutelle¹⁰.
- L'Etude de Cadrage réalisée courant 2016 par Monsieur Ismael N Falla Nabé (le « Consultant National ») pour le compte de l'ITIE Guinée.
- Toute l'information mise à la disposition du public sur les sites internet des organismes collecteurs guinéens.
- Les documents publiés par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.
- Le cadre réglementaire en vigueur en 2015 en Guinée, principalement le Code général des impôts, le Code des investissements, le Code de l'environnement, le Code minier.
- Les contrats extractifs qui ont été mis à notre disposition, ainsi que l'information fournie par les sites internet des principales entreprises extractives opérant en Guinée.
- Les informations disponibles sur différentes bases de données spécialisées auxquelles nous avons eu accès.
- La presse, généraliste et spécialisée.

¹⁰ Le Ministère des Mines et de la Géologie ; le Ministère de l'Économie et des Finances.

b. Analyse des données chiffrées collectées auprès des organismes collecteurs

Afin de définir les principaux éléments de matérialité, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a lancé, en 2016, la réalisation d'une Étude de Cadrage par le Consultant National basée sur la collecte de données chiffrées auprès des organismes collecteurs guinéens.

2.1.2. Rencontres des parties prenantes de l'ITIE-Guinée

Nos travaux ont été complétés par une série d'entretiens avec un ensemble de parties prenantes de l'ITIE en Guinée.

2.1.3. Analyses de matérialité

a. Pour la définition du Périmètre du Rapport ITIE 2015

Nous avons conduit nos analyses de matérialité sur la base des données macroéconomiques présentées dans le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE), reprises ci-dessous :

	2015	
	MUSD	MGNF
Revenus totaux et dons	1 302	9 749 000
Revenus totaux hors dons	1 200	8 988 000
Revenus miniers	208	1 558 000

Source : IMF sixth and seventh review under the ECF, p. 29

Tableau 1 : Analyses de matérialité : données macroéconomiques

Dans le souhait d'avoir une vision exhaustive de la contribution du secteur minier, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi d'inclure dans le Périmètre du Rapport ITIE 2015 33 flux définis dans l'Etude de Cadrage d'une part ; toutes les entreprises inscrites, en 2015, au Cadastre minier et couvertes par l'Etude de Cadrage réalisée par le Consultant National pour le compte de l'ITIE-Guinée courant 2016 et dont la contribution a dépassé 700 MGNF (environ 100 KUSD) au cours de l'année 2015 d'autre part.

Cette approche est précisée ci-dessous :

Secteur minier 2015	Nombre identifié	Couvert par le Rapport ITIE 2015
Flux identifiés*	33	100%
Entreprises identifiées**	305	100%
<i>Dont les paiements annuels > 700 MGNF (environ 100 KUSD)***</i>	45	<i>Réconciliation avec les données de l'Etat</i>
<i>Dont les paiements annuels < 700 MGNF (environ 100 KUSD)***</i>	260	<i>Déclarations unilatérales de l'Etat</i>

* Etude de Cadrage du Consultant National

** Cadastre minier et Etude de Cadrage du Consultant National

*** Seuil identique au Rapport 2013 et conforme aux ordres de grandeurs couverts par l'Etude de cadrage
Ce seuil représente moins de 0,01% des Revenus totaux (hors dons) de l'Etat

Tableau 2 : Analyses de matérialité : définition du Périmètre du Rapport ITIE 2015

b. Pour nos travaux de rapprochements

i. *Considérations sur les seuils de matérialité des flux couverts*

Sur la base de l'Etude de Cadrage et de nos recommandations, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a souhaité :



- Que tous les flux identifiés pour le Rapport ITIE 2015 soient déclarés, sans considération de seuil de matérialité, *i.e.* que pour chaque flux, tous les paiements effectués en 2015 soient déclarés, quels que soient leurs montants (seuil de matérialité = 0).
- Qu'un seuil de matérialité de 700 MGNF (environ 100 KUSD) soit fixé pour la déclaration des Autres paiements significatifs, *i.e.* que chaque flux non couvert par le Rapport ITIE 2015 et dont le cumul annuel des paiements aurait dépassé 700 MGNF (environ 100 KUSD) en 2015 soit déclaré.

Ce seuil est identique au seuil utilisé dans le Rapport ITIE 2013 ; il est par ailleurs conforme aux ordres de grandeur couverts par l'Étude de Cadrage.

Il correspond à moins de 0,01% des revenus de l'État (*i.e.* tous secteurs économiques confondus, hors dons) selon le niveau de revenu présenté dans le TOFE (Tableau des Opérations Financières de l'Etat) de la République de Guinée pour l'année 2015¹¹.

- Que chaque organisme collecteur puisse déclarer l'ensemble des paiements perçus par les entreprises extractives, au-delà des flux couverts par ce Rapport et sans considération de seuil de matérialité (*i.e.* seuil de matérialité = 0), conformément à l'Exigence n°4 de la Norme ITIE¹².

ii. Considérations sur le caractère acceptable des écarts entre les déclarations ITIE des organismes collecteurs et des entreprises extractives

Nous avons considéré, conformément aux pratiques professionnelles d'audit relatives à la présentation d'états financiers de synthèse, que le seuil acceptable d'écarts cumulés pouvait raisonnablement être fixé à 5% de la contribution totale du secteur extractif au budget de l'État de Guinée ; en-deçà de ce seuil, nous pouvons considérer que les écarts présentés dans ce Rapport ne sont pas significatifs et n'affectent pas la bonne perception du niveau de contribution présenté.

2.2. Élaboration des déclarations ITIE

2.2.1. Format des formulaires de déclaration ITIE

Les formulaires de déclarations doivent permettre à l'Administrateur indépendant de collecter, conformément au Périmètre adopté pour ce Rapport par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée :

- Les paiements reçus par les organismes collecteurs, pour le compte de l'État guinéen, des entreprises extractives.
- Les paiements versés par les entreprises extractives aux organismes collecteurs (administration centrale ; collectivités locales ; entreprise(s) publique(s)).
- Les transferts réalisés au titre de la redistribution, entre organismes collecteurs, des revenus issus de l'extraction minière.
- Les paiements versés par les entreprises extractives aux organismes de droit privé.
- Des données contextuelles relevant de l'Exigence n°3 de la Norme ITIE.

¹¹ IMF sixth and seventh review under the ECF, p. 29

¹² « L'ITIE exige la publication de Rapports ITIE exhaustifs, incluant la divulgation complète des revenus de l'État issus des industries extractives ».

La Norme ITIE, Secrétariat International de l'ITIE (1^{er} janvier 2015), p. 26.



En conséquence, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a suivi notre recommandation d'adopter pour ce Rapport des formulaires qui permettront à la fois aux organismes collecteurs et aux entreprises extractives de déclarer, conformément au Périmètre adopté :

- L'ensemble des paiements reçus/versés entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015, sous un format entièrement désagrégé (*i.e.* paiement par paiement, date par date).
- Des éléments d'information générale relevant des préconisations de l'Exigence n°3 de la Norme ITIE, tels que :
 - La liste des réformes sectorielles en cours, avec identification des évolutions les plus notables (organismes collecteurs uniquement).
 - La liste des titres détenus, par région, au 31 décembre 2015 (entreprises extractives, y compris publiques).
 - La liste des participations détenues par les entreprises extractives publiques, au 31 décembre 2015, avec pourcentages de participations et liste des autres partenaires (entreprises extractives, y compris publiques).
 - Les volumes d'hydrocarbures/de minerais produits et exportés pour chaque titre détenu, pour 2015 (entreprises extractives, y compris publiques).
 - Le nom de l'auditeur externe de l'entreprise, avec mention de la dernière année fiscale ayant fait l'objet d'un audit (entreprises extractives, y compris publiques).

Conformément aux recommandations de la Norme ITIE et aux besoins de nos travaux de rapprochements, les formulaires de déclarations ont été accompagnés des instructions suivantes :

- Déclarations en numéraire : les déclarations en numéraire doivent être établies sur la base des paiements versés à l'État de la République de Guinée (comptabilité de caisse) entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015, tels que figurant dans les quittances ou justificatifs de paiements transmis par l'administration.
- Dans le cas de groupements d'entreprises ou de consortiums, l'opérateur doit déclarer les paiements qu'il a versés à l'État pour son compte propre et pour celui de ses partenaires ; les partenaires ne déclarent que les paiements qu'ils ont directement effectués au cours de la période concernée.
- Les déclarations doivent être présentées pour chaque entreprise sous une forme entièrement désagrégée, flux par flux, paiement par paiement, date par date.

Les déclarations doivent être renseignées dans la nature et la devise dans laquelle le paiement a été réalisé (GNF, USD...), afin d'éviter la création d'écarts artificiels.

2.2.2. Démarches de fiabilisation des déclarations ITIE

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a retenu notre recommandation d'adopter, pour la fiabilisation des déclarations ITIE de l'État :

- Signature, par un haut responsable habilité de l'administration déclarant pour le compte de l'État, d'une attestation selon laquelle les données déclarées sont exactes et exhaustives, et reflètent fidèlement l'ensemble des paiements reçus entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015.
- Signature, par la Cour des Comptes, désormais opérationnelle, d'une attestation selon laquelle les données déclarées sont exactes et exhaustives, et reflètent fidèlement l'ensemble des paiements reçus entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015.

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a par ailleurs retenu notre recommandation d'adopter les démarches suivantes de fiabilisation des déclarations ITIE des entreprises :

- Signature, par un haut responsable habilité de l'entreprise déclarante, d'une attestation selon laquelle les données déclarées sont exactes et exhaustives, et reflètent fidèlement l'ensemble des paiements versés entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015.
- Signature, par l'auditeur externe de l'entreprise, de toutes les déclarations ITIE, confirmant ainsi ne pas avoir découvert d'anomalies pouvant remettre en cause l'exhaustivité et la fiabilité des données renseignées.
- Signature, par l'auditeur externe de l'entreprise, d'une attestation selon laquelle les données déclarées sont exactes et exhaustives, et reflètent fidèlement l'ensemble des paiements versés entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015.

2.3. Rapprochements et compilation des données

Le travail de collecte, de rapprochements (identification et traitement des écarts) et de compilation des données déclarées par l'État et par les entreprises extractives a été effectué sur la base du Périmètre des entreprises et des flux couverts par le Rapport ITIE 2015¹³.

Afin de présenter, pour chacun des flux couverts par ce Rapport, les paiements déclarés reçus par l'État et les paiements déclarés versés par les entreprises extractives, nous avons procédé à un rapprochement détaillé des paiements déclarés reçus et versés, puis réconcilié les principaux écarts sur la base des informations qui nous ont été fournies.

Ces travaux ne constituent ni un audit, ni un examen limité des revenus du secteur extractif de Guinée. L'audit des déclarations ITIE transmises par les entreprises extractives n'entre pas non plus dans le périmètre de nos travaux ; de même, notre intervention n'a pas pour objet de déceler d'éventuelles erreurs, actes illégaux ou autres irrégularités.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pu :

- i. Nous assurer de la cohérence des définitions des flux couverts par le Rapport ITIE 2015 avec les textes réglementaires régissant le secteur extractif de Guinée, avec celles décrites dans la Norme ITIE, ainsi qu'avec celles généralement admises dans l'industrie minière internationale (cohérence du Périmètre).
- ii. Nous assurer de la correcte appréhension des définitions des flux couverts par le Rapport ITIE 2015 par les représentants des organismes collecteurs et par ceux des entreprises extractives (compréhension partagée du Périmètre).
- iii. Récupérer, auprès du Secrétariat Technique de l'ITIE-Guinée, les déclarations ITIE renseignées par les organismes collecteurs. Ces déclarations ITIE ont été présentées sur la base des définitions des flux adoptées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.
- iv. Récupérer, auprès du Secrétariat Technique de l'ITIE-Guinée, les déclarations ITIE renseignées par les entreprises extractives. Ces déclarations ITIE ont été présentées sur la base des définitions des flux adoptées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.
- v. Rapprocher les données transmises par l'État et par les entreprises extractives, pour chaque entreprise et pour chaque flux.
- vi. Résoudre, en coordination avec le Secrétariat Exécutif et le Consultant National, avec l'appui des administrations et des entreprises extractives concernées, certains écarts initialement identifiés. Ces écarts relevaient, pour l'essentiel, d'erreurs de déclarations ou

¹³ La liste des entreprises et des flux du Périmètre du Rapport ITIE 2015 est présentée ci-après, au § 4.



d'imputations¹⁴. Les écarts résiduels présentés dans les tableaux de rapprochements (cf. § 5) n'ont pu être résolus.

- vii. Présenter, pour le secteur minier, les données issues des rapprochements entre les données reçues de l'État et des principales entreprises extractives, pour chaque flux couvert par le Rapport ITIE 2015.
- viii. Présenter, pour certains acteurs du secteur minier, les données issues des déclarations unilatérales de l'État, permettant de confirmer le caractère peu contributif de ces entreprises.

2.4. Limites des travaux engagés

Nous avons rencontré certaines limites dans la réalisation de nos travaux, que nous détaillons ci-dessous.

2.4.1. Disponibilité de l'information

Il nous a été difficile d'accéder à des sources officielles publiques pour un certain nombre d'informations, parmi lesquelles :

- Niveaux officiels des réserves pour les principaux minerais extraits en Guinée.
- Niveaux officiels de production enregistrés pour 2015, pour les principaux minerais extraits.
- Niveaux officiels des exportations enregistrées pour 2015, pour les principaux minerais (avec leur possible destination).
- Poids du secteur minier dans le Produit Intérieur Brut (PIB).
- Effectifs employés par le secteur minier.
- Estimations officielles du secteur minier artisanal.

2.4.2. Mobilisation des entreprises extractives

Nous avons pu constater, au cours de l'exercice de collecte des déclarations ITIE pour le Rapport ITIE 2015, une mobilisation limitée des entreprises : des déclarations ITIE nous ont été fournies très tardivement, alors qu'un certain nombre d'entreprises n'ont pas fourni de déclarations ITIE.

Le Code minier amendé de 2011, texte actuellement en vigueur en Guinée, précise pourtant les obligations d'identification des titulaires de chaque permis minier, et le rôle central du Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM) dans cet exercice¹⁵.

¹⁴ Un tableau synthétique de résolution des écarts est présenté en Annexe 6.

¹⁵ « Tout titulaire ou demandeur de titre minier ou d'exploitation de carrières ainsi que leurs sous-traitants directs ont l'obligation de fournir au CPDM l'identité de toutes les parties ayant des intérêts dans le titre, notamment les actionnaires légalement identifiés [...] ; les filiales de chaque société [...] ; l'identité des directeurs et cadres seniors de chaque société ».

Code minier amendé de 2011, Article 153.

3. Contours du secteur extractif de Guinée

3.1. Secteur des hydrocarbures

3.1.1. Potentiel du secteur

La Guinée n'est pas un pays producteur d'hydrocarbures. A notre connaissance, seules des activités de recherche étaient, en 2015, en cours. Nous comprenons que c'est encore le cas en 2016.

Nous n'avons pu disposer de données fiables relatives aux réserves connues d'hydrocarbures du pays.

3.1.2. Cadre institutionnel

Le Ministère des Mines et de la Géologie¹⁶ était, pour la première partie de l'année 2015, responsable de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement pour le secteur des hydrocarbures. Ce secteur est ensuite passé, à partir d'août 2015, sous la tutelle de la Présidence de la République.

Nous comprenons que c'est encore le cas en 2016.

3.1.3. Réglementation sectorielle

En 2015, le secteur était régi par l'Ordonnance n°119/PRG portant Code pétrolier de la République de Guinée, par le Décret n°168/PRG portant application du Code pétrolier de la République de Guinée et par l'Arrêté n°339/DGG/MRNEE/07 portant approbation du Contrat type de Partage de Production (ensemble, « la législation pétrolière »).

Nous comprenons que c'est encore le cas en 2016.

3.1.4. Fiscalité et paiements des entreprises titulaires

Nous comprenons que les entreprises en phase de recherche d'hydrocarbures sont soumises, principalement, au paiement d'une taxe superficielle, calculée sur la base de la superficie de la zone couverte par le Contrat¹⁷.

Bien qu'il ne soit pas explicitement évoqué dans la législation pétrolière de Guinée, le paiement de Bonus de signature lors de l'octroi d'un permis peut être observé. A notre connaissance, aucun permis de recherche n'a néanmoins été octroyé, en 2015¹⁸, en Guinée.

3.1.5. Principaux acteurs

A notre connaissance, deux entreprises conduisaient, en 2015, des activités de recherche d'hydrocarbures en Guinée :

- Tullow Oil, opérateur du bloc *offshore* Sabu 1¹⁹.

¹⁶ Ministère des Mines et de la Géologie, <http://mines.gov.gn> (octobre 2016).

¹⁷ Arrêté n°339/DGG/MRNEE/07 portant approbation du Contrat type de Partage de Production, Article 16.

¹⁸ Qui sont les candidats du dernier appel d'offres, article d'Africa Energy Intelligence, 15 septembre 2015.

¹⁹ Voir le site de la maison mère Hyperdynamics, https://www.hyperdynamics.com/guinea_project.htm (octobre 2016).

A compter d'août 2016, c'est Hyperdynamics qui est devenu opérateur du projet qu'ont quitté Tullow Oil et Dana. Hyperdynamics a signé en septembre 2016 un contrat de partage de production avec la Guinée.

Nous comprenons que le Contrat de Partage de Production couvrant les activités de recherche sur le bloc a été signé en septembre 2006. Nous comprenons par ailleurs que les entreprises Hyperdynamics et Dana étaient partenaires de Tullow Oil sur ce projet.

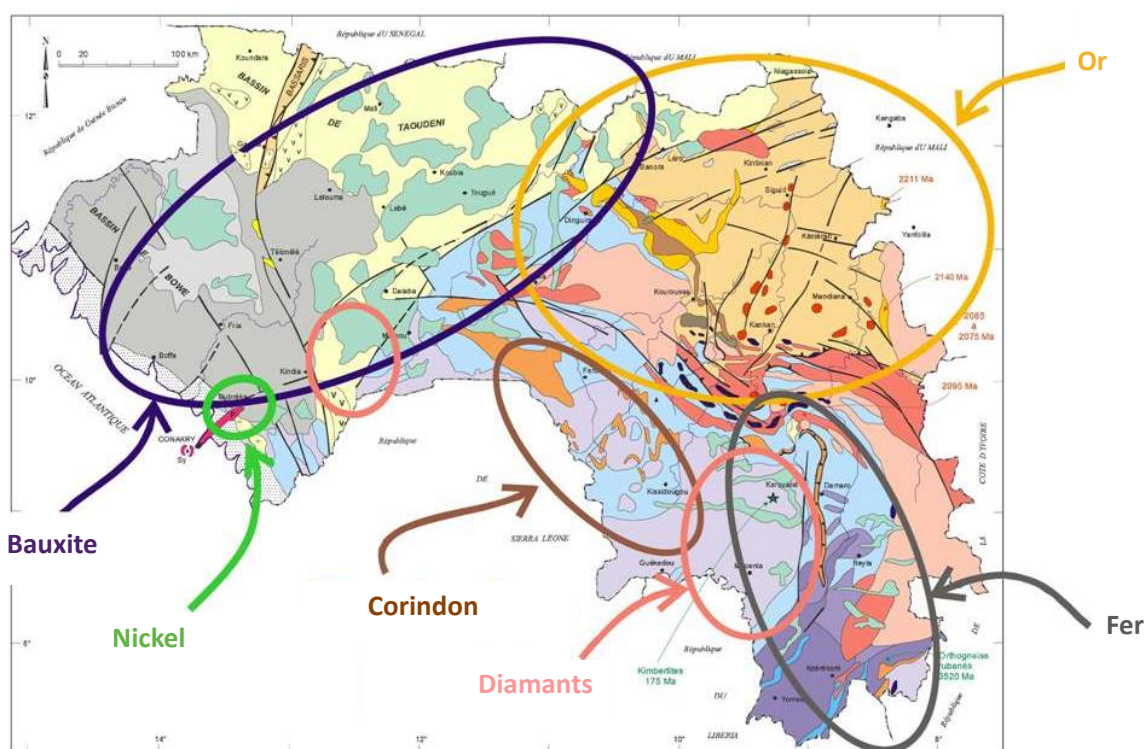
- Simba Energy, opérateur des blocs *onshore* 1 et 2 du bassin de Bove²⁰.

Nous comprenons que le Contrat de Partage de Production couvrant les activités de recherche sur ces deux blocs a été signé en avril 2008²¹.

3.2. Secteur minier

3.2.1. Potentiel du secteur

La Guinée est dotée d'un sous-sol riche en ressources minières, comme le présente la carte ci-dessous.



Carte 1 : Répartition des principales ressources minières de Guinée²²

Les principales zones géographiques concernées par l'activité extractive minière en Guinée sont donc :

- La Zone Nord-Ouest pour la bauxite ;
- La Zone Nord-Est pour l'or ;
- La Zone Sud-Est pour les diamants et le fer.

Les principales substances de mines extraites en Guinée sont :

²⁰ Voir le site de la maison-mère Simba Energy - <http://www.simbaenergy.ca/projects/guinea.aspx> (octobre 2016).

²¹ Contrat de Partage de Production d'Hydrocarbures entre la République de Guinée et Simba Energy (avril 2008).

²² Sur la base de la carte disponible sur le site de l'entreprise publique SOGUIPAMI - www.soguijami-gn.com (octobre 2016).



- La bauxite ; nous comprenons que les réserves de bauxite se chiffrent à 40 milliards de tonnes²³.
- L'or ; nous comprenons que les réserves d'or seraient estimées aux alentours des 1 000 tonnes²⁴.
- Les diamants ; nous comprenons que les réserves de diamants seraient établies entre 25 et 30 millions de carats²⁵.

Nous comprenons par ailleurs que le sous-sol guinéen serait doté de réserves importantes de :

- Fer ; nous comprenons que les réserves de fer se chiffrent à 15 milliards de tonnes²⁶.
- Nickel ; dont nous n'avons pas eu d'estimation de la taille des réserves.

3.2.2. Cadre institutionnel

Le Ministère des Mines et de la Géologie²⁷ était, en 2015, responsable de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement pour le secteur minier. Nous comprenons que c'est encore le cas en 2016.

En 2015, plusieurs services étaient en charge, pour le compte de l'État, d'assurer le suivi des opérations de recherche et d'exploitation minières en Guinée :

- La Direction Nationale des Mines²⁸ du Ministère des Mines et de la Géologie.
- Le Bureau National d'Expertise²⁹ du Ministère des Mines et de la Géologie.
- Le Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)³⁰ du Ministère des Mines et de la Géologie. Nous comprenons que le CPDM assure, entre autres, l'évaluation des demandes de permis de recherche³¹, d'exploitation industrielle et semi-industrielle³² ainsi que des concessions minières³³. Nous comprenons que le CPDM a récemment conduit la modernisation du Cadastre minier de la Guinée, en effectuant un certain nombre d'actions parmi lesquelles la mise en place d'un nouveau système informatisé de Cadastre minier (disponible sur internet à partir du 17 novembre 2016 pour les investisseurs potentiels) et la révision des points géodésiques sur l'ensemble du territoire guinéen³⁴. Nous comprenons cependant que ce Cadastre n'est pas encore accessible sur internet au public.
- L'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)³⁵ du Ministère des Mines et de la Géologie.
- La Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)³⁶, créée par le Décret 2011/218/PRG/SGG du 11 août 2011, afin notamment de « *détenir, gérer les actions, les participations, les intérêts financiers et commerciaux de l'État guinéen dans les sociétés*

²³ Statistiques minières en Guinée, Courrier du Bureau de Stratégie et de Développement (14 décembre 2016).

²⁴ Statistiques minières en Guinée, Courrier du Bureau de Stratégie et de Développement (14 décembre 2016).

²⁵ Statistiques minières en Guinée, Courrier du Bureau de Stratégie et de Développement (14 décembre 2016).

²⁶ Statistiques minières en Guinée, Courrier du Bureau de Stratégie et de Développement (14 décembre 2016).

²⁷ Ministère des Mines et de la Géologie, <http://mines.gov.gn/> (octobre 2016).

²⁸ À notre connaissance, ce service n'est pas doté d'un site internet (octobre 2016).

²⁹ À notre connaissance, ce service n'est pas doté d'un site internet (octobre 2016).

³⁰ À notre connaissance, ce service n'est pas doté d'un site internet (octobre 2016).

³¹ Code minier amendé de 2011, Article 22.

³² Code minier amendé de 2011, Article 30.

³³ Code minier amendé de 2011, Article 37.

³⁴ Courrier du CPDM relatif à la modernisation du cadastre minier (9 décembre 2016)

³⁵ www.anaim-gn.com (octobre 2016).

³⁶ www.soguipami-gn.com (octobre 2016).

minières, les sociétés de commercialisation, de marketing, de transport de minerais et des produits dérivés »³⁷.

Nous comprenons que la SOGUIPAMI est détenue à 100% par l'État³⁸. Nous comprenons que la SOGUIPAMI détenait, en 2015, des participations dans 7 entreprises minières : Camen Ressources (15%), Sovereign Mining Guinea (20%), Guinean Brain Touch (15%), Société des Bauxites de Guinée (3%), AXIS Minerals Resources (1%), Guinea Iron Ore (10%) et Guinean Minerals Ressources (10%)³⁹.

3.2.3. Réglementation sectorielle

a. Codes et lois en vigueur

En 2015, la Loi 2011/006/CNT du 9 septembre 2011 portant Code minier et la Loi 2013/053/CNT portant modification de certaines dispositions du Code minier (ensemble appelé ci-après « le Code minier amendé de 2011 ») régissaient les activités du secteur. Encore en vigueur en 2016, ce Code vise « à encourager la recherche et l'exploitation des ressources minérales de manière à favoriser le développement économique et social de la Guinée », ainsi qu'« à promouvoir une gestion systématique et transparente du secteur minier qui garantit des bénéfices économiques et sociaux durables au peuple guinéen, dans le cadre d'un partenariat réciproquement avantageux avec les investisseurs »⁴⁰.

Nous comprenons toutefois que les Contrats et conventions miniers signés avant 2011 continuent d'être régis par la Loi 95/036/CTRN portant Code minier (« Code minier de 1995 »).

Selon le Code minier amendé de 2011, il existe en Guinée les substances de mines⁴¹ et de carrières⁴².

Plusieurs types de permis sont rattachés à la valorisation des substances de mines⁴³ :

- Le permis de recherche, qui « confère à son titulaire, dans les limites de son périmètre et sans limitation de profondeur, le droit exclusif de recherche du type de la substance minière pour lequel le permis est délivré »⁴⁴. Le permis de recherche est délivré pour une période de trois ans⁴⁵ ; il est renouvelable à deux reprises, pour une durée maximale de deux ans.

Nous comprenons en outre que le nombre de permis de recherche est limité selon la substance : un même opérateur ne peut détenir plus de trois permis de recherche de

³⁷ Décret 2011/218/PRG/SGG du 11 août 2011 portant création d'une société de patrimoine du secteur minier, Article 3.

³⁸ Situation des participations de l'État dans les sociétés minières, Direction Nationale du Patrimoine de l'État et des Investissements Privés (9 décembre 2015).

³⁹ Courrier n°78/SOGUIPAMI/2015 relatif à la liste des participations de la SOGUIPAMI (24 décembre 2015)

⁴⁰ Code minier amendé de 2011, Article 2.

⁴¹ « Sont considérées comme mines les gîtes de toutes substances minérales non classées dans les carrières, à l'exception des hydrocarbures liquides ou gazeux ».

Code minier amendé de 2011, Article 13.

⁴² « Sont considérées comme carrières les gîtes de matériaux de construction, de matériaux pour l'industrie céramique, de matériaux d'amendement, de sel gemme, et d'autres substances analogues à l'exception des phosphates, nitrates, sels alcalins et autres sels associés dans les mêmes gisements. Les tourbières sont également classées parmi les carrières ».

Code minier amendé de 2011, Article 12.

⁴³ Les différents permis présentés ci-dessous font l'objet d'un traitement similaire dans le Code minier de 1995.

⁴⁴ Code minier amendé de 2011, Article 19.

⁴⁵ Code minier amendé de 2011, Article 23.

bauxite et de minerai de fer pour une surface de 1 500 km² ; il ne peut détenir plus de cinq permis pour 500 km² pour les autres substances⁴⁶.

- Le permis d'exploitation minière industrielle et semi-industrielle, qui « confère à son titulaire, dans les limites de son périmètre et indéfiniment en profondeur, le droit exclusif de reconnaissance, de recherches, d'exploitation et la libre disposition des substances minières pour lesquelles il est délivré »⁴⁷. Ce permis est accordé en priorité au titulaire d'un permis de recherche pour les gisements mis en évidence à l'intérieur du périmètre, sous réserve notamment que le titulaire ait rétrocédé à l'État la moitié du périmètre initial⁴⁸.

Le permis d'exploitation minière industrielle est accordé pour une durée maximale de quinze ans⁴⁹, renouvelé pour des périodes de cinq ans⁵⁰. Le permis d'exploitation minière semi-industrielle est accordé pour une durée maximale de cinq ans, renouvelé pour des périodes de cinq ans⁵¹.

- La concession minière, qui « confère à son titulaire le droit exclusif d'effectuer dans son périmètre, sans limitation de profondeur, tous travaux d'exploitation de gisements des substances minières pour lesquelles la concession est délivrée »⁵².

La concession minière se distingue du permis d'exploitation notamment par le montant des investissements requis : plus d'un milliard d'USD pour la bauxite, le fer et les substances radioactives ; plus de 500 millions d'USD pour les autres substances minières⁵³. La concession minière est accordée pour une durée de vingt-cinq ans, renouvelable une ou plusieurs fois, pour une période de dix ans⁵⁴.

En ce qui concerne les substances de carrières, le Code minier amendé de 2011 prévoit⁵⁵ :

- L'autorisation de recherche de carrières, qui « confère à son titulaire le droit de rechercher toutes les substances de carrières sur la superficie pour laquelle elle est délivrée »⁵⁶. Elle est délivrée pour une période d'un an, renouvelable deux fois au plus, pour des périodes ne dépassant pas un an⁵⁷.
- L'autorisation d'exploitation de carrières, qui « confère à son titulaire le droit exclusif d'effectuer dans son périmètre tous travaux de recherche et d'exploitation des substances qui y sont visées »⁵⁸.

Enfin, nous comprenons que le Code minier amendé de 2011 prévoit aussi l'autorisation d'exploitation artisanale⁵⁹.

⁴⁶ Code minier amendé de 2011, Article 20.

⁴⁷ Code minier amendé de 2011, Article 28.

⁴⁸ Code minier amendé de 2011, Article 19.

⁴⁹ Code minier amendé de 2011, Article 32.

⁵⁰ Code minier amendé de 2011, Article 33.

⁵¹ Code minier amendé de 2011, Article 33.

⁵² Code minier amendé de 2011, Article 35.

⁵³ Code minier amendé de 2011, Article 37.

⁵⁴ Code minier amendé de 2011, Articles 39-40.

⁵⁵ Les différents permis présentés ci-dessous font l'objet d'un traitement similaire dans le Code minier de 1995.

⁵⁶ Code minier amendé de 2011, Article 46.

⁵⁷ Code minier amendé de 2011, Article 48.

⁵⁸ Code minier amendé de 2011, Article 67.

⁵⁹ Code minier amendé de 2011, Articles 51-64.

L'autorisation d'exploitation artisanale est elle aussi couverte par le Code minier de 1995.

b. Procédure d'octroi de titres et publication des contrats

Nous comprenons que « *toute personne physique ou morale* » peut conduire des activités de recherche de substances de mines ou de carrières⁶⁰. Néanmoins, les personnes morales doivent être de droit guinéen⁶¹ pour s'engager dans des activités d'extraction.

Les modalités d'attribution des permis de recherche et de substances de mines sont régies par le Code minier amendé de 2011, qui distingue⁶² :

- Les périmètres « *sans informations géologiques ou avec des informations géologiques ne permettant pas d'identifier un gisement* », et pour lesquels « *le premier demandeur bénéficie du titre* » (i.e. procédure usuelle du 'premier arrivé, premier servi').
- Les périmètres « *déjà prospectés, renfermant un gisement connu ou suscitant l'intérêt de plusieurs sociétés* », et pour lesquels la procédure de l'appel d'offre « *compétitif et transparent* » est favorisée.

Dans tous les cas, l'octroi d'un titre d'exploitation donne immédiatement « *droit à une participation gratuite de l'État, à hauteur de quinze pour cent (15%) au maximum dans le capital de la société titulaire* »⁶³. Cette disposition ne s'applique néanmoins pas aux conventions soumises au Code minier de 1995, qui précise, notamment en ce qui concerne la bauxite et le fer, que l'État ne dispose pas de participation gratuite⁶⁴.

L'État et l'opérateur minier signent une Convention minière, valable pour toute la période de durée de validité du permis auquel elle est rattachée⁶⁵. Le Code minier amendé de 2011 stipule en outre que « *la Convention minière sera publiée sur le site internet officiel du Ministère en charge des Mines* », ainsi que « *dans le Journal Officiel* »⁶⁶.

Dans les faits, nous avons été en mesure d'identifier un site officiel recensant l'ensemble des Conventions minières en vigueur⁶⁷. A condition qu'il soit régulièrement mis à jour, les Conventions minières signées en Guinée sont donc publiques, au sens des recommandations de l'Exigence n°3.12 de la Norme ITIE.

Enfin, nous notons que le Code minier amendé de 2011 stipule que tout titulaire de permis minier en Guinée devra signer avec le Ministère de tutelle un Code de bonne conduite précisant notamment « *son engagement à respecter les douze principes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives* »⁶⁸.

3.2.4. Fiscalité et paiements des entreprises titulaires

a. Fiscalité de droit commun

Nous comprenons que les entreprises en phase de recherche et de développement sont principalement soumises⁶⁹ :

⁶⁰ Code minier amendé de 2011, Article 15.

⁶¹ Code minier amendé de 2011, Article 15.

⁶² Code minier amendé de 2011, Article 22.

⁶³ Code minier amendé de 2011, Article 150.

⁶⁴ Code minier de 1995, Article 167.

⁶⁵ Code minier amendé de 2011, Article 18.

⁶⁶ Code minier amendé de 2011, Article 18.

⁶⁷ Voir <http://www.contratsminiersguinee.org/> (décembre 2016).

⁶⁸ Code minier amendé de 2011, Article 155.

⁶⁹ Ces entreprises bénéficient en effet d'un certain nombre d'exonérations, parmi lesquelles La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les importations ; l'impôt minimum forfaitaire ; les patentes ; la contribution à la formation professionnelle ; la contribution foncière unique ; la taxe d'apprentissage ; les droits de douane.



- Aux retenues à la source sur les traitements et salaires versés aux employés⁷⁰.
- Aux retenues à la source sur les revenus non salariaux versés aux prestataires de services établis hors de Guinée⁷¹.

Les entreprises en phase d'exploitation sont quant à elles principalement soumises⁷² :

- Aux retenues à la source sur les traitements et salaires versés aux employés⁷³.
- Aux retenues à la source sur les revenus non salariaux versés aux prestataires de services établis hors de Guinée⁷⁴.
- À la TVA⁷⁵.
- À l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (IBIC), au taux de 30%⁷⁶.
- À l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM), au taux de 10%⁷⁷.
- Aux droits d'enregistrements⁷⁸.
- Au versement forfaitaire sur les salaires⁷⁹.
- À la taxe d'apprentissage⁸⁰.
- À la contribution au développement local⁸¹.

b. Fiscalité sectorielle

Le Code minier amendé de 2011 prévoit une fiscalité sectorielle spécifique pour les entreprises titulaires de permis minier, notamment le paiement⁸² :

- De droits fixes, payables à la délivrance de chaque permis, et dont le montant et les modalités sont fixés par voie réglementaire⁸³.
- D'une redevance superficielle, payable annuellement et dont le montant est proportionnel à la superficie du permis. Les modalités de règlements sont fixées par arrêté conjoint du Ministère en charge des mines et du Ministère en charge des finances⁸⁴.
- D'une taxe sur l'extraction de substances minières, payable au plus tard le 15 du mois suivant l'extraction du minerai. L'assiette de cette taxe est la valeur de la substance

Code minier amendé de 2011, Articles 171-174.

⁷⁰ Code minier amendé de 2011, Article 169.

⁷¹ Code minier amendé de 2011, Article 170.

⁷² Ces entreprises bénéficient de certaines exonérations, parmi lesquelles l'impôt minimum forfaitaire ; la contribution foncière unique.

Code minier amendé de 2011, Article 175.

⁷³ Code minier amendé de 2011, Article 169.

⁷⁴ Code minier amendé de 2011, Article 170.

⁷⁵ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁷⁶ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁷⁷ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁷⁸ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁷⁹ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁸⁰ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁸¹ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁸² La liste des impôts de droit commun auxquels sont soumises les entreprises titulaires de permis d'exploitation ou de concessions minières est traitée de façon similaire dans le Code minier de 1995.

⁸³ Code minier amendé de 2011, Article 159.

Les droits fixes sont couverts par le Code minier de 1995 (Article 137).

⁸⁴ Code minier amendé de 2011, Article 160.

La redevance superficielle est couverte par le Code minier de 1995 (Article 138).



extraite⁸⁵ ; le taux applicable par minerai est disponible dans le Code minier amendé de 2011⁸⁶.

- D'une taxe sur l'extraction de substances de carrières, dont les taux sont fixés par arrêté conjoint du Ministère en charge des mines et du Ministère en charge des finances⁸⁷.
- D'une taxe à l'exportation sur les substances minières (autres que précieuses)⁸⁸, payable par l'exportateur⁸⁹ au moment de l'exportation pour tous les minerais exportés à l'état brut. L'assiette de cette taxe est la valeur de la substance exportée⁹⁰ ; le taux applicable par minerai est disponible dans le Code minier amendé de 2011.
- D'une taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or, de pierres précieuses et autres pierres gemmes, payable par l'exportateur pour l'or, les pierres précieuses et autres pierres gemmes issus d'une autorisation d'exploitation artisanale uniquement. Cette taxe est payable au moment de l'exportation ; ses modalités de calcul sont fixées par voie réglementaire⁹¹.
- Des droits de douane⁹².

Le Code minier amendé de 2011 prévoit une stabilisation du régime fiscal de 15 ans à compter de la date d'octroi du titre⁹³. Sont néanmoins exclus de cette stabilisation les taux des droits fixes, des redevances annuelles et superficiaires⁹⁴. Notons que, dans le Code minier de 1995, la période de stabilisation court sur 10 ans pour les permis d'exploitation et sur 25 ans pour les concessions minières⁹⁵.

c. Fournitures d'infrastructures et contreparties en nature

Nous comprenons qu'il n'existait pas, en 2015, de conventions minières intégrant des fournitures d'infrastructures au sens des dispositions de l'Exigence n°4.d de la Norme ITIE⁹⁶, à l'exception du Protocole d'investissement rattaché à l'exploitation du gisement de bauxite de Sangaredi par l'entreprise Global Alumina Corporation (GAC), ratifié par l'Assemblée Nationale en juin 2014.⁹⁷

De même, il n'existait pas à notre connaissance de conventions minières basées sur des contreparties en nature (par ex. préfinancement d'infrastructures) au sens des dispositions de l'Exigence n°4.d de la Norme ITIE⁹⁸.

⁸⁵ La valeur extraite varie selon les minerais ; elle se calcule en fonction de la teneur du minerai, du poids extrait et de son indice de prix à l'export.

⁸⁶ Code minier amendé de 2011, Article 161.

La taxe sur les substances minières est couverte par le Code minier de 1995 (Article 139).

⁸⁷ Code minier amendé de 2011, Article 162.

La taxe sur l'extraction de substances de carrières est couverte par le Code minier de 1995 (Article 140).

⁸⁸ Code minier amendé de 2011, Article 163.

Nous n'avons pas identifié de taxe similaire dans le Code minier de 1995.

⁸⁹ Qui n'est pas nécessairement le titulaire du permis minier.

⁹⁰ La valeur exportée varie selon les minerais ; elle se calcule en fonction de la teneur du minerai, du poids extrait et de son indice de prix à l'export.

⁹¹ Code minier amendé de 2011, Article 164.

La taxe à l'exportation sur la production artisanale est aussi couverte par le Code minier de 1995 (Article 141).

⁹² Code minier amendé de 2011, Articles 178-180.

⁹³ Code minier amendé de 2011, Article 182.

⁹⁴ Code minier amendé de 2011, Article 182.

⁹⁵ Code minier de 1995, Article 158.

⁹⁶ « Fournitures d'infrastructures et accords de troc ».

La Norme ITIE, Secrétariat international de l'ITIE (1^{er} janvier 2015), p. 27.

⁹⁷ <http://www.ega.ae/en/operations/mining-refining/gac/project-strategy/> (octobre 2016).

⁹⁸ « Fournitures d'infrastructures et accords de troc ».

La Norme ITIE, Secrétariat international de l'ITIE (1^{er} janvier 2015), p. 27.



d. Paiements et transferts infranationaux

Toute entreprise minière doit s'engager dans le développement des communautés locales riveraines des sites d'extraction. Cet engagement est formalisé dans le cadre d'une Convention de développement de la communauté locale ; les paiements effectués par l'entreprise minière peuvent être réalisés par exemple au titre de bourses d'études ou encore du développement d'infrastructures médicales ou scolaires⁹⁹. L'approbation de cette Convention par le Ministre de tutelle est une condition préalable au développement de la mine¹⁰⁰.

En ce qui concerne les transferts infranationaux, les sommes annuelles collectées au titre des impôts sectoriels présentés au § 3.2.4.b, à l'exception notable de la taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or, de pierres précieuses et autres pierres gemmes, sont affectées comme suit¹⁰¹ :

- 80% sont dévolus au budget national.
- 15% sont alloués au budget de l'ensemble des collectivités locales du pays.
- 5% sont alloués au Fonds d'Investissement Minier.

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi d'intégrer les flux associés à ces transferts infranationaux dans le Périmètre de ce Rapport.

Les sommes annuelles collectées par le paiement de la taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or, de pierres précieuses et autres pierres gemmes sont, quant à elles, affectées comme suit¹⁰² :

- 67% sont dévolus au budget national.
- 21% sont alloués au Bureau National d'Expertise (BNE).
- 12% sont destinés à l'expert évaluateur, conformément au contrat le liant au Ministère des Mines et de la Géologie.

Dans un cas comme dans l'autre, le Code minier amendé de 2011 stipule que « *les montants correspondants font l'objet d'une publication au Journal Officiel et sur les sites internet des Ministères en charge des Mines, de la Décentralisation et des Finances* »¹⁰³. Au terme de nos travaux, nous n'avons pas eu accès à ces publications.

Toutefois, dans le cadre de ce Rapport, et afin de préciser le niveau de ces transferts, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a décidé que les organismes collecteurs devraient déclarer, sur une base unilatérale, les différents transferts listés ci-dessous :

- Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit des préfectures, CRD et autres collectivités locales.
- Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier.
- Transferts au titre des droits fixes effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier
- Transferts au titre des loyers des infrastructures minières effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier.

⁹⁹ Convention minière type (20 août 2007), Article 20.1.

¹⁰⁰ Convention minière type (20 août 2007), Article 20.4.

¹⁰¹ Code minier amendé de 2011, Article 165.

¹⁰² Code minier amendé de 2011, Article 165.

¹⁰³ Code minier amendé de 2011, Article 165.



Néanmoins, au terme de nos travaux, aucune déclaration relative à ces transferts ne nous a été remise.

3.2.5. Contrôle et audit des comptes

a. Organismes collecteurs

La Cour des Comptes n'était pas constituée en 2015 en Guinée. Nous comprenons néanmoins que cette Cour est opérationnelle depuis janvier 2016.

Dans ce contexte, c'est la Cour des Comptes, en charge de contrôler les différents services relevant du Ministère ou placés sous sa tutelle, ainsi que les entreprises parapubliques et personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de l'État, qui a été chargée du contrôle des comptes des principaux organismes collecteurs couverts par le Rapport ITIE 2015 :

- La Direction Nationale des Impôts (DNI).
- Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP).
- Direction Générale des Douanes (DGD).
- La Direction Nationale des Mines (DNM).
- Le Bureau National d'Expertise (BNE).
- Le Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM).

Par ailleurs, nous comprenons que la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) et l'Agence nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM) disposent d'auditeurs externes.

b. Entreprises de droit privé

Nous comprenons que l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique s'appliquait, en 2015, au contrôle des comptes des entreprises de droit privé en Guinée.

Dans ce cadre, l'obligation de désigner un auditeur indépendant est fonction du profil de l'entreprise et de son niveau d'activité. Ainsi :

- « *Les sociétés à responsabilité limitée dont le capital social est supérieur à 10 000 000 FCFA ou qui remplissent l'une des deux conditions suivantes :*
 - *Chiffre d'affaires annuel supérieur à 250 000 000 FCFA,*
 - *Effectif permanent supérieur à 50 personnes,**sont tenues de désigner au moins un commissaire aux comptes »*¹⁰⁴.
- Par ailleurs, « *le contrôle est exercé, dans chaque société anonyme, par un ou plusieurs commissaires aux comptes »*¹⁰⁵, et ce quel que soit le niveau de l'activité.

¹⁰⁴ Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, OHADA, paru au Journal Officiel OHADA n°2 le 01/04/1997, Article 376.

¹⁰⁵ Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, OHADA, paru au Journal Officiel OHADA n°2 le 01/04/1997, Article 694.

3.2.6. Principaux acteurs de droit privé

Les principaux acteurs titulaires, en 2015, de permis d'exploitation ou de concessions minières étaient respectivement :

- La Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)¹⁰⁶, qui exploite la bauxite des mines à ciel ouvert de Sangarédi, Bidikoum, Silidara et N'Dangara. La CBG dispose d'une capacité annuelle de production d'environ 15 Mt de bauxite.
- La Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)¹⁰⁷, qui exploite la bauxite de la mine de Kindia, à moins de 150 km de Conakry. La CBK dispose d'une capacité annuelle de production légèrement supérieure à 3 Mt de bauxite.
- La Société Minière de Boké (SMB)¹⁰⁸, qui intervient sur un projet de construction et d'exploitation (depuis août 2015) d'une mine de bauxite dans la région de Boké, à 250 km de Conakry.
- Rusal Friguia, qui exploite la bauxite de la mine de Fria, à 160 km au nord de Conakry. La capacité annuelle de production de Rusal Friguia dépasse les 2 Mt¹⁰⁹. Le site est par ailleurs doté d'une raffinerie et d'un réseau de chemin de fer de 160 km.
Nous comprenons néanmoins qu'un différend entre l'entreprise et l'État a conduit à l'arrêt des activités courant 2012.
Nous comprenons également que Rusal intervient sur le projet de mine de bauxite de Dian-Dian, avec une mise en exploitation prévue pour fin 2017, et une capacité initiale de 3 Mt de bauxite.
- La Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)¹¹⁰, qui exploite la mine d'or de Siguiiri, à 850 km au nord de Conakry. Nous comprenons que la SAG a produit, en 2015, plus de 9,3 tonnes d'or¹¹¹.
- La Société Minière de Dinguiraye (SMD)¹¹², qui exploite la mine d'or de Lefa, à 700 km au nord de Conakry. La production annuelle de la mine s'est chiffrée, en 2015, à 6,1 tonnes d'or.

Nous soulignons par ailleurs le développement :

- De la mine de fer de Simandou (blocs 1 et 2), par l'entreprise SIMFER¹¹³.
Le projet intègre l'exploitation du gisement, la construction d'un chemin de fer trans-guinéen de 650 km et d'un port au sud de Conakry. Le Cadre d'investissement, qui définit l'ensemble des composantes associées au projet est entré en vigueur en août 2014.
Nous comprenons d'ailleurs qu'un litige existe avec BSGR Guinée LTD - Vale relatif à ce gisement.
- Des mines de fer de Kalia, à 300 km à l'est de Conakry, et de Forécariah, à 160 km au sud-est de Conakry, par l'entreprise Bellzone¹¹⁴.

¹⁰⁶ www.cbg-guinee.com (octobre 2016).

¹⁰⁷ Voir le site de la maison-mère, RUSAL - <http://rusal.ru/en/about/34.aspx> (octobre 2016).

¹⁰⁸ Nous comprenons que cette entreprise ne dispose pas d'un site internet (octobre 2016).

¹⁰⁹ Voir le site de la maison-mère, RUSAL - <http://rusal.ru/en/about/21.aspx> (octobre 2016).

¹¹⁰ Voir le site de la maison-mère, AngloGold Ashanti - <http://www.anglogoldashanti.com/en/About-Us/Regionsandoperations/Guinea/Pages/default.aspx> (octobre 2016).

¹¹¹ Déclaration ITIE 2015 de la SAG

¹¹² Voir le site de la maison-mère, NordGold - <http://www.nordgold.com/operations/production/lefa/> (octobre 2016).

¹¹³ Voir le site de la maison-mère, Rio Tinto - <http://www.riotinto.com/guinea/simandou-4695-fr.aspx> (octobre 2016).

¹¹⁴ <http://www.bellzone.com/projects-and-operations/kalia> (octobre 2016).



3.2.7. Chiffres clés

Nous comprenons qu'en 2015, près de 27,6 millions de tonnes de bauxite ont été produites par les entreprises CBG, CBK et SMB, dont la production a commencé en 2015¹¹⁵.

Nous comprenons également que les exportations d'or ont atteint 17 tonnes en 2015, avec une participation du secteur artisanal d'environ 14%¹¹⁶.

Nous comprenons que la production de diamants, essentiellement artisanale, a légèrement dépassé les 166 000 carats en 2015¹¹⁷. Les exportations de diamants se sont établies à près de 165 000 carats, pour une valeur de 140 MDS GNF (18,7 MUSD), en 2015¹¹⁸.

Enfin, nous comprenons que le poids du secteur minier dans le Produit Intérieur Brut (PIB) était de 14% en 2015¹¹⁹.

¹¹⁵ Statistiques minières en Guinée, Courrier du Bureau de Stratégie et de Développement (14 décembre 2016).

¹¹⁶ Statistiques minières en Guinée, Courrier du Bureau de Stratégie et de Développement (14 décembre 2016).

¹¹⁷ Selon le site statistique du Kimberley Process – www.kimberleyprocessstatistics.org (octobre 2016).

¹¹⁸ Selon le site statistique du Kimberley Process – www.kimberleyprocessstatistics.org (octobre 2016).

¹¹⁹ Statistiques minières en Guinée, Courrier du Bureau de Stratégie et de Développement (14 décembre 2016).

4. PERIMETRE DU RAPPORT ITIE 2015

Le Périmètre des entreprises et des flux présenté ci-dessous a été défini par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée et relève de sa seule responsabilité.

Ce Périmètre a pu être discuté avec nous, en octobre 2016, à Conakry.

4.1. Période concernée

Les déclarations des organismes collecteurs et des entreprises comprennent tous les paiements réalisés entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015.

4.2. Secteurs à prendre en compte

Le Rapport ITIE 2015 couvre le secteur minier.

4.3. Périmètre des entreprises

Critères de matérialité et d'exhaustivité

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi d'intégrer de manière exhaustive toutes les entreprises inscrites, en 2015, au Cadastre minier et couvertes par l'Étude de Cadrage réalisée courant 2016 : les entreprises publiques et privées, titulaires de concessions minières, de permis de recherche et d'exploitation de mines industrielles et de carrières, ainsi que les comptoirs d'achat d'or et de diamants.

Compte tenu du nombre d'acteurs très important de ce secteur, de leur éclatement à travers le territoire et du caractère limité d'un nombre substantiel de titulaires, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a convenu que :

- Les déclarations des entreprises identifiées comme ayant pu verser, en 2015, une contribution globale supérieure à 700 MGNF (environ 100 KUSD)¹²⁰ ont été réconciliées avec les déclarations transmises par les organismes collecteurs. Sur la base des déclarations ITIE fournies, cette liste s'établit à 45 entreprises.
- La contribution des 260 autres entreprises identifiées est considérée à partir des déclarations unilatérales de l'État, afin de préciser leur niveau de contribution annuelle et, le cas échéant, d'affiner le Périmètre des prochains Rapports ITIE.

¹²⁰ Estimation effectuée sur la base des données chiffrées transmises par les organismes collecteurs et les entreprises extractives pour la réalisation de l'Étude de Cadrage.



Ce choix a conduit à la prise en compte, pour le Rapport ITIE 2015, de 305 entreprises, parmi lesquelles :

- Les déclarations des entreprises dont la contribution s'élève à plus de 700 MGNF (environ 100 KUSD) ont fait l'objet de rapprochements avec les déclarations des organismes collecteurs. Sur la base des déclarations ITIE reçues, il s'agit des 45 entreprises suivantes :

A		SOCIETES MINIERES	
1	Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)	11	Société Wega Mining Guinée
2	Société Minière de Dinguiraye (SMD)	12	Société d'Alumine Friguia
3	SIMFER	13	Société Alufer
4	Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	14	Alliance Mining Commodities Guinée
5	Guinea Alumina Corporation (GAC)	15	West Africa Exploration
6	Société des Mines de Fer de Guinée	16	Forecariah Guinea Mining
7	Compagnie des Bauxites de Guinée	17	Société Guitier Mining
8	Compagnie de Bauxites et d'Alumine de Dian-Dian	18	Société Minière de Boke
9	Société Bellzone Holdings	19	China Power Investment (CPI)
10	Société Bel Air Mining	20	Rio Tinto Guinée
B		SOUS-TRAITANTS MINIERES	
21	United Mining Supply	28	Geoprospects Limited Succursale Guinée
22	Moolman Mining Guinea	29	Société Equipements et Services Sangaredi
23	Nitrokemine Guinée	30	Société Amco Drilling Guinée
24	Nitrokemfor Guinée	31	Société Sodexo Guinée
25	Toumnyne SARL	32	Société Winning Alliance Ports
26	Mines Equipements et Services	33	HY SPEC Africa Limited Guinée
27	SGS Mineral Service Guinée		
C		SOCIETES DE CARRIERE	
34	SOMIAG	36	SCETHCG
35	Alame	37	AMG
D		COMPTOIRS DE DIAMANT	
38	Société Rufex	39	Etablissements IDC
E		COMPTOIRS D'OR	
40	Société Hamana Import Export	43	Etablissements Diakite & Fofana
41	Etablissements Ly Baïla	44	Société Goldia Guinée
42	Etablissements So Sim	45	Société Obama Guinée International

Tableau 3 : Périmètre des entreprises, secteur minier

- Des 260 autres entreprises, présentées en Annexe 2, dont les données ont été traitées à partir des déclarations unilatérales de l'État.

4.4. Périmètre des flux

Critères de matérialité et d'exhaustivité

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi d'intégrer dans le Rapport ITIE 2015 tous les flux couverts par le Code minier ainsi que les principaux impôts de droit commun, dont l'Impôt sur les sociétés.

Par ailleurs, afin que le Rapport ITIE 2015 couvre tous les paiements significatifs versés par le secteur extractif, les organismes collecteurs et les entreprises extractives ont été tenues de déclarer tous les Autres paiements significatifs¹²¹ ; le seuil de matérialité pour ces déclarations a été fixé à 700 MGNF (environ 100 KUSD) par flux.

Ce choix a conduit à la prise en compte, pour le Rapport ITIE 2015, des 33 flux présentés ci-dessous¹²² :

FLUX EN NUMERAIRE			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	19	Taxe sur les substances minières
2	Droits fixes	20	Dividendes
3	Taxe sur les substances de carrières	21	Impôt sur la plus-value de cession
4	Pénalités liées aux infractions minières	22	Cotisations CNSS
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	23	Loyers des Infrastructures
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle	24	Autres paiements significatifs
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)		Paiements infranationaux*
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	25	Redevance superficière
9	Impôts Sociétés	26	Contribution au développement local
10	Retenues à la Source	27	Autres contributions au développement local
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques		Paiements sociaux*
12	Impôt sur le Patrimoine	28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)
14	Produits d'enregistrement		Transferts infranationaux**
15	Taxe sur Téléphone	30	Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières
16	Taxes sur les Salaires	31	Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	32	Transferts au titre des droits fixes effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	33	Transferts au titre des loyers des infrastructures minières effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier

* Déclarations unilatérales des entreprises

** Déclarations unilatérales des administrations

Tableau 4 : Périmètre des flux, secteur des mines

Les flux n°30, 31, 32 et 32 relèvent de l'Exigence n°4.2.e de la Norme ITIE¹²³ ; ils sont versés entre organismes collecteurs, au titre de la redistribution des revenus issus de l'extraction minière. Pour cette raison, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi qu'ils feraient l'objet d'une déclaration unilatérale des organismes collecteurs.

¹²¹ Cette catégorie permettra, entre autres, de couvrir des paiements tels que les revenus provenant de la cession de participations ou encore les avances et prêts, si leur montant annuel cumulé, tous paiements confondus, s'avère pour une entreprise donnée supérieur au seuil de matérialité adopté par le Comité National de l'ITIE-Guinée.

¹²² Les libellés des flux inscrits dans le Périmètre du Rapport ITIE 2015 diffèrent de ceux présentés dans le Rapport ITIE 2013, afin d'être plus conformes avec la nomenclature fiscale guinéenne et d'accroître ainsi la lisibilité pour les entités déclarantes. Le libellé de ces flux pour le Rapport 2015 est défini dans l'Etude de Cadrage du Consultant National.

¹²³ « Lorsque des transferts entre les entités de l'État nationales et infranationales sont liés aux revenus générés par les entreprises extractives et sont rendus obligatoires par une constitution nationale, une loi, ou d'autres mécanismes de partage des revenus, le Groupe multipartite est tenu de faire en sorte que les transferts significatifs soient divulgués dans les rapports ITIE ».

La Norme ITIE, Secrétariat International de l'ITIE (1^{er} janvier 2015), p. 29.

Les flux n°25, 26, 27, 28 et 29 sont versés par les entreprises extractives à des organismes collecteurs décentralisés (collectivités locales) ou à des organismes de droit privé (fournisseurs tiers notamment). Pour cette raison, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi qu'ils feraient l'objet d'une déclaration unilatérale des entreprises.

La circulation de ces flux entre entreprises privées, État, collectivités locales et organismes de droit privé est schématisée ci-dessous :

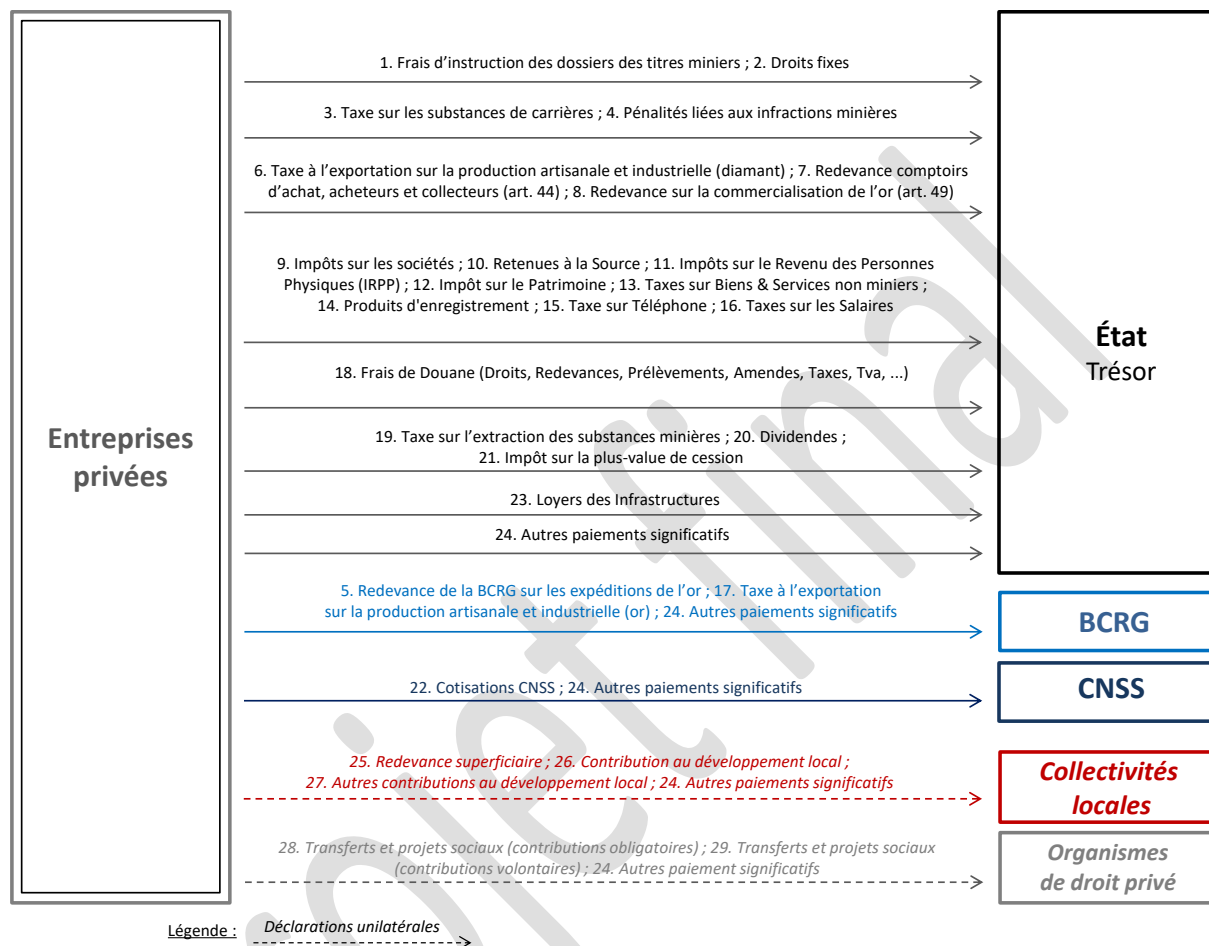


Schéma 2 : Circulation des flux, secteur minier

Les définitions de ces flux sont présentées en Annexe 3.

4.5. Périmètre des organismes collecteurs

Compte tenu du Périmètre des flux adopté par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée, les organismes collecteurs listés ci-dessous ont été identifiés pour déclarer, pour le compte de l'État, les paiements reçus des entreprises du secteur minier en 2015.

ORGANISMES COLLECTEURS	
1 Direction Nationale des Impôts (DNI) <i>Ministère du Budget</i>	6 Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) <i>Ministère des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance</i>
2 Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) <i>Ministère de l'Économie et des Finances</i>	7 Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)
3 Direction Générale des Douanes (DGD) <i>Ministère délégué au Budget</i>	8 Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM) <i>Ministère des Mines et de la Géologie</i>
4 Direction Nationale des Mines (DNM) <i>Ministère des Mines et de la Géologie</i>	9 Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM) <i>Ministère des Mines et de la Géologie</i>
5 Bureau National d'Expertise (BNE) <i>Ministère des Mines et de la Géologie</i>	

Tableau 5 : Périmètre des organismes collecteurs, secteur minier

4.6. Niveau de désagrégation des données

Les données des organismes collecteurs et des entreprises extractives ont été déclarées, pour chacun des flux identifiés du Périmètre, sur une base entièrement désagrégée, paiement par paiement, date par date.

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi de présenter, dans le Rapport ITIE 2015, les données consolidées pour chaque organisme collecteur, chaque entreprise et chaque flux.

Cette démarche répond à l'Exigence n°5.2.e de la Norme de l'ITIE, selon laquelle : « *le Groupe multipartite est tenu de convenir du niveau de désagrégation à appliquer aux données qui seront publiées. Il est exigé que les données ITIE soient présentées par entreprise individuelle, par entité de l'État et par source de revenus* »¹²⁴.

¹²⁴ La Norme ITIE, Secrétariat international de l'ITIE (1^{er} janvier 2015), p. 31.

5. RESULTATS DES TRAVAUX DE RAPPROCHEMENTS

5.1. Contrôle qualité des données déclarées

Nous présentons ci-dessous, pour chaque partie déclarante couverte par le Rapport ITIE 2015, une revue agrégée du contrôle qualité des données ITIE qui nous ont été déclarées.

	1	2	3	4
A ORGANISMES COLLECTEURS				
1 DNI	✓	✓		✓
2 DNTCP	✓	✓		✓
3 DGD	✓	✓		✓
4 DNM	✓	✓		✓
5 BNE	✓	✓		✓
6 CNSS	✓	✓		x
7 BCRG	✓	✓		✓
8 CPDM	✓	✓		✓
9 ANAIM	✓	✓		✓
B SOCIÉTÉS MINIÈRES				
1 Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)	✓	✓	✓	✓
2 Société Minière de Dinguiraye (SMD)	x	x	x	✓
3 SIMFER	✓	✓	✓	✓
4 Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	✓	✓	✓	✓
5 Guinea Alumina Corporation (GAC)	✓	✓	✓	✓
6 Société des Mines de Fer de Guinée	✓	✓	✓	✓
7 Compagnie des Bauxites de Guinée	✓	✓	✓	✓
8 Compagnie de Bauxites et d'Alumine de Dian-Dian	✓	✓	✓	✓
9 Société Bellzone Holdings	✓	✓	✓	✓
10 Société Bel Air Mining	x	x	x	✓
11 Société Wega Mining Guinée	✓	x	x	✓
12 Société d'Alumine Friguia	✓	✓	✓	✓
13 Société Alufer	x	x	x	✓
14 Alliance Mining Commodities Guinée	✓	✓	✓	✓
15 West Africa Exploration	✓	✓	✓	✓
16 Forecariah Guinea Mining	∅	∅	∅	∅
17 Société Guitier Mining	x	x	x	✓
18 Société Minière de Boke	✓	✓	✓	✓
19 China Power Investment (CPI)	✓	✓	✓	✓
20 Rio Tinto Guinée	x	x	x	✓
C SOUS-TRAITANTS MINIERS				
21 United Mining Supply	∅	∅	∅	∅
22 Moolman Mining Guinea	∅	∅	∅	∅
23 Nitrokemine Guinée	✓	x	x	✓
24 Nitrokemfor Guinée	✓	x	x	✓
25 Toumnyne SARL	x	x	x	✓
26 Mines Equipements et Services	x	x	x	✓
27 SGS Mineral Service Guinée	∅	∅	∅	∅
28 Geoprospects Limited Succursale Guinée	∅	∅	∅	∅
29 Société Equipements et Services Sangaredi	∅	∅	∅	∅
30 Société Amco Drilling Guinée	∅	∅	∅	∅
31 Société Sodexo Guinée	x	x	x	✓
32 Société Winning Alliance Ports	∅	∅	∅	∅
33 HY SPEC Africa Limited Guinée	x	x	x	✓
D SOCIÉTÉS DE CARRIÈRE				
34 SOMIAG	∅	∅	∅	∅
35 Alame	✓	✓	✓	✓
36 SCETHCG	∅	∅	∅	∅
37 AMG	x	x	x	✓
E COMPTOIRS DE DIAMANTS				
38 Société Rufex	✓	✓	✓	✓
39 Etablissements IDC	✓	✓	✓	✓
F COMPTOIRS D'OR				
40 Société Hamana Import Export	✓	✓	✓	✓
41 Etablissements Ly Baïla	✓	✓	✓	✓
42 Etablissements So Sim	✓	✓	✓	✓
43 Etablissements Diakite & Fofana	✓	✓	✓	✓
44 Société Goldia Guinée	✓	✓	✓	✓
45 Société Obama Guinée International	✓	✓	✓	✓

Légende

- ✓ Démarche de fiabilisation réalisée
- x Démarche de fiabilisation non réalisée
- ∅ Aucune déclaration ITIE remise

Non concerné

- 1 Signature par un haut responsable habilité d'une attestation sur la fiabilité et l'exhaustivité des déclarations
- 2 Signature par l'auditeur externe de toutes les déclarations
(Cour des Comptes pour les organismes collecteurs, auditeurs externes pour les entreprises)
- 3 Signature par l'auditeur externe d'une attestation sur la fiabilité et l'exhaustivité des déclarations (entreprises uniquement)
- 4 Exhaustivité des déclarations (i.e. toutes les données demandées ont été déclarées)

Tableau 6 : Contrôle qualité des données ITIE déclarées

Au terme de nos travaux, nous constatons que :

- Nous avons reçu les principales données ITIE requises des organismes collecteurs.
- Nous n'avons pas reçu les déclarations ITIE de 10 entreprises extractives¹²⁵, sur les 45 pour lesquelles un exercice de rapprochements avec les données ITIE de l'Etat était attendu, selon le Périmètre du Rapport ITIE 2015.
- Les déclarations ITIE reçues des organismes collecteurs ont toutes été attestées par la Cour des Comptes, conformément aux instructions de déclaration adoptées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.
- Les déclarations ITIE de 22 des 35 entreprises extractives ayant participé à l'élaboration de ce Rapport ont été attestées par un auditeur externe, conformément aux instructions de déclaration adoptées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.

5.1. Tableaux de rapprochements

Nous présentons ci-dessous l'ensemble des données ITIE déclarées par l'État, pour les 45 entreprises pour lesquelles le Périmètre du Rapport ITIE 2015 prévoyait un exercice de rapprochements avec les données ITIE déclarées par l'Etat :

Secteur minier - 2015			
Montants déclarés			
	KGNF	KUSD	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	45 679	6
2	Droits fixes	19 947 960	2 664
3	Taxe sur les substances de carrières	6 297 352	841
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	2 472 226	330
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	2 016 139	269
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	234 912	31
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	120 000	16
9	Impôts sur les Sociétés	803 024 008	107 227
10	Retenues à la Source	114 196 160	15 249
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	29 193 002	3 898
12	Impôt sur le Patrimoine	432 580	58
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	9 966 953	1 331
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	66 031 246	8 817
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	217 834 212	29 087
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	210 305 777	28 082
19	Taxe sur les substances minières	567 615 350	75 793
20	Dividendes	24 020 936	3 207
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	37 035 720	4 945
23	Loyers des Infrastructures minières	81 011 707	10 817
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		2 191 801 918	292 668

Tableau 7 : Données ITIE déclarées par l'État (Exercice de rapprochements)

¹²⁵ Il s'agit des entreprises suivantes : Forecariah Guinea Mining, United Mining Supply, Moolman Mining Guinea, SGS Mineral Service Guinée, Geoprospects Limited, Société Equipement et Services Sangaredi, Société Amco Drilling Guinée, Société Winning Alliance Ports, SOMIAG, SCETHCG.

L'État a déclaré avoir reçu, en 2015, près de 2 192 MDS GNF (près de 293 MUSD) des 45 entreprises identifiées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée comme étant les entreprises extractives les plus contributrices au budget de l'État, pour lesquelles le Périmètre ITIE 2015 prévoyait un exercice de rapprochements. Ce montant représente plus de 24% des revenus totaux (hors dons)¹²⁶ de l'État.

Nous présentons par ailleurs ci-dessous, pour les 35 entreprises qui ont participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2015¹²⁷ et après résolution des écarts qui ont pu être traités¹²⁸, le tableau des rapprochements des données ITIE déclarées par l'État et par ces entreprises :

	Secteur minier - 2015		
	Montants déclarés		Écart
	Entreprises	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	699 612	45 679	653 933
2 Droits fixes	21 484 223	19 947 960	1 536 263
3 Taxe sur les substances de carrières	3 439 661	3 479 966	(40 305)
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	677 741	2 472 226	(1 794 485)
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	1 625 912	2 016 139	(390 227)
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	234 912	234 912	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	90 000	120 000	(30 000)
9 Impôts sur les Sociétés	800 623 707	799 800 075	823 632
10 Retenues à la Source	103 748 227	105 492 935	(1 744 708)
11 Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	28 373 756	29 193 002	(819 246)
12 Impôt sur le Patrimoine	376 052	432 580	(56 528)
13 Taxes sur Biens & Services non miniers	6 436 736	4 812 171	1 624 565
14 Produits d'enregistrement	36 852	-	36 852
15 Taxe sur Téléphone	300 070	-	300 070
16 Taxes sur les Salaires	70 813 932	63 617 068	7 196 864
17 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	218 039 549	217 834 212	205 337
18 Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	171 363 349	164 482 305	6 881 044
19 Taxe sur les substances minières	562 916 515	567 615 350	(4 698 835)
20 Dividendes	24 051 119	24 020 936	30 183
21 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
22 Cotisations CNSS	33 644 536	33 894 068	(249 532)
23 Loyers des Infrastructures minières	77 673 419	81 011 707	(3 338 288)
Total pour rapprochement	2 126 649 880	2 120 523 291	
24 Autres paiements significatifs	747 751	-	
Total	2 127 397 631	2 120 523 291	

Tableau 8 : Tableau des rapprochements des données ITIE déclarées

Cet exercice de rapprochements couvre plus de 2 120 MDS GNF, soit près de 97% de ce que l'État a déclaré avoir reçu des 45 entreprises extractives identifiées comme étant les plus contributrices au budget de l'État et pour lesquelles le Périmètre ITIE 2015 prévoyait un exercice de rapprochements avec les données ITIE déclarées par l'Etat. En outre, les écarts résiduels présentés dans ce tableau ne sont pas significatifs (< 5% de la contribution totale déclarée pour le secteur).

¹²⁶ Pour mémoire, les revenus totaux de l'État (hors dons) se sont chiffrés, pour l'année 2015, à 8 988 MDS GNF (1,2 MDS USD).

¹²⁷ Ce tableau n'inclut donc pas les déclarations ITIE de l'État pour les 10 entreprises n'ayant pas participé à l'élaboration de ce Rapport ITIE.

¹²⁸ Un tableau synthétique de résolution des écarts est présenté en Annexe 6.



Enfin, nous présentons ci-dessous l'ensemble des données ITIE déclarées par l'État pour les 10 entreprises pour lesquelles le Périmètre du Rapport ITIE 2015 prévoyait un exercice de rapprochements avec les données de l'Etat qui n'ont pas participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2015¹²⁹ :

Secteur minier - 2015
Montants déclarés
État

(KGNF)

1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-
2	Droits fixes	-
3	Taxe sur les substances de carrières	2 817 386
4	Pénalités liées aux infractions minières	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-
9	Impôts sur les Sociétés	3 223 933
10	Retenues à la Source	8 703 225
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	5 154 782
14	Produits d'enregistrement	-
15	Taxe sur Téléphone	-
16	Taxes sur les Salaires	2 414 177
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	45 823 472
19	Taxe sur les substances minières	-
20	Dividendes	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-
22	Cotisations CNSS	3 141 652
23	Loyers des Infrastructures minières	-
24	Autres paiements significatifs	-
Total		71 278 627

Tableau 9 : Données ITIE déclarées par l'État pour les entreprises n'ayant pas participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2015

Le cumul des données ITIE déclarées par l'État pour ces 10 entreprises n'est pas significatif¹³⁰. L'absence de données de ces entreprises ne nous semble donc pas affecter la compréhension du niveau des contributions des entreprises extractives tel que présenté pour l'année 2015.

¹²⁹ Il s'agit des entreprises suivantes : Forecariah Guinea Mining, United Mining Supply, Moolman Mining Guinea, SGS Mineral Service Guinée, Geoprospects Limited, Société Equipement et Services Sangaredi, Société Amco Drilling Guinée, Société Winning Alliance Ports, SOMIAG, SCETHCG.

¹³⁰ Il représente en effet 3% de ce que l'État a déclaré avoir reçu des 45 entreprises extractives couvertes par l'exercice de rapprochements et moins de 1% des revenus totaux (hors dons) de l'État.

5.2. Déclarations unilatérales de l'État

Nous présentons ci-dessous les données ITIE déclarées par l'État pour les 260 autres entreprises couvertes par le Périmètre de ce Rapport ITIE :

Secteur minier - 2015			
Montants déclarés			
	KGNF	KUSD	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	3 602	0
2	Droits fixes	361 201	48
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	815 590	109
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	1 224 178	163
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	330 375	44
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	743 187	99
10	Retenues à la Source	1 267 551	169
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	10 000	1
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	1 838 287	245
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	677 235	90
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	239 684	32
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	2 417 110	323
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	113 220	15
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		10 041 220	1 338

Tableau 10 : Données ITIE déclarées par l'État (Déclarations unilatérales)

Au-delà des paiements reçus des 45 entreprises extractives identifiées comme étant les plus contributrices au budget national, l'État a déclaré avoir reçu, en 2015, plus de 10 MDS GNF des autres entreprises titulaires de permis miniers en Guinée. Ce montant représente 0,1% des revenus totaux (hors dons) de l'État ; le niveau de contributions des 260 autres entreprises extractives (non soumises à une obligation de déclaration) n'est donc pas significatif.

5.3. Déclarations unilatérales des entreprises

Nous présentons ci-dessous les données ITIE déclarées par les entreprises extractives au titre des paiements infranationaux (Redevance superficielle - flux n°25, Contribution au développement local - flux n°26, Autres contributions au développement local - flux n°27) et des projets sociaux (Transferts et projets sociaux - flux n°28 et 29), tous versés à des collectivités locales ou des organismes de droit privé, et donc difficilement traçables par l'administration.

Secteur minier - 2015		
Montants déclarés		
Entreprises		
(KGNF)		
25	Redevance superficielle	5 119 462
26	Contribution au développement local	31 394 578
27	Autres contributions au développement local	4 241 923
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	92 000
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	7 988 893
Total		48 836 856

Tableau 11 : Déclarations unilatérales des entreprises (flux n°25, 26, 27, 28, 29), Rapport ITIE 2015

5.4. Analyse des données ITIE déclarées

Sur la base des déclarations ITIE reçues pour les 305 entreprises couvertes par le Rapport ITIE 2015, nous notons que :

- L'État de la République de Guinée nous a déclaré avoir collecté près de 2 202 MDS GNF auprès du secteur minier.

Ce montant provient principalement des déclarations ITIE établies pour les entreprises suivantes :

(KGNF)	Montants déclarés	Part dans la contribution totale*	
Compagnie des Bauxites de Guinée	1 276 599 278	58%	} 87%
Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)	474 461 993	22%	
Société Minière de Dinguiraye (SMD)	148 647 066	7%	
Autres entreprises	302 134 801	13%	
Contribution totale*	2 201 843 138	100%	

* Selon les déclarations des organismes collecteurs, pour les 305 entreprises couvertes par le Rapport ITIE 2015.

Tableau 12 : Données ITIE déclarées par l'État : principales entreprises contributrices

Ce montant provient par ailleurs des déclarations ITIE établies pour les principaux flux suivants :

(KGNF)	Montants déclarés	Part dans la contribution totale*	
Impôts sur les Sociétés	803 767 195	37%	} 92%
Taxe sur les substances minières	567 615 350	26%	
Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	218 073 896	10%	
Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	212 722 887	10%	
Retenues à la Source	115 463 711	5%	
Loyers des Infrastructures minières	81 011 707	4%	
Autres flux	203 188 392	8%	
Contribution totale*	2 201 843 138	100%	

* Selon les déclarations des organismes collecteurs, pour les 305 entreprises couvertes par le Rapport ITIE 2015.

Tableau 13 : Données ITIE déclarées par l'État : principaux flux perçus

Enfin, ce montant provient des déclarations ITIE des organismes collecteurs suivants :

(KGNF)	Montants déclarés	Part dans la contribution totale*	
DNI	1 021 200 049	46%	} 94%
DNTCP	615 771 248	28%	
DGD	436 483 479	20%	
Autres organismes collecteurs	128 388 362	6%	
Contribution totale*	2 201 843 138	100%	

* Selon les déclarations des organismes collecteurs, pour les 305 entreprises couvertes par le Rapport ITIE 2015.

Tableau 14 : Données ITIE déclarées par organisme collecteur

- Ce montant représente plus de 24% des revenus totaux (hors dons) de l'État de Guinée, selon le niveau de revenu présenté dans le TOFE (Tableau des Opérations Financières de l'Etat) de la République de Guinée pour l'année 2015. En cela, la Guinée est proche de compter parmi les pays dits riches en ressources extractives, selon la nomenclature établie par le FMI¹³¹.
- Au-delà des paiements effectués au budget de l'État, les entreprises du secteur minier nous ont déclaré avoir versé en 2015 plus de 40 MDS GNF à des collectivités locales (paiements infranationaux) et plus de 8 MDS GNF à des organismes de droit privé (paiements sociaux).

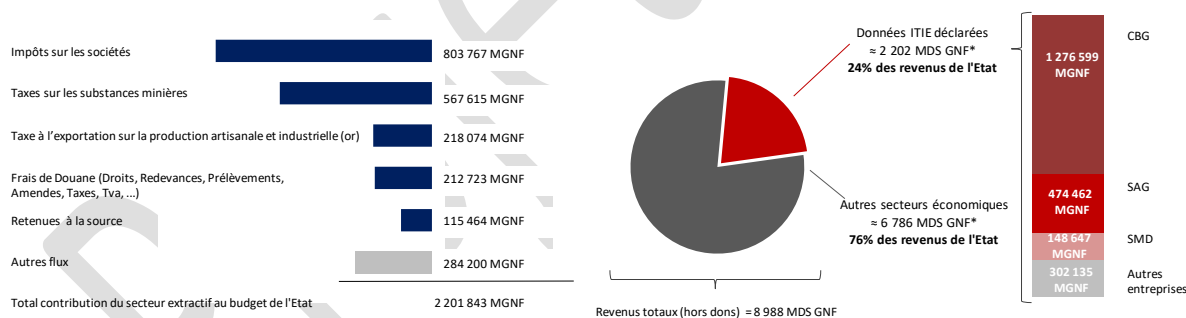
La contribution du secteur minier, telle que nous pouvons la considérer au terme de nos travaux, peut être synthétisée comme suit :

(KGNF)		Secteur minier - 2015	
		Montants déclarés	
		Entreprises	État
Données ITIE déclarées - Réconciliation (45 entreprises)	(a)	2 127 397 631	2 191 801 918
<i>Pour les 35 entreprises ayant remis une déclaration</i>		2 127 397 631	2 120 523 291
<i>Pour les 10 entreprises n'ayant pas remis de déclaration</i>			71 278 627
Données ITIE déclarées - Déclarations unilatérales de l'État (260 entreprises)	(b)		10 041 220
Paiements infranationaux - Déclarations unilatérales des entreprises		40 755 963	
Paiements sociaux - Déclarations unilatérales des entreprises		8 080 893	
Total contribution du secteur extractif au budget de l'Etat	(a) + (b)		2 201 843 138

Légende
 Non concerné

Tableau 15 : Contribution totale du secteur minier

Elle se répartit par ailleurs comme suit :



*Selon les déclarations des organismes collecteurs, pour les 305 entreprises couvertes par le Rapport ITIE 2015

Schéma 3 : Répartition de la contribution du secteur minier

¹³¹ Selon le FMI, un pays est dit riche en ressources extractives « s'il satisfait aux critères suivants : i) un pourcentage moyen de recettes dérivant des hydrocarbures et/ou des minerais représentant au moins 25 % des recettes budgétaires totales [...] ou ii) un pourcentage moyen de recettes d'exportation des hydrocarbures et/ou des minerais représentant au moins 25 % des recettes d'exportation totales ».

Guide sur la transparence des recettes des ressources naturelles, FMI (2007), p. 4.

6. PRINCIPALES CONCLUSIONS

Sur la base des informations qui nous ont été transmises à ce jour par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée, l'État et l'ensemble des entreprises extractives couvertes par le Rapport ITIE 2015, nous formulons les principales conclusions suivantes :

- **Cohérence du Périmètre** : Les flux couverts par le Rapport ITIE 2015 et leurs définitions sont cohérents avec les textes réglementaires régissant le secteur extractif de Guinée, avec les définitions présentées dans la Norme ITIE ainsi qu'avec celles généralement admises dans l'industrie minière internationale.
- **Compréhension partagée du Périmètre** : Nous comprenons que les définitions des flux couverts par ce Rapport ont été partagées avec les représentants des organismes collecteurs, déclarant pour le compte de l'État, ainsi qu'avec ceux des entreprises extractives. Les déclarations ITIE de l'État et des entreprises extractives ont été présentées sur la base de ces définitions.
- **Exhaustivité des données ITIE et des niveaux de contribution déclarés** : Les principales données ITIE requises des organismes collecteurs et des entreprises extractives nous ont été déclarées. Les déclarations de l'État indiquent en outre que le niveau de contribution des 10 entreprises n'ayant pas participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2015 n'est pas significatif¹³². Par ailleurs, les déclarations de l'État indiquent que le niveau de contribution des 260 autres entreprises (non soumises à une obligation de déclaration) n'est pas significatif non plus. Enfin, toutes les parties déclarantes se sont soumises à la déclaration des Autres paiements significatifs¹³³.

Dans ce contexte, nous pouvons raisonnablement nous prononcer sur le caractère exhaustif des niveaux de contributions présentés dans ce Rapport.

- **Fiabilité des données ITIE déclarées** : Toutes les déclarations ITIE des organismes collecteurs ont été attestées par la Cour des Comptes. Par ailleurs, 22 des 35 entreprises ayant participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2015 nous ont remis des déclarations ITIE signées et attestées par leur auditeur externe. Le nombre de déclarations attestées est en très nette diminution par rapport à l'exercice ITIE 2013. Néanmoins, ceci ne nous semble pas affecter significativement la fiabilité des données ITIE reçues des entreprises.

Dans ce contexte, nous pouvons raisonnablement nous prononcer sur le caractère fiable des données ITIE présentées dans ce Rapport.

- **Rapprochements des données ITIE déclarées** : l'exercice de rapprochements a couvert près de 97% de ce que l'Etat a déclaré avoir reçu des 45 entreprises identifiées comme étant les plus contributrices au budget de l'Etat pour le Rapport ITIE 2015. Les rapprochements de détail entre les déclarations de l'État et celles des entreprises extractives n'ont pas mis en évidence d'écarts ou d'anomalies significatives.

Les rapprochements réalisés tendent à confirmer la qualité et la fiabilité des déclarations ITIE de l'État.

- **Contribution du secteur extractif au budget de l'État : compte tenu des éléments ci-dessus, nous pouvons conclure que les données présentées dans le Rapport ITIE**

¹³² Ces contributions représentent en effet 3% des données ITIE déclarées par l'Etat pour les 45 entreprises couvertes par l'exercice de rapprochements.

¹³³ Le niveau d'écarts entre les déclarations reçues non attestées et les déclarations de l'Etat est en effet peu significatif.



2015 reflètent raisonnablement le niveau de la contribution du secteur extractif au budget de l'État de Guinée.

Projet final

7. PRINCIPAUX COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

7.1. Renforcer la mobilisation des entreprises extractives

Nous avons pu constater une implication limitée des entreprises extractives dans le cadre du processus de déclaration ITIE. Ainsi, seulement 78% des entreprises (35 entreprises sur 45) nous ont fourni des déclarations ITIE et seulement 63% des déclarations fournies (22 sur 35) étaient signées par un haut responsable habilité et attestées par un auditeur externe. Cette situation est en nette régression par rapport à l'exercice ITIE 2013.¹³⁴

Si cette situation devait perdurer, d'un exercice ITIE sur l'autre, cela pourrait conduire à générer des doutes quant au niveau de fiabilité des déclarations ITIE des entreprises.

Recommandation n° 1

Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de sensibiliser les entreprises extractives prenant part à l'exercice de déclaration ITIE à l'importance de fournir, dans les délais requis, des déclarations ITIE comportant les éléments de fiabilisation adoptés par le Comité de Pilotage de l'ITIE Guinée.

7.2. Appuyer l'action du Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée

Le Secrétariat Exécutif, en charge d'assurer la mise en œuvre des décisions du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée, nous a fait part de ses difficultés à respecter le cahier des charges auquel il est soumis, faute de moyens, tant financiers que techniques.

Nous avons ainsi identifié plusieurs activités prioritaires qu'il pourrait être utile d'engager rapidement, afin de consolider la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée :

- Lancement, dès début 2017, de l'élaboration du Rapport ITIE 2016, afin d'éviter les délais dans le recrutement de l'Administrateur indépendant et le processus de collecte des informations, délai qui, s'il devait perdurer dans les prochains exercices ITIE, pourrait nuire à la bonne conduite de l'ITIE en Guinée.
- Constitution d'une base de données documentaire, qui permettrait au Secrétariat Exécutif de disposer de toute l'information actualisée sur le secteur extractif¹³⁵, alors que très peu de documents sont aujourd'hui disponibles¹³⁶. Cette base de données permettrait aussi à l'ITIE-Guinée de se conformer aux préconisations de l'Exigence n°3 de la Norme ITIE¹³⁷.
- Mise en place d'un Répertoire complet des contacts des entreprises titulaires de permis miniers couvertes par le Périmètre de l'ITIE-Guinée, qui est aujourd'hui partiel, ce qui pénalise les phases de collecte et de rapprochements des données. Ce Répertoire pourra

¹³⁴ Dans le cadre du Rapport ITIE 2013, 96% des entreprises ayant fourni des déclarations (26 entreprises sur 27) avaient fourni des déclarations signées et attestées.

Rapport ITIE 2013, Fair Links (décembre 2015), p. 45

¹³⁵ Tels, par exemple, que le Cadastre ; copies des contrats ; Rapports annuels d'activités des Ministères de tutelle ; Rapports annuels des entreprises titulaires ; niveaux officiels des réserves, par minéral ; niveaux officiels de production, par minéral ; niveaux officiels d'exportations, par minéral ; etc.

¹³⁶ Voir sur ce sujet le § 2.4.1.

¹³⁷ « L'ITIE exige que les Rapports ITIE contiennent des informations contextuelles sur les industries extractives ». La Norme ITIE, Secrétariat international de l'ITIE (1^{er} janvier 2015), p. 21.



être abondé, en temps réel, par le CPDM, qui doit disposer de toutes les informations nécessaires à sa constitution, conformément à son mandat¹³⁸.

- Animation régulière et ciblée du réseau des points focaux de l'ITIE, tant au sein des organismes collecteurs que, surtout, des entreprises extractives, afin de les familiariser au processus ITIE. L'organisation d'actions de sensibilisation et de programmes de renforcement des capacités nous paraît nécessaire pour renforcer l'exercice déclaratif et consolider l'élaboration des Rapports ITIE en Guinée.

Recommandation n° 2

Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de sensibiliser les Ministères de tutelle et la Primature à l'importance d'allouer les ressources suffisantes au Secrétariat Exécutif, garant de la bonne mise en œuvre de l'ITIE en Guinée.

Ces ressources pourront être affectées, en priorité, au lancement du Rapport ITIE 2016, à la constitution d'une base de données documentaire, à la mise en place d'un Répertoire des contacts et à l'animation régulière d'actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des points focaux de l'ITIE.

7.3. Consolider le suivi informatisé des organismes collecteurs

Nous comprenons que certains organismes collecteurs (DNTCP, DGD, BNE) sont équipés de systèmes d'information qui ne leur permettent pas d'effectuer, en temps réel, un suivi des recettes minières collectées. C'est notamment le cas de la DGD, qui ne dispose pas d'une base de centralisation régulière des données collectées aux postes frontaliers¹³⁹, limitant d'autant le suivi et le contrôle des rentrées fiscales pour ce secteur. Nous notons également qu'une panne du système informatique de la DNI a perturbé, pour l'année 2015, l'exercice de collecte de données et de déclaration de cet organisme collecteur.

Recommandation n° 3

Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée d'attirer l'attention du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère du Budget et du Ministère des Mines et de la Géologie sur la nécessité de doter les administrations en charge de collecter des recettes minières de systèmes d'information performants, permettant le suivi et le traitement en temps réel des revenus de l'État et le renforcement des capacités des organismes collecteurs en cas de panne des systèmes existants.

¹³⁸ « Tout titulaire ou demandeur de titre minier ou d'exploitation de carrières ainsi que leurs sous-traitants directs ont l'obligation de fournir au CPDM l'identité de toutes les parties ayant des intérêts dans le titre, notamment les actionnaires légalement identifiés [...]; les filiales de chaque société [...]; l'identité des directeurs et cadres seniors de chaque société ».

Code minier amendé de 2011, Article 153.

¹³⁹ Notamment ceux de Kourémalé et de Kamsar.



7.4. Faire évoluer le Périmètre des prochains Rapports ITIE de Guinée

7.4.1. Périmètre des flux

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée pourrait intégrer dans les formulaires de déclaration la possibilité pour les entreprises extractives ou les organismes collecteurs de déclarer des paiements en nature.

Par ailleurs, il pourrait être opportun d'insister auprès des organismes collecteurs sur l'importance de déclarer des transferts infranationaux (flux n°30 à 33) pour lesquels aucun montant n'a été déclaré pour le Rapport ITIE 2015.

7.4.2. Périmètre de l'exercice ITIE

Le versement éventuel de bonus (bonus de signature, ...) ou d'autres contributions de la part des entreprises extractives du secteur des hydrocarbures pourrait être pris en compte en étendant le périmètre des prochains Rapports ITIE-Guinée au secteur des hydrocarbures.

Recommandation n° 4

Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de considérer d'ajouter la possibilité pour les entreprises extractives et les organismes collecteurs de déclarer des paiements effectués en nature et en considérant la possibilité d'étendre l'exercice ITIE au secteur des hydrocarbures.

Par ailleurs, nous recommandons au Comité de Pilotage d'insister auprès des organismes collecteurs sur l'importance de déclarer les paiements infranationaux (flux n°30 à 33).

Nous recommandons enfin au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de préserver le principe de déclaration additionnelle des Autres paiements significatifs pour les prochains exercices ITIE, afin notamment de parfaire la compréhension des niveaux de contribution de l'industrie extractive guinéenne. Dans cette optique, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée pourra s'assurer que les parties déclarantes précisent la nature des Autres Paiements significatifs déclarés.

Annexes

Annexe 1 : Répartition des permis par entreprise	56
Annexe 2 : Périmètre des entreprises	66
Annexe 3 : Périmètre des flux	73
Annexe 4 : Tableaux des rapprochements par partie déclarante	83
Annexe 5 : Suivi des recommandations antérieures	132
Annexe 6 : Analyse et résolution des écarts	133

Projet final

ANNEXE 1 : REPARTITION DES PERMIS PAR ENTREPRISE¹⁴⁰

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
1	Société Anglogold Ashanti de Guinée (SAG)	AngloGold Ashanti (85%) État de Guinée (15%)	000002G	Siguiri	Kankan	Or Argent	9,339 11,820	9,339 11,820 (tonnes)	1 910 (dont 1 847 nationaux)	Fidu-inter Audit Guinee	AngloGold Ashanti www.anglogoldashanti.com Membre de l'ITIE international
2	Société Minière de Dinguiraye (SMD)	DGM (99,9%) Guinor (0,1%)	000042B	ND	Dinguiraye et Siguiri	Or Argent	22 325 11 368 (onces)	22 325 11 368 (onces)	1372	Fiduciaire France Afrique (FFA)	NordGold www.nordgold.com
3	SIMFER (RIO TINTO)	Rio Tinto/Chinalco (87,87%) SFI (4,62%) SOGUIPAMI (7,5%)	00071D	Simandou bloc sud	Beyla, Macenta Kereouane	Fer	NA (entreprise en phase de développement)	NA (entreprise en phase de développement)	884	ND	Rio Tinto www.riotinto.com Membre de l'ITIE international
4	Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	RUSAL (100%)	000126P 9D	Kindia	Basse Guinée	Bauxite	3 378 886	3 566 679 (tonnes)	1 226 (dont 1 195 nationaux)	Cabinet SAIC	Rusal www.rusal.ru

¹⁴⁰ Ce tableau reprend des informations issues des déclarations ITIE des entreprises extractives ayant participé à l'élaboration de ce Rapport ITIE, ainsi que des sites internet de leurs maisons-mères. Nous n'en avons néanmoins pas vérifié l'exactitude.

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
5	Global Alumina Corporation (GAC)	ND	000181L1Y	ND	Boké	Bauxite	NA	NA	ND	PWC	EGA www.ega.ae
6	Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG)	Euronimba (95%) Mifergui Nimba (5%)	000292U4U	ND	Lola	Fer	NA (entreprise en phase de développement) Début de production non défini	NA (entreprise en phase de développement) Début de production non défini	171	FFA Conseils/ Ernst & Young	ND
7	Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)	Halco (51%) (ALCOA : 45% ; Rio Tinto Alcan : 45% ; Dadco : 10%) État de Guinée (49%)	000415L1J	ND	ND	Bauxite	16 695 127	15 328 128 (tonnes)	2 412 (dont 2 373 nationaux)	KPMG	http://www.cbg-guinee.com/
8	Compagnie des Bauxites et d'Alumine de Dian-Dian										

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
9	BELLZONE	OTN Mining Limited (100%)	001196Y	Kalia	Faranah	Fer	NA (entreprise en phase de développement) Début de production non défini	NA (entreprise en phase de développement) Début de production non défini	ND	Ernst & Young Guinée	Bellzone www.bellzone.com
10	Bel Air Mining	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
11	Wega Mining	Avocet Mining	001844Y	ND	Mandiana (Haute Guinée)	Or	NA	NA	ND	Fiduciaire France Afrique FFA	Avocet Mining www.avocetmining.com
12	Alumine Friguia	ND	002680T 7P	ND	Fria	Alumine calcinée	ND	ND	ND	KPMG Abidjan	Rusal www.rusal.ru

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
13	Alufer	Adonis Pouroulis Lamine Toure	007224E	ND	ND	ND	Recherche	Recherche	28 (dont 27 nationaux)	Fofana Facinet	ALUFER www.alufermining.com
14	Alliance Mining Commodities Guinée	AMC Ltd (89,90%) État de Guinée (10%) Peter Ross Sullivan (0,10%)	007342T	Koumbia	Gaoual	Bauxite	NA (entreprise en phase de développement)	NA (entreprise en phase de développement)	8 (dont 7 nationaux)	Fiduciaire de Guinée, membre de PwC	Alliance Mining Commodities www.amcbauxite.com
15	West Africa Exploration	Sable Mining Africa (80%) Nimba Mining (20%)	008181Z	Nimba	Lola	Fer	NA (entreprise en phase de développement)	NA (entreprise en phase de développement)	ND	Cabinet Panaudit	Sable Mining www.sablemining.com
16	Forecariah										

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
17	Guitier Mining	Ansoumane Kaba (50%), Fanta Kaba (10%), Hawa Kaba (10%), Fatoumata Kaba (10%), N'Fally Kaba (10%), Fodé Kaba (10%)	013556Q	ND	Banankoro	Diamant	5 457 (carats)	5 457 (carats)	151 (dont 149 nationaux)	ND	Guitier SA www.guitersa.com
18	Société Minière de Boké	Winning Logistics (40,5%), UMS (27%), Shandong weiqiao aluminium and electricity (22,5%), Etat guinéen (10%)	021425V	Permis A2015 001/DIG M/CPMD A2015 03 4/DIGM/CPDM A2015 085/DIG M/CPDM	Boke	Bauxite	ND	639 030 (tonnes)	228 (dont 175 nationaux)	PWC (fiduciaire Guinée)	UMS
19	China Power Investment (CPI)	CPI International Minerals & Investment Co Ltd (100%)	007577A	Permis de recherche n°801, 828, 668, 016	Télémilé - Boffa	ND	Recherche	Recherche	ND	Fiduciaire France Afrique FFA	CPI International Minerals & Investment Co. Ltd www.cpicorp.com.cn

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
20	Rio Tinto Guinée	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	http://www.riotinto.com/
21	United Mining Supply										
22	Moolman Mining										
23	Nitrokemine	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
24	Nitrokemfor	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
25	Toumnyne	ND	000091L1H	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
26	Mines Equipement et Services	UPI (100%)	000102A - 3N	ND	ND	ND	ND	ND	63 (dont 60 nationaux)	ND	ND
27	SGS Mineral Services Guinée										
28	Geoprospects Guinée										
29	Société Equipements et Services Sangaredi										

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
30	AMCO Drilling Guinée										
31	Sodexo Guinée	Sodexo (100%)	004 796A	NA	NA	NA	NA	NA	126 (dont 122 nationaux)	PWC	http://fr.sodexo.com/home
32	Winning Alliance Ports										
33	HY SPEC Africa Limited Guinée	HYSPEC (100%)	000167 V	NA	NA	NA	NA	NA	ND	ND	http://www.hyspec.com/fr/
34	SOMIAG										

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
35	Alame	Ali Alame (70%) Georges Mezher (30%)	000155R 2V	ND	ND	ND	ND	ND	39 (dont 35 nationaux)	ND	AMG & Partners www.amgandpartners.com
36	SCETCHCG										
37	AMG	Ali Alame (30%), Mohamed Alame (30%), George Mezher (30%), Naim Barbar (10%)	010981H	ND	ND	ND	ND	ND	13 (dont 10 nationaux)	ND	ND
38	Rufex	ND	004080F	NA	NA	Comptoir de diamants	NA	NA	ND	ND	ND
39	Etablissements IDC	ND	ND	NA	NA	Comptoir de diamants	NA	NA	ND	ND	ND
40	Hamana Import Export	ND	ND	NA	NA	Comptoir d'or	NA	NA	ND	ND	ND
41	Etablissements Ly Baïla	ND	ND	NA	NA	Comptoir d'or	NA	NA	ND	ND	ND
42	Etablissements So Sim	ND	ND	NA	NA	Comptoir d'or	NA	NA	ND	ND	ND
43	Etablissements Diakite et Fofana	ND	ND	NA	NA	Comptoir d'or	NA	NA	ND	ND	ND
44	Goldia Guinée	ND	ND	NA	NA	Comptoir d'or	NA	NA	ND	ND	ND

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
45	Obama Guinée International	ND	ND	NA	NA	Comptoir d'or	NA	NA	ND	ND	ND

Tableau 16 : Répartition des permis par entreprise

ANNEXE 2 : PERIMETRE DES ENTREPRISES

1. ENTREPRISES COUVERTES PAR L'EXERCICE DE RAPPROCHEMENTS AVEC LES DONNEES DE L'ÉTAT

A		SOCIETES MINIERES	
1	Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)	11	Société Wega Mining Guinée
2	Société Minière de Dinguiraye (SMD)	12	Société d'Alumine Friguia
3	SIMFER	13	Société Alufer
4	Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	14	Alliance Mining Commodities Guinée
5	Guinea Alumina Corporation (GAC)	15	West Africa Exploration
6	Société des Mines de Fer de Guinée	16	Forecariah Guinea Mining
7	Compagnie des Bauxites de Guinée	17	Société Guter Mining
8	Compagnie de Bauxites et d'Alumine de Dian-Dian	18	Société Minière de Boke
9	Société Bellzone Holdings	19	China Power Investment (CPI)
10	Société Bel Air Mining	20	Rio Tinto Guinée
B		SOUS-TRAITANTS MINIERES	
21	United Mining Supply	28	Geoprospects Limited Succursale Guinée
22	Moolman Mining Guinea	29	Société Equipements et Services Sangaredi
23	Nitrokemine Guinée	30	Société Amco Drilling Guinée
24	Nitrokemfor Guinée	31	Société Sodexo Guinée
25	Toumnyne SARL	32	Société Winning Alliance Ports
26	Mines Equipements et Services	33	HY SPEC Africa Limited Guinée
27	SGS Mineral Service Guinée		
C		SOCIETES DE CARRIERE	
34	SOMIAG	36	SCETHCG
35	Alame	37	AMG
D		COMPTOIRS DE DIAMANT	
38	Société Rufex	39	Etablissements IDC
E		COMPTOIRS D'OR	
40	Société Hamana Import Export	43	Etablissements Diakite & Fofana
41	Etablissements Ly Baïla	44	Société Goldia Guinée
42	Etablissements So Sim	45	Société Obama Guinée International

Tableau 17 : Périmètre des entreprises (Exercice de rapprochements)

2. ENTREPRISES COUVERTES PAR LES DECLARATIONS UNILATERALES DE L'ÉTAT

N°	NIF	Raison sociale
A Entreprises minières, sous traitants miniers, entreprises de carrières		
1	006193H	CASSIDY GOLD GUINEE SARL
2	019405H	BEL AIR MINING
3	011154F	SOCIETE KATISHA GROUP (GUINEA) -SARLUnip
4	009001L	AFRICAN METALS & COMMODITIES SARL
5	009029Q	SOCIETE DES BAUXITES DE GUINEE SA
6	008584G	SOCIETE HUAYA SARLU
7	007923J	SOCIETE EURASIAN RESSOURCES - SARL
8	013685X	ORIXADEx AND MATTER-SA
9	020667J	PHOENIX
10	009758B	FIRST GROUP INTERNATIONAL
11	014341U	COMPTOIR KENANE VICTOR
12	007378G	SOCIETE FIRST GOLD - VT SA
13	005484J	SOCIETE SKY ALLIANCE RESSOURCES GUINEE SA
14	009101R	DIAMOND CEMENT GUINEA -SA
15	017426Q	SOCIETE RESSOURCES TASSILIMAN BAOULE SA
16	008255Q	SOCIETE UPPERSIDE - SARL
17	007918G	LION STAR DIAMOND
18	006428Q	SOCIETE IMPACT AFRICA SARL
19	000775H	RESEARCH TRIANGLE INSTITUT INTERNATIONAL
20	016565X	PEAK GUINEE
21	007459G	SOCIETE GUINEE GEMS - SARL
22	008429X	SOCIETE ZEIN & JAMIL CARRIERE SARL
23	024192Z	ALLIANCE MINIERE RESPONSABLE SARL
24	016088X	FOWARD AFRICA RESSOURCES SA
25	008488K	SOCIETE BAUXITE ANGOLA-SA
26	003365Y	VBG-VALE BSGR GUINEA
27	009594W	VEP GROUPE SARL
28	020232P	SOCIETE TEXAM SARL
29	006120P	GUINEE INTERNATIONAL CATERING&SERVICES-SARL
30	013195H	CARAT DIAMOND
31	004353E	SOCIETE FORACO DIVISION GEOMECHANIK GUINEE - SARL
32	004058Y	STE GMS SARL "STE GLOBAL MINING SERVICE"
33	009120F	SOCIETE GUINEENNE DU PATRIMOINE MINIER SA
34	023737M	PPPL
35	018499D	SOCIETE IDCOM GUINEE SARLU
36	009141E	SOCIETE TM HOLDING SA
37	027808G	ETABLISSEMENTS AMADOU DIOGO & FRERES
38	003155V	SOCIETE I & J DIAMONDS - SARL
39	000019L	FABRIC GRANIT & MATERIAUX CONSTRUCT
40	005044U	SOCIETE RESSOURCES MANDALA GUINEE

41	006820T	SOCIETE GDC MINING AND OIL OIL AND GAS -SA
42	001040K	SOC. RECHER. EXPLOIT. MINIERE - SARL SADEKA
43	008761M	SOCIETE TASK INTERNATIONAL GUINEE SARL
44	005426Y	SOCIETE WEILY MINING - SA
45	010635E	ENTREPRISE DAHER TRAVAUX PUBLICS MINES ET TRANSPORTS
46	007560Z	Ste GOLD WATER GUINEE SARLU
47	016354H	UKRAINE GUINEE MINIERE GROUP SARL
48	016264H	SOCIETE TOUNKARA ET FILS
49	025156H	SOCIETE MACI MINING -SARL
50	001617E	SOC D'EXPL BAUXITES DABOLA-TOUGUE
51	009770X	NABE & HOE SA
52	025831H	ARGO SARL
53	004999D	SOCIETE WEST AFRICAN DIAMONDS PLC-SARL
54	020932T	FIRST LINK TRADING SARL
55	022661Y	SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE NEGOCE SA
56	013005P	SOCIETE NAOMA-SARL
57	005574J	SOGEC
58	020771Y	CAAN RES
59	015822Z	SOCIETE DOKO GOLD MINING-SA
60	000553U	SOCIETE ULTRA GOLD GUINEE SARL UNIPERS
61	020244F	SOCIETE ECORTRADE SA
62	006278X	PLAN AFRICA HOLDING
63	022933H	SOCIETE MANDARIN HOLDIND LIMITED - SARLUniper
64	015501F	SOCIETE DYNAMIC MAINING-SARLUNIPERS
65	010832V	SOCIETE PINNACLE GROUP ASSETS LIMITED-SA
66	031183T	MARKETS BIS EXCHANGE SARL
67	008614H	DANTA INTERNATIONAL SARLUNIP
68	010154R	FELLA BUSINESS INTERNATIONAL SARL
69	006407Y	SOCIETE NEW JAPAN MINING COMPANY - SARL
70	005573Q	NOUGA
71	020425U	NIMBA GOLD
72	000479Q	ALPHA OUMAR DIALLO / ENTRACO
73	000101G	LAYNE DRILLING GUINEE SARL
74	010242P	SOCIETE WEST AFRICA TRADIND CORPORATION SA
75	013119E	SOCIETE WEST COAST MINING SARL
76	019694B	SOCIETE GSD GUINEE SARL
77	007890C	SOCIETE GUIORD - SARUNIPERS
78	008713H	COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA
79	007403V	TOUGUE BAUXITE AND ALUMINIUM CORPORATION SA
80	014562Z	SOCIETE GUINEE SUD DES MINES & CARRIERES SARL UNIP
81	005751Z	GEOLOGIE & SONDAGE - GUINEE SARL
82	005947G	SOCIETE SEKA -SAR.L
83	014391Z	SOCIETE REGOLIF EXPLORATION SARL
84	007607Q	SOCIETE DE GENIE TECHNIQUES - SARL
85	022684M	SOCIETE FARAFINA MINERAL SARL
86	020340P	SOCIETE BENKADY GUINEE SARL

87	003541U	SOCIETE GUINEX - SARL UNIPERS
88	004141L	SOCIETE ORE SEARCH CIVIL GUINEE SARL UNIPERSON
89	004395J	ORE SEARCH IRON DRILLING GUINEE - SARL
90	012922T	SOCIETE METAL CONAKRY SARL
91	017639A	SOCIETE GOLF GUINEA INVESTMENT SA
92	026785K	COMPAGNI FRANCE GUINEE SARLU
93	024794A	COMMODITIES MINES METALS GROUP COMPAGNY
94	019560J	VERITAS CAMARA
95	014203L	SOCIETE CHINA GEO-ENGINEERING CORPORATION SA AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL
96	003690Z	SOCIETE SBD - GUINEA - PTY . LTD
97	020653T	SOCIETE WASSOLON MINING SARL
98	026641H	ETABLISSEMENTS JAWAD
99	012145U	SOCIETE MINIERE NAFADJI
100	006644Q	SOCIETE OK INTERNATIONAL GUINEE-SARL
101	007450T	ENTREPRISE KARIM GOLD BUSINESS
102	005660Y	ORDIAMEX
103	008059M	SOCIETE MINING ENGINEERING AND HIRING ACTIVITES
104	005535Z	CONABRAS MINING INCORPORATION-SARL
105	022686C	SOCIETE LIONS HEAD RESOURCES GUINEA SARL
106	006363Z	SOCIETE BCN3-SARL
107	023059H	SOCIETE XCELL SECURITY & FINANCE GUINEA SA
108	023845M	SOCIETE TAMIYANDOU KISSI-MINES SARL
109	012063F	SOCIETE GUINEENNE D'EXPLOITATION AURIFERE-SARL
110	024555J	ENTREPRISE WILLIAMS DE DECAPAGE TRANSPORT
111	012845Q	SOCIETE AFRIKANESS-SARL
112	015722Y	SOCIETE DNIPRO SARL
113	017107T	PCJL SARL
114	021282E	SOCIETE 79-ERS SARL
115	025831H	SOCIETE ARGO SARLU
116	013062F	SOCIETE KREZUS MINING GUINEE SA
117	010823V	SILVER VALLEY INTERNATIONAL SA
118	016665C	SOCIETE GUINEE GOLD BUSINESS SARL
119	019284C	SOCIETE GUINEE MINERAL HOLDING-SA
120	014975A	SOCIETE CORE INTERNATIONAL MINING SARL
121	002516V	BASSAD GUINEE
122	008397W	FRIENDS INTERNATIONAL-SARL
123	013521F	SOCIETE GUINEE ROYALE-SARL
124	009895D	SOCIETE I & J DIAMONDS GEMS SARL
B		Comptoirs d'or et de diamant
125		SOCIETE FRAVIGNA VENTURES Limited.
126		JAHVAUN Investment limited
127		TAIBA
128		Compagnie des Bauxites et d'Alumine de Guinée (COBAGUI)
129		ESTRALITA WORL WIDE Ltd
130		SOCIETE CAMEN RESOURCES
131		SAFAMAC

132	BELLEVUE INVESTMENT
133	SOCIETE INSCAPE RESOURCES - SARL
134	REGUL
135	COMMODITIE MINEMET
136	ECO TRADE SA
137	MEDAILLEDOR
138	STEBENKADYGUINEE
139	TODAL MINELTD
140	SOCIETE GOLDEN RESEARCH AND MINING NETWORK
141	KAKANDE MINING COMPANY (KMC)
142	SOCIETE TAHE GOLD- SARL
143	Sté. ARNIC HOLDINGS Limited
144	SHUNYKINGENADY
145	ORIXA
146	AFRICANRESSOURCE
147	ETSABDOUDOMBOUYA
148	INVESTNERE
149	MARKETBISGOLD
150	METALCONAKRY
151	NEREINVEST
152	RESSOURCE AFRICAN
153	SEHEFIG
154	SEHEFIGSAR
155	SIGMSARL
156	STEGSDGUINEE
157	STENIMBAGOLD
158	STENIMBAGOLDSARL
159	SOCIETE PYRITE INTERNATIONAL
160	SOCIETE R.R.M.S MINING Ltd
161	BUTLERPAUL
162	JEANXAVIER
163	MELISDIONISIUS
164	PAWENDI
165	SHAHSANJAY
166	FRUCHTERANAHAM
167	LEVENEARIEH
168	ROKY
169	JJAMARA
170	GUINDIA MINERAL GUINEA (SARL)
171	MOUSSAKOUROUMA
172	SOCIETE TEWA MINING OF GUINEA SA
173	FIRST DIAMOND
174	SOCIETE ORGUI SARLU
175	ALPHAYAYADIALLO
176	MOHAMEDSAIBACAMAR
177	MOTIONBUSINESS

178	ABDOULAYEDOMBOUYA
179	ABDULCADIRAHMED
180	ABOUBACARSYLLA
181	ALBERTOBRAIMA
182	ALPHADAMANI
183	ALYDJIGUINE
184	AMADSONKOLIE
185	ANABELADASILVA
186	ARMANDROLAND
187	ATOUMANESY
188	BARRYE
189	CISSEYACOUBA
190	DIABIFANLYGASSAMA
191	DIALLOTOUSMANE
192	GARIDOMOREIRAJORG
193	GEIGERANDREAS
194	IBRAHIMSORICISOKO
195	INGRIDCHALOUB
196	ISSEHUSSEIN
197	JAQUEANDRE
198	JEANKOUROUMA
199	JEANPAULMASSADOUN
200	JOSHUDEVRAJENDRAK
201	MAMADICONDE
202	MAMANYANGADOU
203	MARCTOURE
204	MICHELJOSABADJATA
205	MOHAMEDKOUROUMA
206	MOHMEDSAIBACAMARA
207	MORYKABA
208	MORYOULENSACKO
209	MOUSSAKABA
210	OUMARSAKO
211	PAOLOBARDINI
212	PASCALCHEION
213	PAULAKILESH
214	PAULOMATOSJOAO
215	SERJHREICH
216	SOULEYMANEDIALLO
217	TIDIANEKOITA
218	TODARODOMENICO
219	ZUPOLINIPAULO
220	SOCIETE DE COMMERCE ET D'EXPLOI. DES MINES
221	ABDALLAHMOHAMED
222	AHMEDTIDIANEBAHCH
223	ALIMOUSOW

224	ALPHADIABY
225	ALSENYCHERIF
226	BARRYALPHA
227	CAMARAIBRAHIMANGA
228	ELHADJIBRAHIMASOW
229	FODEKALLO
230	FODEMOMOSOUMAH
231	FODESORY
232	HAMADYBAH
233	HASSANDAYEK
234	IBRAHIMABAH
235	MOULAYEAHMED
236	MOUSSATOUNKARA
237	MOUSTAPHA KEMO
238	OUSMANECISSE
239	SEKOUDOMBOUYA
240	SELE
241	SORIBACHERIF
242	SORYCONDE
243	SOWMDOUSOUAIBOU
244	ABDRAMANEKABA
245	ABOUKOUROUMA
246	MAMADICISSE
247	AMADOUSOW
248	BARRYABDOULAYE
249	AHMADOUBAH
250	ALAHASSANECISSE
251	FATOUMATASOW
252	HABIBSYLLA
253	IBRAHIMADIAOUNE
254	IBRAHIMASORYKABA
255	MAMADY MAGASSOUBA
256	MDOUFADIABARRY
257	SANOUSSEYKABA
258	SEKOUCAMARA
259	SOCIETE ALFA GOLD CORP
260	ETABLISSEMENT I D C

Tableau 18 : Périmètre des entreprises (Déclarations unilatérales de l'État)

ANNEXE 3 : PERIMETRE DES FLUX

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
1	Frais d’instruction des dossiers des titres miniers	CPDM	Frais de dossier de demande d'attribution ou de renouvellement d'un titre minier, payable au receveur du Trésor au Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM) du Ministère des Mines et de la Géologie (Article 137 du Code Minier et Arrêté conjoint n°2008/3765/MEF-MMG/SGG du 10 octobre 2008).	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
2	Droits fixes	CPDM	<p>Constitue les droits payés lors de l'attribution ou le renouvellement d'un titre minier et sont calculés en fonction de la superficie du titre minier, conformément à l'Arrêté conjoint n°2008/3765/MEF-MMG/SGG du 10 octobre 2008.</p> <p>Ces droits sont liquidés conformément à l'Arrêté conjoint n°2007/003/MEDE-MMG/SGG du 29 janvier 2007 entre le Trésor Public et le Fonds de Promotion et de Développement Miniers (actuellement Fonds d'Investissements Miniers).</p> <p>Les clés de répartition s'établissent comme suit :</p> <p>a. Pour l'octroi et le 1^{er} renouvellement des titres miniers de recherche et/ou d'exploitation des carrières permanentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 70% pour le budget de l'État (Trésor Public) - 30% pour le Fonds de Promotion et de Développement Minier (actuellement Fond d'Investissement Minier) <p>b. Pour le 2^{ème} renouvellement des titres miniers de recherche et/ou d'exploitation des carrières permanentes et des titres d'exploitation semi-industrielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 65% pour les budgets de l'État (Trésor Public) - 35% pour le Fonds de Promotion et de Développement Miniers (actuellement Fonds d'Investissements Minier) <p>c. Pour l'octroi, le renouvellement, le transfert et/ou l'amodiation des concessions minières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60% pour les budgets de l'État (Trésor Public) - 40% pour le Fonds de Promotion et de Développement Miniers (actuellement Fonds d'Investissements Minier) 	0 GNF
3	Taxe sur les substances de carrières	DNM	L'exploitation et le ramassage des substances de carrières sont soumis au paiement de taxes dont les taux sont fixés par Arrêté conjoint du Ministre chargé des Mines et Ministre chargé des Finances (Article 140 du Code Minier).	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
4	Pénalités liées aux infractions minières	DNM	Il s'agit des montants versés par les sociétés minières à la suite d'infractions à la réglementation régissant le secteur minier (Article 171 à 192 du Code Minier).	0 GNF
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	BCRG	Il a été institué une redevance de 500 USD sur chaque expédition d'or faite par les comptoirs d'or.	0 GNF
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	BNE	La production artisanale de diamant et autres gemmes est soumise à l'exportation au paiement au receveur des douanes d'une taxe de 3% de la valeur déterminée sur la base de l'évaluation d'Expertise des Diamants et autres Gemmes (Article 141 du Code Minier et Article 511 du Code Général des Impôts).	0 GNF
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	BNE	<p>Conformément à l'Article 44 de la Loi de finances complémentaire de 2011, il a été instruit les redevances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redevance Comptoirs d'Achat : 25 000 USD/an en devise - Redevance pour Acheteur - Mandataire : 3 000 USD/an en devise - Redevance Collecteur : 3 000 000 GNF/an - Redevance Suppléant Collecteur : 300 000 GNF/an - Redevance Commissionnaire Collecteur : 200 000 GNF/an - Redevance courtier : 500 000 GNF/an 	0 GNF
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	BNE	<p>Conformément à l'Article 49 de la Loi de finances complémentaire de 2011, les montants de redevances issus de l'exploitation artisanale pour la commercialisation de l'or sont fixés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redevance Comptoir : 25 000 000 GNF/an - Redevance Acheteur : 5 000 000 GNF/an - Redevance Balancier : 2 500 000 GNF/an 	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
9	Impôts sur les sociétés	DNI	<p>L'impôt sur les sociétés est établi sous une cote unique au nom de la personne morale ou association pour l'ensemble de ses activités imposables en Guinée au lieu de son principal établissement.</p> <p>Le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 35% du bénéfice imposable (Article 219 à 229 du Code Général des Impôts).</p> <p>L'impôt sur les sociétés donne lieu au versement de deux acomptes chacun arrondi au millier de francs guinéens inférieur. Chaque acompte est égal au tiers de l'impôt sur les sociétés exigible sur les résultats du dernier exercice dont la date d'imposition est échue (Article 236 du Code Général des Impôts).</p>	0 GNF
10	Retenues à la source	DNI	<p>Les entreprises doivent appliquer des retenues à la source de 10% libératoire de tout autre impôt au titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des revenus salariaux versés au personnel expatrié au taux de 10% des salaires payés en Guinée et hors Guinée - Des règlements d'honoraires et de prestations des entreprises ou personnes étrangères non établies en République de Guinée <p>Pour les contrats d'assurance conclus avec les compagnies étrangères non établies en Guinée, ils seront assujettis à la législation en vigueur (Article 150 du Code Général des Impôts).</p>	0 GNF
11	Impôts sur le revenu des personnes physiques	DNI	Ce flux est composé du prélèvement sur le BIC, du prélèvement sur les bénéfices non commerciaux, du précompte de 10%, et du précompte de 50% de TVA.	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
12	Impôts sur le patrimoine	DNI	<p>Il s'agit de la contribution foncière unique.</p> <p>Conformément à l'Article 265 du Code Général des Impôt, la contribution foncière unique (CFU) est due par les personnes physiques ou morales possédant des propriétés foncières bâties au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.</p> <p>La CFU est assise sur la base des valeurs locatives réelles des biens au taux fixé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Immeubles occupés par les propriétaires : 10% de la valeur locative annuelle - Immeubles en location : 15% de la valeur locative annuelle 	0 GNF
13	Taxes sur biens et services non miniers	DNI	<p>Il s'agit de la taxe sur la valeur ajoutée. En effet, les opérations relevant d'une activité économique qui constituent une importation, une livraison de biens ou une prestation de services effectuée sur le territoire de la Guinée sont assujettis à la TVA de 18% (Articles 356, 373 et 374 du Code Général des Impôts).</p> <p>Les montants à renseigner dans le cadre de l'ITIE relèvent du net TVA.</p> <p>Il s'agit également de la taxe unique sur les véhicules, de la taxe contrat d'assurance, de la taxe sur les activités financières, des taxes supportées par l'Etat TTC Finex et de la surtaxe fiscale.</p>	0 GNF
14	Produits d'enregistrement	DNI	<p>Il s'agit des Droits de mutation des biens meubles, droits sur les sociétés, droits sur les marchés BND, des autres droits d'enregistrement et des autres droits de mutation et des droits de timbres à l'import véhicule.</p>	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
15	Taxe sur téléphone	DNI	Il s'agit de la Taxe d'accès au Réseau des Télécommunications et de la Taxe sur Communications Téléphoniques.	0 GNF
16	Taxes sur salaires	DNI	<p>VF : Versement mensuel ou trimestriel par les employeurs, au profit du budget national, d'une somme égale à 6% du montant global des traitements, salaires, indemnités et émoluments effectivement payés par eux à l'ensemble du personnel, y compris les avantages en argent et en nature (Article 201 du Code Général des Impôts).</p> <p>TA : Taxe due par les employeurs, au taux de 3% sur la base des traitements, salaires, appointements, indemnités et rétributions, y compris les avantages en espèces ou en nature, dont le montant global figure dans les frais généraux de l'entreprise (Article 205 et 206 du Code Général des Impôts).</p>	0 GNF
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	DGD/BCRG	<p>La production artisanale d'or est soumise à l'exportation au paiement au receveur des douanes d'une taxe dont les taux sont de 2% pour la Banque Centrale de la République de Guinée ou de 3% pour le secteur privé.</p> <p>La valeur de référence pour le calcul de cette taxe est le cours d'achat de l'or par la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG).</p>	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	DGD	<p>Le Tarif Douanier est composé d'un droit à l'entrée dit Droit Fiscal d'Importation (DFI) et d'un droit à la sortie, ou Droit Fiscal d'Exportation (DFE).</p> <p>Le Code Minier (Articles 153 à 157) a prévu un régime douanier allégé pour le entreprises minières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sociétés en phase de recherche bénéficient du régime d'admission temporaire pour les matériels utilisés aux travaux de recherche, ainsi que pour l'équipement professionnel. Les matériaux et pièces de rechange nécessaires au fonctionnement des matériels et les équipements professionnels bénéficient de l'exonération totale des droits, taxes et redevances de douane - Les titulaires d'une convention minière attachée à un permis d'exploitation et leurs sous-traitants directs bénéficient pendant la phase d'installation, d'extension et de renouvellement de l'exonération des droits, taxes et redevances de douane sur les fournitures importées ainsi que sur les pièces détachées et les lubrifiants Ces importations sont néanmoins soumises au paiement d'une taxe d'enregistrement de 0,5% de la valeur Coût, Assurance, Fret (CAF) des biens importés, sans que le montant total perçu ne puisse excéder un maximum fixé par la Loi de Finances - Les entreprises en phase d'exploitation bénéficient d'une exonération de droits et taxes de douane sur les fournitures importées et destinées à la transformation sur place du minerai en produits finis et semi-finis. Les fournitures importées et destinées à l'extraction et à la valorisation du minerai sont taxées à l'importation au taux unique de 5,6% de leur valeur FOB <p>Ce flux inclut également les Taxes d'enregistrement sur les importations (ces taxes sont définies selon les conventions - taux moyen de 0,5% de la valeur en douane) ainsi que les Redressements douaniers (pénalités) (il s'agit des montants versés par les sociétés minières en cas de constatation d'infractions à la législation douanière en vigueur ou à des redressements douaniers).</p>	0 GNF
19	Taxe sur les substances minières	DNT	L'exploitation et le ramassage des substances de carrières sont soumis au paiement de taxes dont les taux sont fixés par Arrêté conjoint du Ministre chargé des Mines et du Ministre chargé des Finances (Article 140 du Code Minier).	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
20	Dividendes	DNT	<p>Les dividendes sont les revenus que l'État perçoit en rémunération de sa participation dans le capital des sociétés minières.</p> <p>Conformément à l'Article 167 du Code Minier, l'attribution faite par l'État d'un permis d'exploitation de substances précieuses donne droit à l'État à des actions d'apport représentant 15% du capital de la société d'exploitation. Aucune contribution financière ne doit être demandée à l'État au titre de ces actions d'apport à l'exception de celles obtenues dans le capital d'une société exploitant une substance d'intérêt particulier, telles que la bauxite, le minerai de fer, les hydrocarbures solides, etc.</p>	0 GNF
21	Impôt sur la plus-value de cession	DNT	<p>Impôt versé à la suite d'une cession entre investisseurs, actionnaires et/ou détenteurs de titres miniers (soit sur la plus-value sur cession ; soit suite à l'octroi des autorisations de transfert).</p>	0 GNF
22	Cotisations CNSS	CNSS	<p>La cotisation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale est instituée par le Code de la Sécurité Sociale. Elle est obligatoire pour tous employeurs et employés soumis au Code du Travail sans aucune distinction.</p> <p>Le taux de cette cotisation est de 23% sur le salaire de base, dont 18% supporté par l'employeur et 5% par l'employé (Article 149 du Code Minier).</p>	0 GNF
23	Loyers des Infrastructures	ANAIM	Loyers des Infrastructures	0 GNF

B	Autres paiements significatifs	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
24	Autres paiements significatifs	Toutes	Les organismes collecteurs sont tenus de déclarer tout autre paiement reçu des entreprises extractives ou réalisé par les entreprises extractives pour le compte de l'État, qui ne relèverait pas des flux couverts par ce Rapport ITIE et dont le cumul annuel des paiements serait supérieur à 700 MGNF (100 KUSD). Cette catégorie pourrait notamment concerner (liste non limitative) : <ul style="list-style-type: none"> - Revenus provenant de la cession de participations - Avances et Prêts - Autres paiements exceptionnels sur titres miniers 	700 MGNF (100 KUSD) (<i>i.e.</i> le flux est déclaré si le cumul annuel, tous paiement confondus, est supérieur à ce seuil)

C	Paiements infranationaux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
25	Redevance superficielle	Préfectures, Communes, CRD	Taxes payées annuellement par les titulaires des permis miniers aux collectivités des zones d'implantation des entreprises et des projets miniers, sous la responsabilité des services décentralisés des Mines et de la Géologie. Cette redevance est fixée par l'Arrêté conjoint n°A2008/3765/MEF-MMG/SGG du 10 octobre 2008 (Article 138 du Code Minier).	0 GNF
26	Contribution au développement local	Préfectures, Communes, CRD	Conformément aux dispositions des conventions minières, les entreprises exerçant des activités de recherche industrielle d'or devront s'acquitter d'un impôt préfectoral ou local pour le développement régional, équivalent à 0,4% des recettes brutes annuelles sur leurs ventes.	0 GNF

C	Paiements infranationaux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
27	Autres contributions au développement local	Préfectures, Communes, CRD	Conformément à certaines conventions minières, les investisseurs doivent intervenir autant qu'il est possible dans le développement local en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté des populations. Ces contributions sont décidées d'un commun accord entre les préfectures et les sociétés.	0 GNF
D	Paiements sociaux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	NA	Toute entreprise extractive ayant financé des projets sociaux afin de contribuer au développement économique et social des communautés locales est tenu de déclarer les dépenses annuelles effectuées à ce titre (contribution relevant de dispositions législatives ou contractuelles).	0 GNF
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	NA	Toute entreprise extractive ayant financé des projets sociaux afin de contribuer au développement économique et social des communautés locales est tenu de déclarer les dépenses annuelles effectuées à ce titre (contribution ne relevant pas de dispositions législatives ou contractuelles).	0 GNF

Tableau 19 : Périmètre et définitions des flux

ANNEXE 4 : TABLEAUX DES RAPPROCHEMENTS PAR PARTIE DECLARANTE¹⁴¹

1. ORGANISMES COLLECTEURS

Nous présentons ci-dessous les données ITIE déclarées par chaque organisme collecteur pour les 45 entreprises couvertes par l'exercice de rapprochement.

1.1. Direction nationale des Impôts (DNI)

DNI
Montants déclarés
Etat

(KGNF)

9	Impôts sur les Sociétés	796 843 848
10	Retenues à la Source	114 196 160
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	29 193 002
12	Impôt sur le Patrimoine	432 580
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	9 966 953
14	Produits d'enregistrement	-
15	Taxe sur Téléphone	-
16	Taxes sur les Salaires	66 031 246
24	Autres paiements significatifs	-
Total		1 016 663 789

Tableau 20 : Données ITIE déclarées par la DNI (Exercice de rapprochements)

¹⁴¹ Toutes les données ITIE présentées ici ont été arrondies au KGNF le plus proche ; le cumul des données par partie déclarante peut ainsi très légèrement différer des montants agrégés présentés dans le corps du texte

1.2. Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP)

DNTCP
Montants déclarés
Etat

(KGNF)

19	Taxe sur les substances minières	567 615 350
20	Dividendes	24 020 936
21	Impôt sur la plus-value de cession	-
23	Loyers des Infrastructures minières	24 134 962
24	Autres paiements significatifs	-
Total		615 771 248

Tableau 21 : Données ITIE déclarées par la DNTCP (Exercice de rapprochements)

1.3. Direction Générale des Douanes (DGD)

DGD
Montants déclarés
Etat

(KGNF)

5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	1 794 485
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	511 124
9	Impôts sur les Sociétés	6 180 160
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	215 227 166
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	210 305 777
24	Autres paiements significatifs	-
Total		434 018 712

Tableau 22 : Données ITIE déclarées par la DGD (Exercice de rapprochements)

1.4. Direction nationale des Mines (DNM)

DNM
Montants déclarés
Etat

(KGNF)

3	Taxe sur les substances de carrières	6 297 352
4	Pénalités liées aux infractions minières	-
24	Autres paiements significatifs	-
Total		6 297 352

Tableau 23 : Données ITIE déclarées par la DNM (Exercice de rapprochements)

1.5. Bureau National d'Expertise (BNE)

BNE
Montants déclarés
Etat

(KGNF)

6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	1 505 015
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	234 912
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	120 000
24	Autres paiements significatifs	-

Total		1 859 927
--------------	--	------------------

Tableau 24 : Données ITIE déclarées par la BNE (Exercice de rapprochements)

1.6. Caisse nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

CNSS
Montants déclarés
Etat

(KGNF)

22	Cotisations CNSS	37 035 720
24	Autres paiements significatifs	-

Total		37 035 720
--------------	--	-------------------

Tableau 25 : Données ITIE déclarées par la CNSS (Exercice de rapprochements)

1.7. Banque Centrale de la république de Guinée (BCRG)

BCRG
Montants déclarés
Etat

(KGNF)

5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	677 741
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	2 607 046
24	Autres paiements significatifs	-

Total		3 284 787
--------------	--	------------------

Tableau 26 : Données ITIE déclarées par la BCRG (Exercice de rapprochements)

1.8. Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)

CPDM	
Montants déclarés	
Etat	

(KGNF)

1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	45 679
2	Droits fixes	19 947 960
24	Autres paiements significatifs	-
Total		19 993 639

Tableau 27 : Données ITIE déclarées par le CPDM (Exercice de rapprochements)

1.9. Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)

ANAIM	
Montants déclarés	
Etat	

(KGNF)

23	Loyers des Infrastructures minières	56 876 745
24	Autres paiements significatifs	-
Total		56 876 745

Tableau 28 : Données ITIE déclarées par l'ANAIM (Exercice de rapprochements)

2. ENTREPRISES EXTRACTIVES

2.1. Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)

Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG) SA			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	48 929	48 929
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	240 340 404	241 982 589 (1 642 185)
10	Retenues à la Source	34 077 827	33 867 359 210 468
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	20 084 372	20 084 372 -
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	143 517	143 517 -
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	300 070	300 070 -
16	Taxes sur les Salaires	23 226 683	23 226 683 -
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	112 117 239	112 117 239 -
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	12 545 344	11 530 242 1 015 102
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	24 051 119	24 020 936 30 183
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	7 632 572	7 632 572 -
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		474 568 076	474 461 992
24	Autres paiements significatifs	612 148	-
Total		475 180 224	474 461 992

Tableau 29 : Tableau des rapprochements, SAG

Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficielle	46 913
26	Contribution au développement local	6 483 815
27	Autres contributions au développement local	2 431 873
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 30 : Tableau des déclarations unilatérales, SAG

2.2. Société Minière de Dinguiraye (SMD)

Société Minière de Dinguiraye (SMD)			
Montants déclarés			
	Entreprise	État	Écart
	(a)	(b)	(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	15 439 158	15 439 158
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	1 808 263	1 808 263
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	10 938 541	10 938 541
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	92 856 343	92 711 925
			144 418
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	25 904 310	21 435 580
			4 468 730
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	6 313 599	6 313 599
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		153 260 214	148 647 066
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		153 260 214	148 647 066

Tableau 31 : Tableau des rapprochements, SMD

Société Minière de Dinguiraye (SMD)			
Montants déclarés			
	Entreprise		
(KGNF)			
25	Redevance superficière	-	
26	Contribution au développement local	9 611 403	
27	Autres contributions au développement local	-	
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	

Tableau 32 : Tableau des déclarations unilatérales, SMD

2.3. SIMFER

SIMFER (Rio Tinto)			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	17 623 329	16 485 371
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	558 831
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	1 229 210	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	10 822 489	10 822 489
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	54 847	826 034
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	3 616 375	3 616 375
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		33 346 250	32 309 100
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		33 346 250	32 309 100

Tableau 33 : Tableau des rapprochements, SIMFER

SIMFER (Rio Tinto)		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	392 929
26	Contribution au développement local	1 633 250
27	Autres contributions au développement local	359 538
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 34 : Tableau des déclarations unilatérales, SIMFER

2.4. Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)

(KGNF)

Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
	(a)	(b)	(a-b)
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	2 282 439	3 045 461 (763 022)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	449 223 (449 223)
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	946 959 (946 959)
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	2 843 505	- 2 843 505
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	5 867 396	5 864 685 2 711
19	Taxe sur les substances minières	24 268 921	24 268 921 -
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	4 383 419	4 383 419 -
23	Loyers des Infrastructures minières	17 990 237	17 990 237 -
Total pour rapprochement		57 635 917	56 948 905
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		57 635 917	56 948 905

Tableau 35 : Tableau des rapprochements, CBK

(KGNF)

Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)		
Montants déclarés		
Entreprise		
25	Redevance superficière	123 903
26	Contribution au développement local	2 366 477
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	92 000
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	1 046 390

Tableau 36 : Tableau des déclarations unilatérales, CBK

2.5. Guinea Alumina Corporation (GAC)

(KGNF)

Guinea Alumina Corporation (GAC) SA			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	97 942
10	Retenues à la Source	3 743 041	4 354 569
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	864 463	352 213
12	Impôt sur le Patrimoine	349 088	321 334
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	-
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	2 039 616	2 549 992
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	438 495	403 305
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		7 434 703	8 079 355
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		7 434 703	8 079 355

Tableau 37 : Tableau des rapprochements, GAC

(KGNF)

Guinea Alumina Corporation (GAC) SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	10 303 789
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 38 : Tableau des déclarations unilatérales, GAC

2.6. Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG)

Société des mines de fer de Guinée			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
	(a)	(b)	(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	6 941 630	8 268 337 (1 326 707)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	158 792 (158 792)
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	3 786 960	2 357 194 1 429 766
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	50 863	53 663 (2 800)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	739 335	739 335
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		11 518 788	11 577 321
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		11 518 788	11 577 321

Tableau 39 : Tableau des rapprochements, SMFG

Société des mines de fer de Guinée		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	238 336
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	275 516

Tableau 40 : Tableau des déclarations unilatérales, SMFG

2.7. Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)

Compagnie des Bauxites de Guinée			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
	(a)	(b)	(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	543 316 750	544 362 169 (1 045 419)
10	Retenues à la Source	15 155 259	14 499 299 655 960
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	4 452 499	4 930 741 (478 242)
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	12 779 128	12 779 128 -
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	88 807 509	86 269 557 2 537 952
19	Taxe sur les substances minières	537 859 980	542 556 101 (4 696 121)
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	7 531 628	8 180 813 (649 185)
23	Loyers des Infrastructures minières	59 683 182	63 021 470 (3 338 288)
Total pour rapprochement		1 269 585 935	1 276 599 278
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 269 585 935	1 276 599 278

Tableau 41 : Tableau des rapprochements, CBG

Compagnie des Bauxites de Guinée		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	731 683
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	5 941 796

Tableau 42 : Tableau des déclarations unilatérales, CBG

2.8. Compagnie des Bauxites et d'Alumine de Dian-Dian

Compagnie des Bauxites et d'Alumine de Dian-Dian			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
	(a)	(b)	(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	1 092 815	805 820
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	140 385
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	53 193	25 701
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	626 732	354 879
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	38 979	42 034
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		1 811 719	1 368 819
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 811 719	1 368 819

Tableau 43 : Tableau des rapprochements, Compagnie des Bauxites et d'Alumine de Dian-Dian

Compagnie des Bauxites et d'Alumine de Dian-Dian		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 44 : Tableau des déclarations unilatérales, Compagnie des Bauxites et d'Alumine de Dian-Dian

2.9. Société Bellzone Holdings

Société Bellzone Holdings SA			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	598 620	1 576 783 (978 163)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	978 162	978 162
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	1 751	69 158 (67 407)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	505 770	505 770
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		2 084 303	2 151 711
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		2 084 303	2 151 711

Tableau 45 : Tableau des rapprochements, Bellzone

Société Bellzone Holdings SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	1 608 561
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 46 : Tableau des déclarations unilatérales, Bellzone

2.10. Société Bel Air Mining

Société Bel Air Mining SA			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	180 020	180 020
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	89 189	89 189
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	38 678
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	-
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		269 209	38 678
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		269 209	38 678

Tableau 47 : Tableau des rapprochements, Bel Air Mining

Société Bel Air Mining SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	663 484
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 48 : Tableau des déclarations unilatérales, Bel Air Mining

2.11. Société Wega Mining

Société Wega Mining Guinée SA				
Montants déclarés			Écart	
Entreprise	État			
	(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)				
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	6 252	6 252	-
2	Droits fixes	1 998 390	1 986 082	12 308
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-	-
10	Retenues à la Source	157 846	95 020	62 826
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	13 748	(13 748)
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	50 000	-	50 000
14	Produits d'enregistrement	6 086	-	6 086
15	Taxe sur Téléphone	-	-	-
16	Taxes sur les Salaires	129 362	30 374	98 988
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-	-
20	Dividendes	-	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
22	Cotisations CNSS	20 700	20 700	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-	-
Total pour rapprochement		2 368 636	2 152 176	
24	Autres paiements significatifs	-	-	-
Total		2 368 636	2 152 176	

Tableau 49 : Tableau des rapprochements, Wega Mining

Société Wega Mining Guinée SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	83 548
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	111 920
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 50 : Tableau des déclarations unilatérales, Wega Mining

2.12. Société d'Alumine Friguia

Société d'Alumine Friguia			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
	(a)	(b)	(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	120 118	79 932
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	92 944	60 539
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	602 385	401 830
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	1 868
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		815 447	544 169
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		815 447	544 169

Tableau 51 : Tableau des rapprochements, Alumine Friguia

Société d'Alumine Friguia	
Montants déclarés	
Entreprise	
(KGNF)	
25	Redevance superficière
26	Contribution au développement local
27	Autres contributions au développement local
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)
	431 655
	-
	1 318 052
	-
	-

Tableau 52 : Tableau des déclarations unilatérales, Alumine Friguia

2.13. Société Alufer

Société Alufer SA				
Montants déclarés			Écart	
Entreprise	État			
	(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)				
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	11 234	11 064	170
2	Droits fixes	305 551	301 222	4 329
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-	-
10	Retenues à la Source	103 446	80 639	22 807
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	51 704	(51 704)
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-	-
16	Taxes sur les Salaires	376 798	91 777	285 021
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	4 847	(4 847)
19	Taxe sur les substances minières	-	-	-
20	Dividendes	-	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
22	Cotisations CNSS	114 971	106 691	8 280
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-	-
Total pour rapprochement		912 000	647 944	
24	Autres paiements significatifs	-	-	
Total		912 000	647 944	

Tableau 53 : Tableau des rapprochements, Alufer

Société Alufer SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	103 113
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 54 : Tableau des déclarations unilatérales, Alufer

2.14. Alliance Mining Commodities Guinée

(KGNF)

Alliance Mining Commodities Guinée SA				
Montants déclarés			Écart	
Entreprise	État			
(a)	(b)		(a-b)	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2	Droits fixes	-	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	54 991	(54 991)
10	Retenues à la Source	183 108	184 791	(1 683)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	73 453	43 987	29 466
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	600	-	600
14	Produits d'enregistrement	450	-	450
15	Taxe sur Téléphone	-	-	-
16	Taxes sur les Salaires	107 189	82 701	24 488
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-	-
20	Dividendes	-	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
22	Cotisations CNSS	27 600	27 600	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-	-
Total pour rapprochement		392 400	394 070	
24	Autres paiements significatifs	37 920	-	
Total		430 320	394 070	

Tableau 55 : Tableau des rapprochements, Alliance Mining Commodities

(KGNF)

Alliance Mining Commodities Guinée SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
25	Redevance superficière	795 080
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 56 : Tableau des déclarations unilatérales, Alliance Mining Commodities

2.15. West Africa Exploration

West Africa Exploration SA			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	1 414 287	1 414 287
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	100 891	100 891
12	Impôt sur le Patrimoine	-	111 246
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	357 780	246 534
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	14 993
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	191 024	191 024
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		2 063 982	2 078 975
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		2 063 982	2 078 975

Tableau 57 : Tableau des rapprochements, West Africa Exploration

West Africa Exploration SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	13 327
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	66 737

Tableau 58 : Tableau des déclarations unilatérales, West Africa Exploration

2.16. Forecariah Guinea Mining

Forecariah Guinea Mining SA			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
	(a)	(b)	(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	-	347 056
			(347 056)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	321 633
			(321 633)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	664 991
			(664 991)
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		-	1 333 680
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		-	1 333 680

Tableau 59 : Tableau des rapprochements, Forecariah

Forecariah Guinea Mining SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 60 : Tableau des déclarations unilatérales, Forecariah

2.17. Société Guiter Mining

(KGNF)

Société Guiter Mining SA			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	120 896	120 896
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	60 000	60 000
10	Retenues à la Source	57 044	57 044
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	15 765
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	134 500	58 773
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	787 614	790 328
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	278 933	278 933
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		1 438 987	924 866
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 438 987	924 866

Tableau 61 : Tableau des rapprochements, Guiter Mining

(KGNF)

Société Guiter Mining SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
25	Redevance superficière	13 542
26	Contribution au développement local	253 661
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 62 : Tableau des déclarations unilatérales, Guiter Mining

2.18. Société Minière de Boké

Société Minière de Boko SA				
Montants déclarés			Écart	
Entreprise	État			
	(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)				
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	13 733	17 335	(3 602)
2	Droits fixes	17 010 758	17 010 758	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	6 180 160	6 180 160	-
10	Retenues à la Source	-	17 576	(17 576)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-	-
16	Taxes sur les Salaires	111 722	55 243	56 479
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	6 180 160	6 180 160	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	1 848 039	2 008 475	(160 436)
19	Taxe sur les substances minières	-	-	-
20	Dividendes	-	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
22	Cotisations CNSS	71 550	71 549	1
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-	-
Total pour rapprochement		31 416 122	31 541 256	
24	Autres paiements significatifs	-	-	-
Total		31 416 122	31 541 256	

Tableau 63 : Tableau des rapprochements, Société Minière de Boké

Société Minière de Boko SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	207 497
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	13 100
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	658 454

Tableau 64 : Tableau des déclarations unilatérales, Société Minière de Boké

2.19. China Power Investment (CPI)

China Power Investment (CPI)				
Montants déclarés			Écart	
Entreprise	État			
	(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)				
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	668 393	11 028	657 365
2	Droits fixes	1 940 575	649 898	1 290 677
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-	-
10	Retenues à la Source	-	56 082	(56 082)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-	-
16	Taxes sur les Salaires	168 528	47 665	120 863
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	126 295	-	126 295
19	Taxe sur les substances minières	-	-	-
20	Dividendes	-	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
22	Cotisations CNSS	51 119	54 396	(3 277)
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-	-
Total pour rapprochement		2 954 910	819 069	
24	Autres paiements significatifs	50 015	-	-
Total		3 004 925	819 069	

Tableau 65 : Tableau des rapprochements, CPI

China Power Investment (CPI)		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	395 673
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 66 : Tableau des déclarations unilatérales, CPI

2.20. Rio-Tinto Guinée

Rio Tinto Guinée			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	80 479	80 481 (2)
10	Retenues à la Source	166 138	351 032 (184 894)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	367 124	367 124 -
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	734 842	549 947 184 895
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	15 525	20 700 (5 175)
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		1 364 108	1 369 284
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 364 108	1 369 284

Tableau 67 : Tableau des rapprochements, Rio Tinto Guinée

Rio Tinto Guinée		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 68 : Tableau des déclarations unilatérales, Rio Tinto Guinée

2.21. United Mining Supply

United Mining Supply			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	60 000 (60 000)
10	Retenues à la Source	-	313 319 (313 319)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	496 756 (496 756)
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	362 630 (362 630)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	43 015 386 (43 015 386)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	583 411 (583 411)
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		-	44 831 502
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		-	44 831 502

Tableau 69 : Tableau des rapprochements, United Mining Supply

United Mining Supply		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 70 : Tableau des déclarations unilatérales, United Mining Supply

2.22. Moolman Mining Guinea

(KGNF)

Moolman Mining Guinea			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	15 000	(15 000)
10	Retenues à la Source	342 108	(342 108)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	48 814	(48 814)
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	272 154	(272 154)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	2 029	(2 029)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	35 301	(35 301)
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		715 406	
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		715 406	

Tableau 71 : Tableau des rapprochements, Moolman Mining

(KGNF)

Moolman Mining Guinea		
Montants déclarés		
Entreprise		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 72 : Tableau des déclarations unilatérales, Moolman Mining

2.23. Nitrokemine Guinée

Nitrokemine Guinée			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
	(a)	(b)	(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	1 730 684	1 730 684
10	Retenues à la Source	1 584 624	1 762 152
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	473 290	187 142
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	619 023	435 259
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	1 628 149	1 730 328
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	216 315	219 075
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		6 252 085	6 064 640
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		6 252 085	6 064 640

Tableau 73 : Tableau des rapprochements, Nitrokemine

Nitrokemine Guinée		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 74 : Tableau des déclarations unilatérales, Nitrokemine

2.24. Nitrokemfor Guinée

Nitrokemfor Guinée			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
	(a)	(b)	(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	2 276 184	1 836 583
10	Retenues à la Source	936 377	1 086 212
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	415 281	189 430
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	449 871	383 176
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	151 511	179 990
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	252 195	252 195
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		4 481 419	3 927 586
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		4 481 419	3 927 586

Tableau 75 : Tableau des rapprochements, Nitrokemfor

Nitrokemfor Guinée		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 76 : Tableau des déclarations unilatérales, Nitrokemfor

2.25. Toumnyne

Toumnyne SARL			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	60 000	60 000
10	Retenues à la Source	1 136 908	1 024 663
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	26 964	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	498 735	490 735
14	Produits d'enregistrement	30 316	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	463 647	418 109
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	91 180	70 179
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	362 474	317 394
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		2 670 224	2 381 080
24	Autres paiements significatifs	47 668	-
Total		2 717 892	2 381 080

Tableau 77 : Tableau des rapprochements, Toumnyne

Toumnyne SARL		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 78 : Tableau des déclarations unilatérales, Toumnyne

2.26. Mines Equipements et Services

Mines Equipements et Services SARL (Représentation)			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
	(a)	(b)	(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	875 603	288 000
10	Retenues à la Source	164 525	104 865
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	251 045	137 011
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	343 985	545 674
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	256 808	194 378
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		1 891 966	1 269 928
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 891 966	1 269 928

Tableau 79 : Tableau des rapprochements, Mines Equipements et Services

Mines Equipements et Services SARL (Représentation)		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	10 500
27	Autres contributions au développement local	7 440
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 80 : Tableau des déclarations unilatérales, Mines Equipements et Services

2.27. SGS Mineral Services Guinée

(KGNF)

SGS Mineral Service Guinée SARL			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	1 643 640	(1 643 640)
10	Retenues à la Source	274 317	(274 317)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	1 555 312	(1 555 312)
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	280 677	(280 677)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	139 220	(139 220)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	493 838	(493 838)
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		-	4 387 004
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		-	4 387 004

Tableau 81 : Tableau des rapprochements, SGS

(KGNF)

SGS Mineral Service Guinée SARL		
Montants déclarés		
Entreprise		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 82 : Tableau des déclarations unilatérales, SGS

2.28. Geoprospects Limited Succursale Guinée

Geoprospects Limited Succursale Guinée			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	1 265 293 (1 265 293)
10	Retenues à la Source	-	1 599 734 (1 599 734)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	1 287 358 (1 287 358)
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	120 491 (120 491)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	754 272 (754 272)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		-	5 027 148
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		-	5 027 148

Tableau 83 : Tableau des rapprochements, Geoprospects

Geoprospects Limited Succursale Guinée		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 84 : Tableau des déclarations unilatérales, Geoprospects

2.29. Société Equipements et Services Sangaredi

Société Equipements et Services Sangaredi			
SARL			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
	(a)	(b)	(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	60 000 (60 000)
10	Retenues à la Source	-	697 084 (697 084)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	92 346 (92 346)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	42 435 (42 435)
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		-	891 865
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		-	891 865

Tableau 85 : Tableau des rapprochements, Sangaredi

Société Equipements et Services Sangaredi			
Montants déclarés			
Entreprise			
(KGNF)			
25	Redevance superficière	-	-
26	Contribution au développement local	-	-
27	Autres contributions au développement local	-	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	-

Tableau 86 : Tableau des déclarations unilatérales, Sangaredi

2.30. Société AMCO Drilling Guinée

(KGNF)

Société Amco Drilling Guinée SARL			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	60 000	(60 000)
10	Retenues à la Source	4 889 340	(4 889 340)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	903 487	(903 487)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	979 456	(979 456)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	824 895	(824 895)
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		-	7 657 178
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		-	7 657 178

Tableau 87 : Tableau des rapprochements, AMCO

(KGNF)

Société Amco Drilling Guinée SARL		
Montants déclarés		
Entreprise		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 88 : Tableau des déclarations unilatérales, AMCO

2.31. Société Sodexo Guinée

Société Sodexo Guinée SA			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	1 909 024	738 879
10	Retenues à la Source	300 000	661 273
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	399 609	294 920
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	347 763	483 388
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		2 956 396	2 178 460
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		2 956 396	2 178 460

Tableau 89 : Tableau des rapprochements, Sodexo

Société Sodexo Guinée SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 90 : Tableau des déclarations unilatérales, Sodexo

2.32. Société Winning Alliance Ports

Société Winning Alliance Ports SA			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	-	204 320 (204 320)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	675 (675)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	2 342 (2 342)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	496 781 (496 781)
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		-	704 118
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		-	704 118

Tableau 91 : Tableau des rapprochements, Winning Alliance Ports

Société Winning Alliance Ports SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 92 : Tableau des déclarations unilatérales, Winning Alliance Ports

2.33. HY SPEC Africa Limited Guinée

HY SPEC Africa Limited Guinée SARL			
Unipersonnelle			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
	(a)	(b)	(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	3 626 810	2 159 987
10	Retenues à la Source	370 059	212 683
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	2 358 201	1 325 780
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	405 598	178 011
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	326 311	22 652
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	92 664	22 303
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		7 179 643	3 921 416
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		7 179 643	3 921 416

Tableau 93 : Tableau des rapprochements, HY SPEC

HY SPEC Africa Limited Guinée SARL	
Montants déclarés	
Entreprise	
(KGNF)	
25	Redevance superficière
26	Contribution au développement local
27	Autres contributions au développement local
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)

Tableau 94 : Tableau des déclarations unilatérales, HY SPEC

2.34. SOMIAG

SOMIAG			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	2 373 736 (2 373 736)
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	60 000 (60 000)
10	Retenues à la Source	-	19 632 (19 632)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	1 766 542 (1 766 542)
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	34 653 (34 653)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	262 285 (262 285)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		-	4 516 848
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		-	4 516 848

Tableau 95 : Tableau des rapprochements, SOMIAG

SOMIAG			
Montants déclarés			
Entreprise			
(KGNF)			
25	Redevance superficière	-	
26	Contribution au développement local	-	
27	Autres contributions au développement local	-	
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	

Tableau 96 : Tableau des déclarations unilatérales, SOMIAG

2.35. ALAME

ALAME			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	2 393 401	2 405 899 (12 498)
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	87 443	87 443
10	Retenues à la Source	-	1 910 (1 910)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	1 505 625	1 505 625
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	37 196	35 286 1 910
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	95 452	95 452
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		4 119 117	4 131 615
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		4 119 117	4 131 615

Tableau 97 : Tableau des rapprochements, ALAME

ALAME		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	900
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 98 : Tableau des déclarations unilatérales, ALAME

2.36. SCETHCG

SCETHCG			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	443 650 (443 650)
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	60 000 (60 000)
10	Retenues à la Source	-	16 316 (16 316)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	25 432 (25 432)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	668 483 (668 483)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		-	1 213 881
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		-	1 213 881

Tableau 99 : Tableau des rapprochements, SCETHCG

SCETHCG			
Montants déclarés			
Entreprise			
(KGNF)			
25	Redevance superficière	-	
26	Contribution au développement local	-	
27	Autres contributions au développement local	-	
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	

Tableau 100 : Tableau des déclarations unilatérales, SCETHCG

2.37. AMG

(KGNF)

AMG SARL			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	1 046 260	1 074 068 (27 808)
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	15 000	15 000
10	Retenues à la Source	-	7 222 (7 222)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	283 723	175 948 107 775
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	24 720	9 258 15 462
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	49 270	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		1 418 973	1 281 496
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 418 973	1 281 496

Tableau 101 : Tableau des rapprochements, AMG

(KGNF)

AMG SARL		
Montants déclarés		
Entreprise		
25	Redevance superficière	1 000
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 102 : Tableau des déclarations unilatérales, AMG

2.38. Société Rufex

Société RUFEX SARL			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	619 311	619 311
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	99 883	99 883
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	15 000	15 000
10	Retenues à la Source	715	715
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	428	428
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		735 337	735 337
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		735 337	735 337

Tableau 103 : Tableau des rapprochements, Rufex

Société RUFEX SARL		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 104 : Tableau des déclarations unilatérales, Rufex

2.39. Etablissements IDC

Etablissements I D C			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	114 903
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	885 704	885 704
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	135 029	135 029
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	15 000	15 000
10	Retenues à la Source	-	-
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	-
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		1 035 733	1 150 636
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 035 733	1 150 636

Tableau 105 : Tableau des rapprochements, IDC

Etablissements I D C		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 106 : Tableau des déclarations unilatérales, IDC

2.40. Société Hamana Import Export

(KGNF)

Société HAMANA Import Export SARL			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	17 559	79 978 (62 419)
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	30 000	30 000
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	8 120	8 120
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	4 880	4 880
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	64 382	64 382
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	30 949 513	30 949 513
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		31 074 454	31 136 873
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		31 074 454	31 136 873

Tableau 107 : Tableau des rapprochements, Hamana Import Export

(KGNF)

Société HAMANA Import Export SARL		
Montants déclarés		
Entreprise		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 108 : Tableau des déclarations unilatérales, Hamana Import Export

2.41. Etablissements Ly Baïla

Etablissements LY BAÏLA			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	188 656	953 611
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	15 166	15 166
10	Retenues à la Source	905	905
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	4 149	4 149
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	765 904	765 904
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		974 780	1 739 735
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		974 780	1 739 735

Tableau 109 : Tableau des rapprochements, Etablissements Ly Baïla

Etablissements LY BAÏLA		
Montants déclarés		
Entreprise		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 110 : Tableau des déclarations unilatérales, Etablissements Ly Baïla

2.42. Etablissements So Sim

Etablissements So Sim			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	338 972	338 972
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	511 124
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	30 000	30 000
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	-	-
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	-
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	1 403 771	1 342 853
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		1 772 743	2 222 949
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 772 743	2 222 949

Tableau 111 : Tableau des rapprochements, Etablissements So Sim

Etablissements So Sim		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 112 : Tableau des déclarations unilatérales, Etablissements So Sim

2.43. Etablissements Diakite et Fofana

Etablissements Diakite & Fofana SARL			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	20 000	20 000
10	Retenues à la Source	700	700
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	8 300	8 300
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	2 000	2 000
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	4 217 841	4 217 841
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		4 248 841	4 248 841
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		4 248 841	4 248 841

Tableau 113 : Tableau des rapprochements, Etablissements Diakite et Fofana

Etablissements Diakite & Fofana SARL		
Montants déclarés		
Entreprise		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 114 : Tableau des déclarations unilatérales, Etablissements Diakite et Fofana

2.44. Société Goldia Guinée

Société Goldia Guinée SARLU			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	92 928	417 014 (324 086)
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	30 000 (30 000)
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	-	-
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	-
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	326 329	326 329
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		419 257	773 343
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		419 257	773 343

Tableau 115 : Tableau des rapprochements, Goldia Guinée

Société Goldia Guinée SARLU		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 116 : Tableau des déclarations unilatérales, Goldia Guinée

2.45. Société Obama Guinée International

Société Obama Guinée International			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	39 627	567 749 (528 122)
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	30 000	30 000
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	-	-
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	-
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	107 579	107 579
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
Total pour rapprochement		177 206	705 328
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		177 206	705 328

Tableau 117 : Tableau des rapprochements, Obama Guinée

Société Obama Guinée International		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficielle	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 118 : Tableau des déclarations unilatérales, Obama Guinée

ANNEXE 5 : SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

Nous listons ci-dessous les recommandations formulées dans le Rapport ITIE 2013 de la République de Guinée¹⁴² et leur état de suivi à ce jour.

N°	Recommandation du Rapport ITIE 2013	État de la mise en œuvre
1	<i>Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de sensibiliser les Ministères de tutelle et la Primature à l'importance d'allouer les ressources suffisantes au Secrétariat Exécutif, garant de la bonne mise en œuvre de l'ITIE en Guinée.</i>	Situation inchangée.
2	<i>Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée d'encourager le Ministère des Mines et de la Géologie à doter le CPDM des moyens suffisants pour lui permettre de disposer d'un Cadastre minier performant, actualisé en temps réel et, possiblement, accessible au public.</i>	Nous comprenons que le Cadastre minier a été modernisé dans le courant de l'année 2016, avec notamment un nouveau système informatisé. Nous comprenons que celui-ci n'est pas encore accessible au public. ¹⁴³
3	<i>Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de sensibiliser le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère des Mines et de la Géologie à la nécessité d'adopter, rapidement, toutes les mesures nécessaires à l'attribution d'un NIF à toutes les entreprises minières non enregistrées à ce jour auprès des administrations fiscales.</i>	La création d'un guichet unique en 2014 a permis de rationaliser l'immatriculation des nouvelles entreprises minières. A la date de publication de ce Rapport, la plupart d'entreprises titulaires de permis miniers sont pourvues d'un Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF).
4	<i>Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée d'attirer l'attention du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère des Mines et de la Géologie sur la nécessité de doter les administrations en charge de collecter des recettes minières de systèmes d'information performants, permettant le suivi et le traitement en temps réel des revenus de l'État.</i>	Situation inchangée.
5	<i>Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de considérer l'opportunité de faire évoluer le Périmètre du prochain Rapport ITIE en supprimant la DNPEIP du Périmètre des organismes collecteurs.</i> <i>Nous recommandons par ailleurs l'opportunité d'intégrer la SOGUIPAMI dans le Périmètre des organismes collecteurs du prochain Rapport ITIE.</i> <i>Nous recommandons enfin au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de préserver le principe de déclaration additionnelle des Autres paiements significatifs pour les prochains exercices ITIE, [...], le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée pourra s'assurer que les parties déclarantes précisent la nature des Autres Paiements significatifs déclarés.</i>	La DNPEIP a été supprimée du périmètre des organismes collecteurs. La SOGUIPAMI n'a pas été intégrée au périmètre des organismes collecteurs. Le principe de déclaration additionnelle des Autres paiements significatifs a été conservé pour le Rapport ITIE 2015.

¹⁴² Rapport ITIE 2013, Fair Links (décembre 2015), pp. 54-56.

¹⁴³ Courrier du CPDM relatif à la situation actuelle de la modernisation du cadastre minier, 9 décembre 2016

ANNEXE 6 : ANALYSE ET RESOLUTION DES ECARTS¹⁴⁴

1. TYPOLOGIES D'ECARTS

1.1. Écart de change

L'utilisation d'un taux de change annuel moyen pour les travaux de rapprochements crée un écart artificiel non significatif entre les déclarations ITIE de l'État (présentées en GNF) et celles des entreprises (usuellement présentées en USD).

Les numéros de quittance et dates de paiements permettent de confirmer la cohérence des montants déclarés par les administrations et par les entreprises.

1.2. Omissions ou erreurs d'imputation

Certaines déclarations ITIE transmises sont visiblement incomplètes, ou présentent des erreurs évidentes d'imputation (*e.g.* paiement déclaré dans le mauvais formulaire).

Ces difficultés, qui relèvent le plus souvent d'une erreur humaine dans le renseignement du formulaire, sont facilement levées par la transmission de déclarations ITIE rectificatives.

1.3. Déclarations ITIE présentées en base engagements

Certaines déclarations ITIE transmises sont présentées en base engagements : l'administration ou l'entreprise déclare ce qu'elle aurait dû recevoir/verser, et non ce qu'elle a effectivement reçu/versé.

Ces difficultés, qui relèvent le plus souvent d'une mauvaise compréhension de l'exercice ITIE par la partie déclarante, sont facilement levées par la transmission de déclarations ITIE rectificatives.

1.4. Paiements non reportés par l'État

Certains paiements déclarés par l'entreprise, confirmés ou non par des pièces justificatives, n'ont pas été retrouvés dans la comptabilité de l'État.

1.5. Paiements non reportés par l'entreprise

Certains paiements déclarés par l'État, confirmés ou non par des pièces justificatives, n'ont pas été retrouvés dans la comptabilité de l'entreprise.

1.6. Paiements déclarés par l'État inférieurs à ceux déclarés par l'entreprise

Certains paiements déclarés par l'État, confirmés ou non par des pièces justificatives, présentent des montants inférieurs aux paiements déclarés par l'entreprise, induisant un écart positif entre les déclarations ITIE de l'État et celles des entreprises.

¹⁴⁴ Toutes les données ITIE présentées ici ont été arrondies au KGNF le plus proche ; le cumul des données par partie déclarante peut ainsi très légèrement différer des montants agrégés présentés dans le corps du texte

1.7. Paiements déclarés par l'État supérieurs à ceux déclarés par l'entreprise

Certains paiements déclarés par l'État, confirmés ou non par des pièces justificatives, présentent des montants supérieurs aux paiements déclarés par l'entreprise, induisant un écart négatif entre les déclarations ITIE de l'État et celles des entreprises.

1.8. Cut-off

Certains paiements déclarés par les entreprises pour l'année N, sont enregistrés dans la comptabilité de l'État l'année N+1. Ces écarts sont traités sur la base des relevés bancaires des comptes de l'État.

Projet final

2. ANALYSE DES ECARTS RESOLUS

	Déclarations initiales (A)			Ajustements		Déclarations finales (B)			Origine de l'écart initial
	Montants déclarés		Écart			Montants déclarés		Écart	
	Entreprises	État		Entreprises	État	Entreprises	État		
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)			(a)	(b)	(a-b)	
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	699 612	45 679	653 933	-	-	699 612	45 679	653 933	
2 Droits fixes	21 484 223	19 947 960	1 536 263	-	-	21 484 223	19 947 960	1 536 263	
3 Taxe sur les substances de carrières	3 439 661	2 405 899	1 033 762	-	1 074 068	3 439 661	3 479 966	(40 305)	b
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-	-	
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	93 534 084	2 472 226	91 061 858	(92 856 343)	-	677 741	2 472 226	(1 794 485)	b
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	1 625 912	2 016 139	(390 227)	-	-	1 625 912	2 016 139	(390 227)	
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	234 912	234 912	-	-	-	234 912	234 912	-	
8 Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	90 000	120 000	(30 000)	-	-	90 000	120 000	(30 000)	
9 Impôts sur les Sociétés	800 558 228	469 925 230	330 632 998	65 479	329 874 845	800 623 707	799 800 075	823 632	b, d
10 Retenues à la Source	92 619 604	86 885 293	5 734 311	11 128 623	18 607 643	103 748 227	105 492 935	(1 744 708)	b, d
11 Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques	22 112 994	28 120 575	(6 007 581)	6 260 761	1 072 427	28 373 756	29 193 002	(819 246)	b, d
12 Impôt sur le Patrimoine	376 052	-	376 052	-	432 580	376 052	432 580	(56 528)	b
13 Taxes sur Biens & Services non miniers	6 069 612	2 397 400	3 672 212	367 124	2 414 772	6 436 736	4 812 171	1 624 565	b
14 Produits d'enregistrement	2 076 468	-	2 076 468	(2 039 616)	-	36 852	-	36 852	b
15 Taxe sur Téléphone	300 070	-	300 070	-	-	300 070	-	300 070	
16 Taxes sur les Salaires	85 935 102	47 424 825	38 510 277	(15 121 171)	16 192 244	70 813 932	63 617 068	7 196 864	b, d
17 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	125 154 658	212 660 075	(87 505 417)	92 884 891	5 174 137	218 039 549	217 834 212	205 337	b, e
18 Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	137 747 487	158 235 336	(20 487 849)	33 615 861	6 246 969	171 363 349	164 482 305	6 881 044	b, e
19 Taxe sur les substances minières	562 916 515	532 421 701	30 494 814	-	35 193 649	562 916 515	567 615 350	(4 698 835)	b
20 Dividendes	25 803 314	24 020 936	1 782 378	(1 752 195)	-	24 051 119	24 020 936	30 183	b
21 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	
22 Cotisations CNSS	33 260 698	33 852 034	(591 336)	383 838	42 034	33 644 536	33 894 068	(249 532)	d, e
23 Loyers des Infrastructures minières	77 673 419	67 287 996	10 385 423	-	13 723 711	77 673 419	81 011 707	(3 338 288)	b
Total pour rapprochement	2 093 712 625	1 690 474 216				2 126 649 880	2 120 523 291		
24 Autres paiements significatifs	747 751	-	-			747 751	-	-	
Total	2 094 460 376	1 690 474 216				2 127 397 631	2 120 523 291		

Légende

- a. écart de change
- b. omission ou erreur d'imputation
- c. déclaration en base engagements
- d. paiement non reporté par l'Etat
- e. Paiement non reporté par l'entreprise
- f. Paiement déclaré par l'état inférieur à la déclaration de l'entreprise
- g. Paiement déclaré par l'entreprise inférieur à la déclaration de l'Etat
- h. Cut off

Tableau 119 : Tableau d'analyse des écarts résolus

3. ANALYSE DES ECARTS RESIDUELS

	Chiffres après ajustements			Origine supposée de l'écart résiduel								Principales entreprises concernées
	Montants déclarés		Écart	a	b	c	d	e	f	g	h	
	Entreprises (a)	État (b)										
(KGNF)												
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	699 612	45 679	653 933						653 933			CPI, Alufer
2 Droits fixes	21 484 223	19 947 960	1 536 263				180 020		1 356 243			CPI, Bel Air
3 Taxe sur les substances de carrières	3 439 661	3 479 966	(40 305)				(40 305)					AMG
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-									
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	677 741	2 472 226	(1 794 485)							(1 794 485)		Ly Baila, Goldia
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	1 625 912	2 016 139	(390 227)				120 897	(511 124)				Guitar Mining, So Sim
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	234 912	234 912	-									
8 Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	90 000	120 000	(30 000)					(30 000)				Goldia
9 Impôts sur les Sociétés	800 623 707	799 800 075	823 632						4 636 967	(3 813 335)		HY SPEC, Sodexo, SAG, CBG
10 Retenues à la Source	103 748 227	105 492 935	(1 744 708)						(1 744 708)			Simfer, GAC, Toumnyne
11 Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	28 373 756	29 193 002	(819 246)				864 463	(1 683 709)				GAC, CBK, Simfer, SMFG
12 Impôt sur le Patrimoine	376 052	432 580	(56 528)				(56 528)					GAC, Toumnyne
13 Taxes sur Biens & Services non miniers	6 436 736	4 812 171	1 624 565				1 229 210		395 355			Alame, HY SPEC, Simfer
14 Produits d'enregistrement	36 852	-	36 852				36 852					Toumnyne
15 Taxe sur Téléphone	300 070	-	300 070				300 070					SAG
16 Taxes sur les Salaires	70 813 932	63 617 068	7 196 864				3 821 667		3 375 197			CBK, Bellzone, Simfer, Nitrokemine Guinée
17 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	218 039 549	217 834 212	205 337					205 337				Simfer, Nitrokemfor Guinée
18 Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	171 363 349	164 482 305	6 881 044					(510 376)	7 391 420			GAC, CBG, SAG, SMD
19 Taxe sur les substances minières	562 916 515	567 615 350	(4 698 835)							(4 698 835)		CBG
20 Dividendes	24 051 119	24 020 936	30 183				30 183					Sodexo, Nitrokemfor
21 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-									
22 Cotisations CNSS	33 644 536	33 894 068	(249 532)					(249 532)				CBG, Guitar Mining
23 Loyers des Infrastructures minières	77 673 419	81 011 707	(3 338 288)							(3 338 288)		CBG
Total pour rapprochement	2 126 649 880	2 120 523 291		-	-	-	6 486 529	(2 779 404)	16 064 407	(13 644 943)	-	
24 Autres paiements significatifs	747 751	-										
Total	2 127 397 631	2 120 523 291										

- Légende**
- a. écart de change
 - b. omission ou erreur d'imputation
 - c. déclaration en base engagements
 - d. paiement non reporté par l'Etat
 - e. Paiement non reporté par l'entreprise
 - f. Paiement déclaré par l'état inférieur à la déclaration de l'entreprise
 - g. Paiement déclaré par l'entreprise inférieur à la déclaration de l'Etat
 - h. Cut off

Tableau 120 : Tableau d'analyse des écarts résiduels



FINERGIES

A MEMBER OF FAIR LINKS

42, avenue Montaigne
75008 Paris - France

-
1 Heddon Street
London W1B1BD - UK

